ANALYSES 6 | 2020

RAPPORT TRAVAIL ET COHÉSION SOCIALE

LE MONDE DE L'EMPLOI EN MUTATION

STATEC

IMPRESSUM

Responsable de la publication
Dr Serge Allegrezza

Rédaction
Fofo Senyo Ametepe
Armande Frising
Anne Hartung
Jérôme Hury
Charile Klein
Johann Neumayr
Guillaume Osier
François Peltier
Elsa Pirenne
Paul Reiff
Marco Schockmel
Geoffrey Teyssier

Date de clôture statistique:
Octobre 2020
ISSN: 2658-963X

© Photos: Shutterstock et Freepik

La reproduction totale ou partielle est autorisée à condition d'en citer la source.

STATEC
Institut national de la statistique et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L - 1468 Luxembourg-Kirchberg

+352 247 - 84219
info@statec.etat.lu
www.statec.lu

statec.lu

Table des matières

Préface **2**

Partie 1 Population 6

1.1. L'évolution de la population du Grand-Duché de Luxembourg impactée par la crise du COVID-19 8
1.2. La population impactée par le COVID-19: 6 393 cas positifs au SARS-CoV-2 chez les résidents jusqu'au 23 août 2020 14
1.3. Les déterminants socioéconomiques des infections au COVID-19 19
1.4. Impact limité du COVID-19 sur la mortalité au 1er semestre 2020 24

Partie 2 Le marché du travail 28

2.1. Un marché du travail sous l'influence du confinement 30
2.2. Chômage: une seconde vague invisible via le halo du chômage? 35
2.3. Les jeunes sur le marché du travail sont plus touchés par la pandémie 39
2.4. Crise sanitaire: les travailleurs en première ligne 43
2.5. Le boom du télétravail 60
2.6. Stabilité de la satisfaction au travail malgré une période turbulente, mais pas pour tous 70

Partie 3 Conditions de vie 76

3.1. Utilisation d'Internet pendant le confinement 78
3.2. Les revenus et leurs inégalités avant la crise 84
3.3. La pauvreté et l'exclusion sociale 95
3.4. La situation financière des ménages 109
3.5. Les budgets de référence de la petite enfance et les transferts sociaux monétaires 118

Préface

Inégalité et COVID-19

Dr Serge Allegrezza

Les pandémies, fléaux qui ont décimé les populations depuis l'Antiquité, s'étaient effacées de la mémoire collective contemporaine. La tragique grippe "espagnole" (1918) est la dernière pandémie notable, ayant entraîné des millions de morts, plus meurtrière encore que la Première Guerre mondiale. Le coronavirus a fait à ce jour plus d'un million de morts dans le monde, selon le décompte de l'Université Hopkins.

Quel est l'impact de pandémies comme celle du coronavirus sur la cohésion sociale?

Il faut l'avouer modestement, à l'heure actuelle, la question ne peut être traitée sérieusement. En effet, il faut plus de recul et comparer les périodes avant et après la crise sanitaire, si l'on veut évaluer l'impact de cet événement extraordinaire qui a impliqué un confinement généralisé, suivi de mesures de distanciation sociale contraignantes pour les citoyens et bon nombre d'entreprises. Les études[1] qui se sont penchées sur les épidémies récentes, certes graves mais locales, comme par exemple le SRAS, H1N1, MERS, Ebola et Zika, montrent qu'une épidémie s'apparente à un choc négatif, significatif et persistant de 1.25 % sur le coefficient de Gini par rapport à la période d'avant-épidémie. Il faut donc s'attendre, au Luxembourg également, à une aggravation des inégalités de revenu.

Hélas pour le STATEC, certaines enquêtes ont dû être décalées ou retardées à cause de l'impossibilité de s'entretenir en face-à-face avec les personnes interrogées; d'autres, au contraire, ont pu être élargies pour tenir compte des problématiques qui ont émergé pendant la crise du coronavirus. Ainsi le STATEC a-t-il lancé une enquête spéciale, de nature qualitative, couvrant la situation des ménages (travail, habitation, revenus, santé physique et morale) et qui a été largement commentée dans différents numéros de notre publication "Regards". Cette enquête a montré qu'au plus fort du confinement, nos concitoyens n'appréciaient pas tous le plaisir retrouvé des promenades en famille, mais étaient inquiets, déprimés ou stressés par le travail ou l'éducation à distance. Par ailleurs, plusieurs enquêtes classiques lancées pendant le confinement ont été complétées par des questions ciblées sur le télétravail ou l'usage des technologies de l'information et de la communication.

[1] COVID-19 will raise inequality if past pandemics are a guide. D. Furceri, P. Loungani, J. D. Ostry, P. Pizzuto. CEPR, mai 2020: https://voxeu.org/article/covid-19-will-raise-inequality-if-past-pandemics-are-guide

Inégalité devant la maladie

Quelle est la situation socioéconomique des personnes infectées par le virus, hospitalisées en soins intensifs, voire décédées? On suppose que la maladie n'est pas socialement neutre. En l'absence d'accès aux fichiers médicaux (anonymisés), une analyse fouillée n'est guère possible. Cependant, une manière de pallier cette lacune consiste à chercher les déterminants socioéconomiques des personnes testées positives au niveau des communes. Le STATEC, qui dispose d'une palanquée d'informations géographiques, y a contribué en cartographiant quotidiennement les individus (anonymes) testés positifs pour le compte de la Task Force Recherche COVID-19 et le Ministère de la Santé. Ces données ont permis une analyse économétrique des déterminants de la propagation de la maladie. La variable la plus significative est la densité de population sur la commune. Pendant le confinement (jusqu'au 21 juin 2020), sur une commune, une part élevée de personnes âgées, de célibataires ou d'hommes a pu favoriser les infections. Après cette période (juin-juillet 2020), c'est la densité de population qui est restée le facteur explicatif principal (mais pas le revenu ou l'éducation).

Les travailleurs en première ligne

La crise du coronavirus a fragmenté la structure de l'emploi: deux tiers des salariés ont été considérés comme essentiels à la gestion de la crise sanitaire. Un tiers d'entre eux étaient particulièrement exposés et se sont trouvés "en première ligne", comme le personnel de santé mais aussi les professions de soutien, de nettoyage, de distribution, etc. Le rapport Travail et cohésion sociale montre que les travailleurs qui ont dû monter au front ("frontline workers") sont principalement des femmes, des personnes avec un niveau d'éducation modeste, des personnes peu qualifiées et des personnes avec des contrats à temps partiel ou temporaires. Ces travailleurs exposés sont aussi ceux qui gagnent le moins!

L'évolution des inégalités en 2019

Le rapport Travail et cohésion sociale suit également les principaux indicateurs de l'inégalité, dont le taux de risque de pauvreté, au cours du temps. Les tendances renseignées dans ce chapitre ne couvrent pas la période précédant immédiatement la crise du coronavirus.

Le chômage augmente, l'inégalité aussi?

La cohésion sociale et la distribution des revenus sont fortement dépendantes de la situation sur le marché du travail. Depuis le confinement, le chômage a augmenté sensiblement, de 5.4% en 2019 à probablement 6.5% en 2020. Le halo du chômage, tenant compte des personnes moins bien arrimées au marché du travail, a augmenté de 11.7% à 13.5% et devrait continuer à croître. L'emploi a baissé nettement au 2e trimestre 2020, sauf pour les résidents, l'État ayant continué à embaucher. Le télétravail a doublé, passant à 52% (57% si on exclut les personnes vulnérables ou malades, en congé ou en chômage partiel). Là aussi, une fracture se dessine entre les travailleurs, en faveur des cols blancs et des employés plus éduqués, travaillant dans les grandes entreprises, les services financiers, l'enseignement ou la recherche.

Le REVIS, arme contre la pauvreté et l'exclusion?

Se concentrer sur le taux de pauvreté absolu, sur base du budget de référence, établi grâce à l'avis de témoins et l'indice des prix à la consommation, s'est révélé être un exercice très éclairant. En effet, le budget de référence, sorte de revenu minimum décent, permet de fixer un seuil de pauvreté substantiel par opposition à un seuil statistique arbitraire. Le présent rapport examine un sujet délicat, celui des ressources nécessaires pour les enfants en bas âge. Un chapitre spécifique vient compléter un rapport qui avait été commandité par le Ministère de la Famille. Les résultats pour la petite enfance sont rassurants, car ils montrent que les mesures de politique sociale, familiale et d'emploi permettent d'amener les revenus des ménages à un niveau acceptable.

Plus généralement, on peut se poser la question si des politiques coordonnées, sur les plans social, économique et budgétaire, seront suffisamment pertinentes pour éviter un creusement des inégalités et préserver les ménages qui risquent de se retrouver dans des conditions de vie précaires.

La distribution de la fortune

L'économiste français Thomas Piketty, dans son dernier ouvrage "Capital et idéologie", écrit: *"Chaque société humaine doit justifier ses inégalités: il faut leur trouver des raisons, faute de quoi c'est l'ensemble de l'édifice politique et social qui menace de s'effondrer."* Le récit dominant dans les sociétés contemporaines est *"propriétariste, entrepreneurial et méritocratique: l'inégalité moderne est juste, car elle découle d'un processus librement choisi où chacun a les mêmes chances d'accéder au marché et à la propriété et où chacun bénéficie spontanément des accumulations des plus riches, qui sont aussi les plus entreprenants, les plus méritants et les plus utiles"* (p.13).

Le débat sur la distribution de la fortune, que ce soit le patrimoine immobilier, monétaire ou économique, revient à intervalles réguliers. Le défi de l'impôt sur la fortune et sur l'héritage revient sur le devant de la scène lors des joutes politiques. Comme l'ont montré de nombreux auteurs, l'inégalité patrimoniale est une des plus importantes, car elle cimente le pouvoir des catégories supérieures et imprègne l'évolution de l'ensemble de la société. Le livre de l'historienne luxembourgeoise Josiane Weber[2] sur les classes supérieures au Luxembourg entre 1850 et 1900 illustre à merveille la reproduction sociale de la bourgeoisie (mariages, sociabilité, éducation, influence politique).

Comme nous l'avons souvent souligné, en l'absence d'une base de données solides sur le patrimoine des ménages, issues des administrations fiscales, il n'est guère possible de faire des analyses profondes et fiables. Les enquêtes réalisées par les banques centrales dans ce domaine sont intéressantes pour donner un aperçu général de la situation patrimoniale, mais ne permettent pas d'asseoir des politiques fondées.

Le présent rapport montre enfin que lorsqu'on prend en compte le patrimoine et la consommation à côté du niveau de vie, le taux de pauvreté ainsi redéfini diminue considérablement.

Dr Serge Allegrezza

[2] Josiane Weber, Familien der Oberschicht in Luxemburg. Elitenbildung & Lebenswelten, 1850-1900. Éditions Guy Binsfeld, 2013.

PANDÔRA
ICON

Partie 1

Population

1.1. L'évolution de la population du Grand-Duché de Luxembourg impactée par la crise du COVID-19

Au 1er janvier 2020, le Grand-Duché compte 628 108 habitants. En 2019, la population a augmenté de 2%. Cette progression est principalement due au solde migratoire (arrivées - départs) de +11 075 personnes alors que le solde naturel (naissances - décès) n'est que de +1 947[1]. L'augmentation de la population luxembourgeoise est donc, comme dans les décennies passées, davantage tirée par les personnes provenant de l'étranger que par le solde naturel. Par ce dynamisme démographique, le Luxembourg se démarque clairement des autres pays européens.

Graphique 1 **L'augmentation de la population est due aux personnes étrangères**

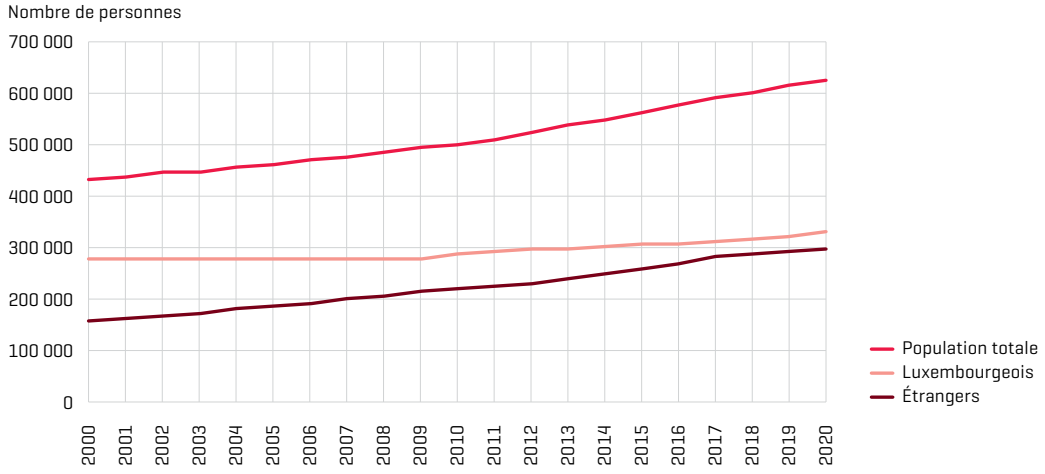

Sources: STATEC, CTIE

Dans l'Union européenne, le nombre d'habitants a augmenté de 0.2%, passant de 446.8 millions au 1er janvier 2019 à 447.7 millions d'habitants au 1er janvier 2020. La population a augmenté dans dix-huit États membres de l'UE et a diminué dans neuf. Malte a enregistré de loin la plus forte croissance démographique (+4.3%), suivie par le Luxembourg, Chypre (+1.4%), l'Irlande (+1.2%) et la Suède (+1.0%). La plus forte baisse de la population a été enregistrée en Bulgarie (-0.7%), en Lettonie (-0.6%), en Roumanie (-0.5%), en Croatie (-0.4%) et en Italie (-0.2%).

[1] À noter qu'il existe un ajustement statistique de -808, résultant d'un nettoyage informatique du Registre national des personnes physiques.

Durant les sept premiers mois de l'année 2020, la population n'a que très peu augmenté en raison de la crise du COVID-19 et de la restriction des mouvements qui en découle dans les différents pays du monde. En 2019, la population avait augmenté de 6 200 personnes entre mi-janvier et mi-août. En 2020, pour la même période, la population n'a augmenté que de 3 100 unités, soit une baisse de la moitié par rapport à l'année dernière. L'augmentation de la population s'est principalement produite entre mi-janvier et mi-mars (+ 2 200). Depuis lors, une certaine stabilisation est observée due à un ralentissement des migrations suite aux mesures sanitaires et aux fermetures de frontières décidées par les gouvernements. La population a même légèrement diminué entre mi-avril et mi-mai, période pendant laquelle le nombre de décès dû au COVID-19 était le plus important.

Graphique 2 **Entre mars et juin, une stabilisation du nombre d'habitants est observée**

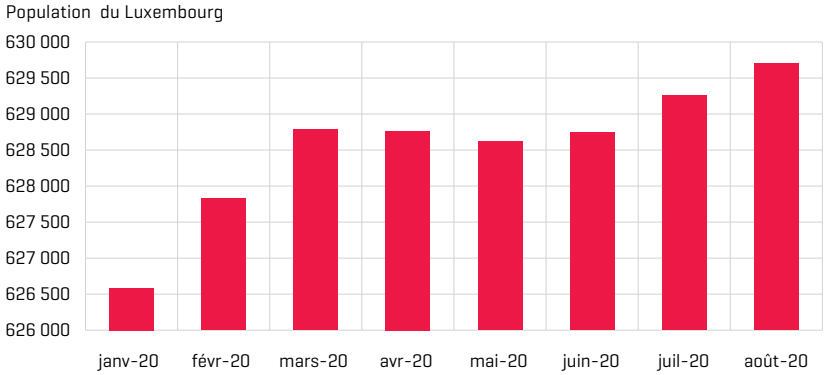

Sources: STATEC, CTIE

Durant le premier semestre 2020, le solde naturel[2] est de 900 (3 100 naissances et 2 200 décès) tandis que le solde migratoire est estimé à 2 300. La part des migrations expliquant l'augmentation de la population durant les six premiers mois de l'année 2020 est d'environ 70% alors que cette part varie entre 80 et 85% durant les dix dernières années.

Sans préjuger de l'évolution démographique durant le second semestre 2020, il faut remonter au milieu des années soixante-dix jusqu'au milieu des années quatre-vingt pour observer un tel ralentissement de la population. Cette période était également marquée par une chute du solde migratoire liée cette fois à la crise économique.

[2] Données provisoires.

La part des étrangers est très élevée par rapport aux autres pays de l'Union européenne

En raison des niveaux élevés de migration observés dans la balance démographique, la part des étrangers dans la population est importante (47.4% au 1er janvier 2020) bien que légèrement en diminution par rapport à 2019 (-0.1%). Cette légère baisse résulte des naturalisations et des différentes incidences législatives qui en découlent (mineurs étrangers devenant luxembourgeois avec un de leurs parents...).

Par rapport aux autres pays européens, cette part est relativement élevée. En dehors du Grand-Duché, cette part varie de 0.6% en Roumanie à 17.8% à Chypre[3].

Quelque 180 nationalités sont présentes sur le territoire luxembourgeois au 1er janvier 2020. Les dix nationalités étrangères les plus nombreuses sont toutes issues de l'UE. Bien qu'en diminution au cours des dernières années, les Portugais représentent la première communauté étrangère, leur part dans la population totale s'élevant à 15.2%. Suivent les Français avec 7.8%. Ces deux communautés étrangères constituent près de la moitié (48.2%) de la population étrangère. Viennent ensuite les Italiens (3.7% de la population totale), les Belges (3.2%) et les Allemands (2.1%). La première nationalité en dehors de l'UE-28 est la nationalité chinoise qui représente 0.6% de l'ensemble de la population du Luxembourg et 1.3% des étrangers.

Les ressortissants étrangers ayant une nationalité de l'UE-28 sont au nombre de 247 878. Ils constituent 83.6% de la population résidante étrangère. Parmi les ressortissants hors UE, suivent, dans l'ordre, les ressortissants d'un pays d'Asie (respectivement 15 168 personnes et 5.1% des personnes étrangères), les pays européens non-EU avec une part de 4.8% (14 351 personnes dont 3 163 Monténégrins), les pays d'Afrique (3.8% et 10 013 personnes dont 2 572 Cap-Verdiens), les pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord, Sud ou Centrale (2.4% et 7 078 personnes dont 2 449 Brésiliens) et les pays d'Océanie (200 personnes). S'y ajoutent 379 personnes apatrides ou de nationalité inconnue.

[3] Données au 1er janvier 2019.

Tableau 1 **Les principales nationalités au 1er janvier 2020**

Nationalité	Nombre absolu	% dans la population totale	% dans la population étrangère	Âge moyen
Luxembourg	**329 643**	**52.6**		**41.4**
Étrangers	296 465	47.4	100.0	37.5
Portugal	95 057	15.2	32.1	38.3
France	47 805	7.6	16.1	35.8
Italie	22 996	3.7	7.8	42.7
Belgique	19 823	3.2	6.7	43.5
Allemagne	12 849	2.1	4.3	43.8
Espagne	7 202	1.2	2.4	35.2
Roumanie	5 724	0.9	1.9	32.2
Royaume-Uni	5 317	0.8	1.8	37.0
Pologne	4 844	0.8	1.6	33.8
Pays-Bas	4 168	0.7	1.4	45.8
Autres pays	70 680	11.3	23.8	33.5
Total	626 108	100.0		39.5

Sources: STATEC, CTIE

51.7% des résidents sont nés au Luxembourg

Les statistiques basées sur la nationalité ne dévoilent qu'une partie de la situation démographique au Luxembourg. Les données concernant le pays de naissance permettent de la compléter. On peut donc comparer la proportion des personnes de nationalité étrangère à celle des personnes nées à l'étranger. Les différences entre ces deux indicateurs résultent notamment du droit de la nationalité des différents États (droit du sol, droit du sang...), mais également des naturalisations et de l'origine (communautaire ou non communautaire) des immigrés.

Un peu plus de la moitié de la population est née au pays (51.7%): 85.2% des Luxembourgeois sont nés au Luxembourg alors que seulement 14.6% des étrangers le sont.

Le Luxembourg est un des rares pays européens où la proportion de personnes de nationalité étrangère est aussi élevée que celle de personnes nées à l'étranger. Au 1er janvier 2020, 48.3% des personnes résidant au Luxembourg sont nées à l'étranger, alors que 47.4% de la population est de nationalité étrangère. Dans les autres pays européens, ces deux indicateurs sont généralement beaucoup plus faibles et inversés, c.-à-d. que l'on retrouve plus souvent des personnes nées à l'étranger que de personnes étrangères. Contrairement à beaucoup de pays européens, les étrangers communautaires sont largement majoritaires au Luxembourg, jouissant des droits spécifiques des citoyens communautaires, donc pas nécessairement incités ou motivés à prendre la nationalité luxembourgeoise. Ceci explique une part plus importante de personnes résidant au Luxembourg nées à l'étranger que dans les autre pays UE.

De plus en plus de naturalisations

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la double nationalité en 2009, 70 623 personnes ont acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise. L'effet de la loi sur la nationalité luxembourgeoise ne se dément pas: le nombre d'acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise est passé de 4 022 en 2009 à 11 451 en 2019 (dont 5 657 personnes ayant leur résidence au Luxembourg).

Cet accroissement est en partie dû aux acquisitions par des personnes non résidantes. Parmi les acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise observées depuis 2009, 37.4% ont été demandées par des personnes ne résidant pas au Luxembourg.

Graphique 3 **Bien qu'en légère diminution par rapport à 2018, le nombre de naturalisations reste élevé en 2019**

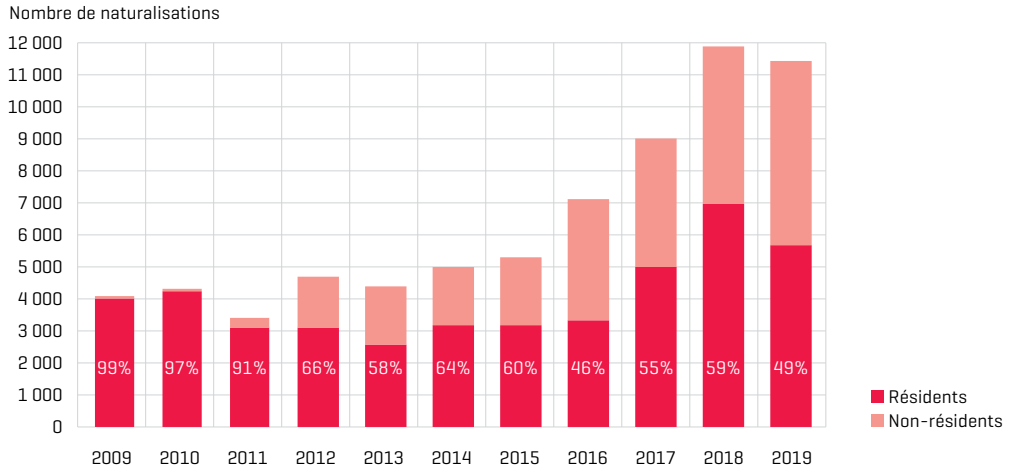

Sources: Ministère de la Justice, STATEC

Les Luxembourgeois sont plus âgés que les étrangers

Au 1er janvier 2020, l'âge moyen de la population est de 40.3 ans pour les femmes et de 38.8 ans pour les hommes. Les habitants étrangers sont significativement plus jeunes que les Luxembourgeois. L'âge moyen pour les femmes luxembourgeoises est de 42.6 ans contre 37.6 ans pour les femmes étrangères. Pour les hommes luxembourgeois, l'âge moyen s'élève à 40.1 ans contre 37.4 ans pour les hommes étrangers.

En superposant la pyramide des âges des étrangers et des nationaux, on observe que la part des étrangers entre 0 et 19 ans diminue (48.7% de personnes étrangères chez les 0-4 ans et 36.1% chez les 15-19 ans). Ensuite, pour les classes d'âge de 30 à 54 ans, la population étrangère est surreprésentée. Après l'âge de 55 ans, la part de la population luxembourgeoise prend à nouveau le dessus. La population étrangère diminue et devient très faible aux âges très élevés (29.1% de personnes de nationalité étrangère à partir de 65 ans et seulement 18.1% à partir de 90 ans).

Graphique 4 **Pyramide des âges par nationalité au 1er janvier 2020**

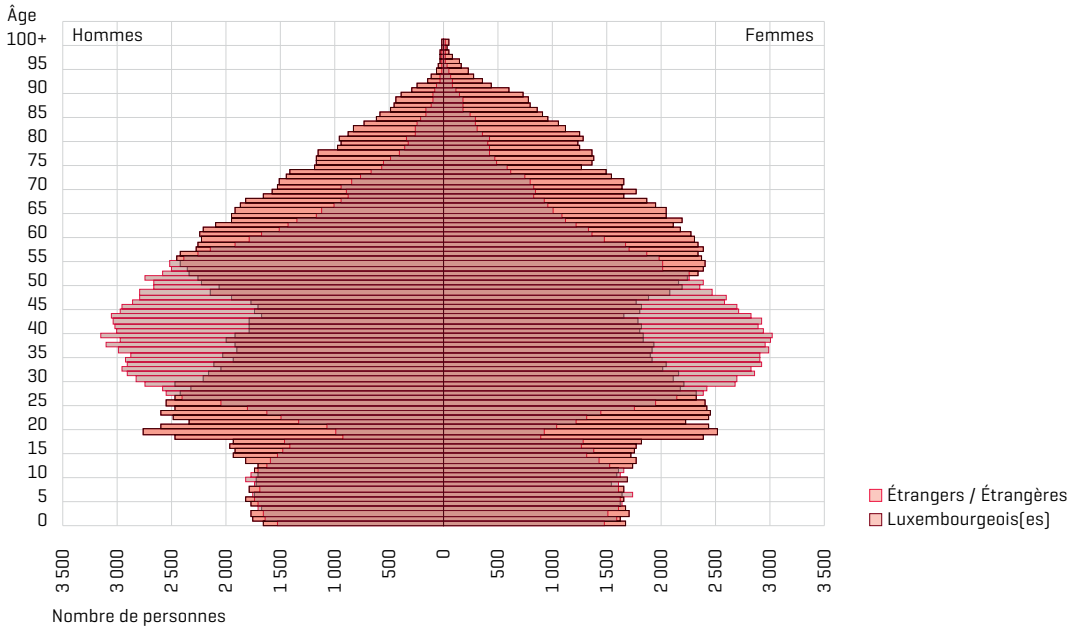

Sources: STATEC, CTIE

Le rapport de dépendance représente le nombre de personnes inactives (65+ ans) pour 100 personnes actives (20-64 ans). Ce rapport qui était de 22.3 lors du dernier recensement de la population en 2011 n'a pas changé et reste identique en 2020. Le rapport de dépendance des jeunes (0-19 ans/20-64 ans) est quant à lui en diminution, passant de 37.1 à 33.6 durant la même période. Le rapport de dépendance global est de 56.0 au 1er janvier 2020. Cela signifie que 56 personnes sont inactives pour 100 personnes en âge d'activité.

1.2. La population impactée par le COVID-19: 6 393 cas positifs au SARS-CoV-2 chez les résidents jusqu'au 23 août 2020

L'année 2020 est marquée par la pandémie du Coronavirus (SARS-CoV-2). Les premiers cas étant détectés en Chine, le virus s'est par la suite propagé à travers tout le globe. Au Luxembourg, les premiers tests PCR sont effectués le 24 février 2020 et la première personne résidante déclarée positive au SARS-CoV-2 est recensée le 29 février 2020. Un total de 376 026 personnes résidant au Luxembourg sont testées jusqu'au 23 août, sachant que les personnes qui se sont fait tester à plusieurs reprises ne sont comptabilisées qu'une seule fois. En ce qui concerne le nombre total de tests, jusqu'au 23 août, 603 644 tests sont réalisés chez les résidents luxembourgeois. 6 393 personnes résidantes sont testées positives au Coronavirus sur le territoire luxembourgeois et 124 résidents en sont décédés.

Un maximum de 79 486 tests hebdomadaires entre le 13 et le 19 juillet

Jusqu'au 23 août 2020, 603 644 tests sont réalisés auprès des résidents du Luxembourg. Le nombre de tests est inférieur à 10 000 tests par semaine jusqu'à la 23e semaine épidémiologique (du 1 au 7 juin 2020). Ensuite, le nombre de tests explose littéralement, en atteignant un pic de 79 486 tests lors de la 29e semaine épidémiologique (du 13 au 19 juillet). Cette augmentation du nombre de tests s'explique notamment par la politique ambitieuse de dépistage du gouvernement luxembourgeois (Large Scale Testing). À partir de la semaine épidémiologique 30 (du 20 au 26 juillet), marquant le début des vacances d'été, le nombre de tests baisse jusqu'à atteindre les 32 810 tests lors de la semaine 33 (du 10 au 16 août). La semaine suivante, davantage de tests sont à nouveau effectués (36 867).

Graphique 5 **Près de 80 000 tests entre le 13 et le 19 juillet**

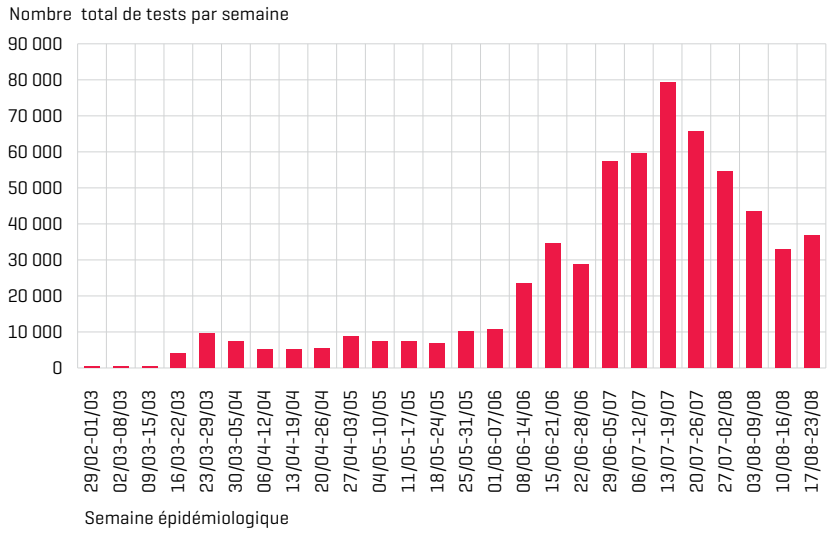

Sources: Ministère de la Santé, Direction de la santé, STATEC

Plus de 60% de la population résidante testée

Au 23 août 2020, 376 026 personnes résidantes sont testées au SARS-CoV-2, ce qui correspond à 60.1% de la population. Le seuil de 50% est dépassé le 23 juillet. La part de la population testée augmente de manière modérée et continue jusqu'au 8 juin. L'accroissement du nombre de tests effectués à partir de la mi-juin à la fin juillet correspond à la période du "Large Scale Testing". Depuis lors, le pourcentage des résidents ayant été testés au moins une fois a augmenté à un rythme moins soutenu.

Graphique 6 **6 personnes sur 10 ont été testées au SARS-CoV-2**

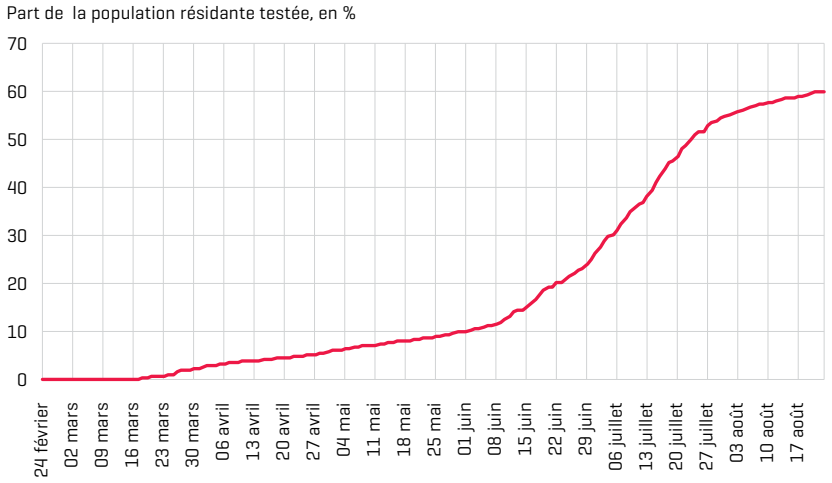

Sources: Ministère de la Santé, Direction de la santé, STATEC

6 393 personnes résidantes testées positives au SARS-CoV-2

Parmi les 376 026 résidents qui se sont soumis au test PCR jusqu'au 23 août 2020, 6 393 sont testés positifs. Ainsi, environ 170 personnes sur 10 000 personnes testées sont infectées par le virus.

Le Coronavirus s'est propagé en deux vagues successives à travers la population du Luxembourg, le premier cas positif étant détecté au 29 février 2020. Il y a eu très peu de cas positifs parmi les résidents jusqu'au 11 mars (4 cas positifs). Ensuite, le nombre augmente de manière rapide jusque mi-avril (2 833 cas positifs au 15 avril 2020), avant de se stabiliser jusque fin juin. Au 24 juin 2020, marquant la fin de l'état de crise au Luxembourg, 3 321 cas positifs sont révélés parmi les résidents. Depuis lors, au cours de la deuxième vague d'infections, bien que moins exponentielle que la première, 3 072 résidents sont infectés, ce qui fait un total de 6 393 cas positifs au SARS-CoV-2 jusqu'au 23 août.

Graphique 7 **6 393 personnes résidantes testées positives au SARS-CoV-2 jusqu'au 23 août 2020**

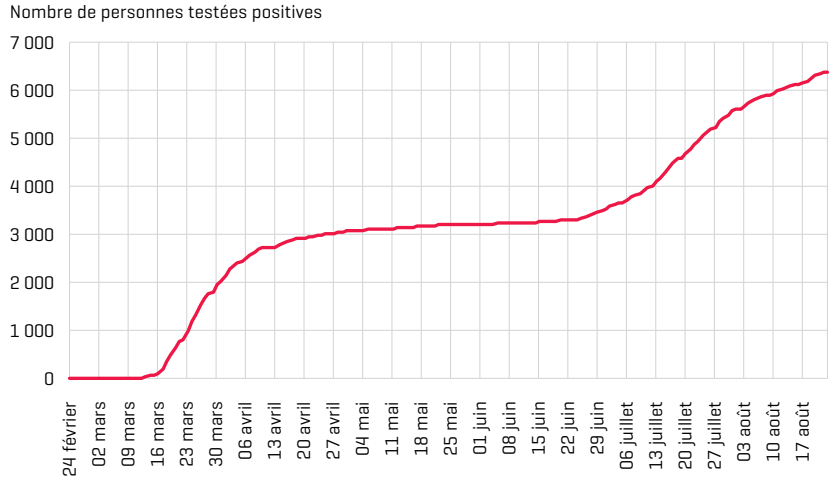

Sources: Ministère de la Santé, Direction de la santé, STATEC

Nombre de cas positifs au SARS-CoV-2 par semaine épidémiologique

La première vague commence à partir du 16 mars 2020 et se prolonge jusque début mai. Un maximum de 1 025 infections est observé entre le 23 et le 29 mars. Entre les semaines épidémiologiques 19 et 25, le nombre de nouveaux cas positifs se stabilise en atteignant un minimum de 13 cas positifs lors de la première semaine de juin. La deuxième vague d'infections se fait sentir à partir de la semaine épidémiologique 25 (du 15 au 21 juin) et se poursuit jusqu'au 23 août 2020. Lors de cette deuxième vague, le plus grand nombre de nouvelles infections est noté durant la deuxième quinzaine de juillet, avec chaque fois 582 nouveaux cas positifs hebdomadaires.

Graphique 8 **Le nombre le plus élevé de personnes testées positives au SARS-CoV-2 a été observé entre le 23 et le 29 mars**

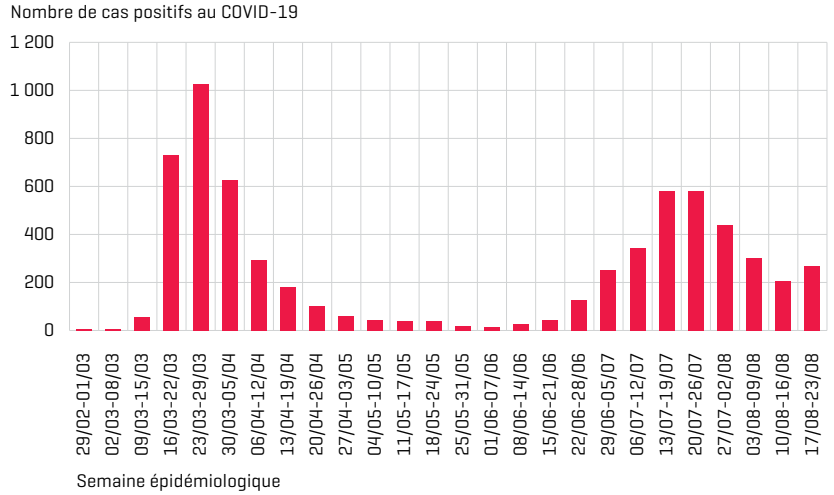

Source: Ministère de la Santé, Direction de la santé

Les cas positifs au SARS-CoV-2 sont inégalement répartis à travers le territoire luxembourgeois

Depuis le début de la pandémie du Coronavirus, le plus grand nombre de cas positifs est dépisté parmi les résidents des deux cantons les plus peuplés au Luxembourg, à savoir Esch-sur-Alzette et Luxembourg.

Lorsqu'on analyse le nombre absolu de nouveaux cas entre le 3 et le 23 août 2020 (date limite de notre analyse), le canton d'Esch-sur-Alzette en présente de loin le plus grand nombre (358). Ensuite, viennent le canton de Luxembourg (159 dans la Ville de Luxembourg et 81 dans la périphérie du Luxembourg), Capellen (48) et Grevenmacher (26). Les cantons les moins touchés sont Vianden (1) et Clervaux (3).

En termes de cas positifs sur 10 000 habitants, c'est également le canton d'Esch-sur-Alzette qui présente la densité la plus élevée avec 14 à 19 cas positifs sur 10 000 habitants (en rouge foncé sur la carte). Ensuite viennent les cantons de Luxembourg, Capellen, Grevenmacher et Diekirch avec 8 à 13 cas positifs sur 10 000 habitants. Les cantons les moins touchés en termes relatifs sont Clervaux, Vianden et Redange avec moins de 4 cas positifs pour 10 000 habitants, et puis ceux de Remich, de Mersch, d'Echternach et de Wiltz avec 4 à 7 cas positifs pour 10 000 habitants. Si les valeurs relatives par 10 000 habitants ont varié au cours de la pandémie, les disparités spatiales sont demeurées assez stables à travers le temps.

Carte 1 **Nombre de nouveaux cas positifs au SARS-CoV-2 au Luxembourg, entre le 3 et le 23 août 2020**

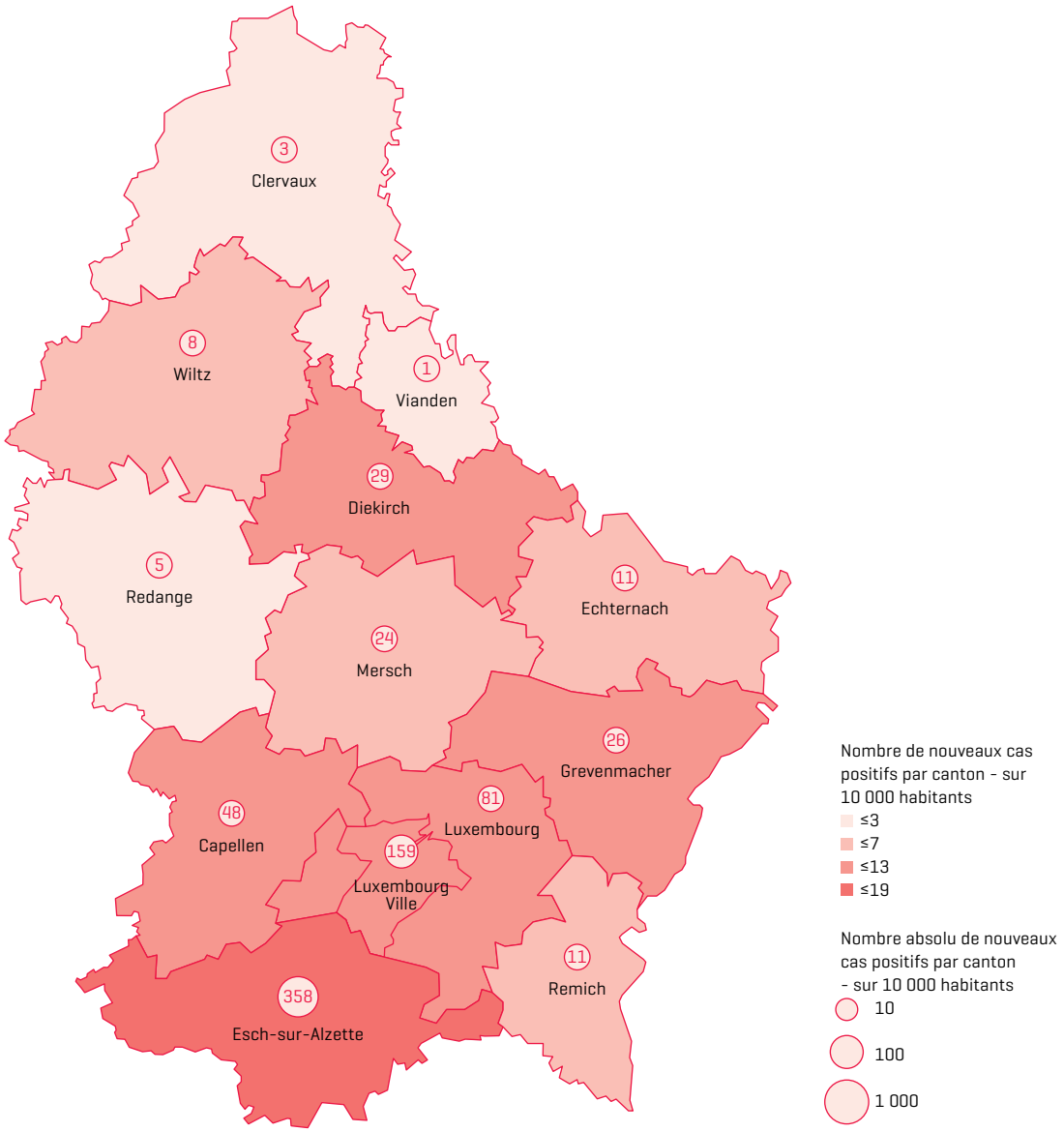

Date: 24 août 2020
Source: Ministère de la Santé, Direction de la santé
Réalisation: STATEC & Administration du cadastre et de la topographie, Service Géoportail

1.3. Les déterminants socioéconomiques des infections au COVID-19

Comme le montre la carte par canton du chapitre précédent, il existe des disparités spatiales en termes d'infection au COVID-19. De récentes études ont montré qu'il existe un lien entre le nombre d'infections au COVID-19 et certains facteurs socioéconomiques expliquant ces disparités spatiales. Au Royaume-Uni[4], les résultats des corrélations et l'analyse des régressions montrent que les territoires les plus touchés par le COVID-19 sont les territoires où la densité de la population est importante, la part des ménages de grande taille élevée, les niveaux de santé autodéclarés relativement bas et la part, relativement conséquente, des personnes utilisant les transports publics.

D'autres études, par exemple en Allemagne[5] et en France[6], montrent que d'autres facteurs comme la part de certains métiers dans la population (soins de santé)[7] et le niveau d'éducation peuvent également avoir un impact sur le nombre de personnes testées positives au COVID-19.

Pour le Luxembourg, quels pourraient être les facteurs expliquant les disparités spatiales en termes d'infections au COVID-19? Au niveau des communes, les variables socioéconomiques disponibles pour étudier les éventuels déterminants socioéconomiques sont décrites dans le tableau suivant.

[4] SA, F., Socioeconomic Determinants of COVID-19 Infections and Mortality: Evidence from England and Wales, ZA Policy Paper N° 159, 2020.

[5] EHLERT, A., The socioeconomic determinants of COVID-19: A spatial analysis of German county level data, medRxiv, 2020.

[6] Ginsburgh, V., Magerman, G., Natali, I., COVID-19 and the Role of Economic Conditions in French Regional Departments, Working Papers ECARES 2020-17, ULB - Université Libre de Bruxelles, 2020.

[7] Voir à cet égard le chapitre consacré aux "travailleurs de première ligne" dans ce rapport.

Tableau 2 **Déterminants socioéconomiques des infections au COVID-19: statistiques descriptives**

	Moyenne	Écart type	Minimum	Maximum	Année	Source
Nombre de personnes positives au COVID-19 pour 10 000 habitants (Total)	72.9	32.3	14.1	187.8	2020	Ministère de la Santé, STATEC
Nombre de personnes positives au COVID-19 pour 10 000 habitants (Période 1)	51.5	24.1	0.0	164.2	2020	Ministère de la Santé, STATEC
Nombre de personnes positives au COVID-19 pour 10 000 habitants (Période 2I)	21.5	20.4	0.0	98.1	2020	Ministère de la Santé, STATEC
Démographie						
Part des étrangers (en %)	36.8	9.7	20.4	70.6	2020	STATEC, CTIE
Part des femmes (en %)	49.7	1.0	46.2	52.4	2020	STATEC, CTIE
Part des hommes (en %)	50.3	1.0	47.6	53.8	2020	STATEC, CTIE
Part des 0-9 ans (en %)	11.1	1.2	8.2	14.7	2020	STATEC, CTIE
Part des 10-19 ans (en %)	11.5	1.4	7.7	15.5	2020	STATEC, CTIE
Part des 20-29 ans (en %)	12.9	1.4	9.3	17.0	2020	STATEC, CTIE
Part des 20-49 ans (en %)	41.8	2.4	36.0	53.8	2020	STATEC, CTIE
Part des 20-59 ans (en %)	57.1	2.2	49.5	66.3	2020	STATEC, CTIE
Part des 65+ ans (en %)	14.5	2.8	8.2	23.9	2020	STATEC, CTIE
Part des 80+ ans (en %)	3.7	1.2	1.6	7.2	2020	STATEC, CTIE
Âge moyen de la population (en années)	39.5	1.7	35.7	45.0	2020	STATEC, CTIE
Part des personnes célibataires (en %)	29.3	2.3	24.5	42.8	2020	STATEC, CTIE
Densité de la population	302.8	433.7	36.4	2 527.7	2020	STATEC, CTIE
Taille moyenne du ménage	2.6	0.2	1.9	3.0	2011	Recensement de la population
Part des personnes souffrant d'une maladie chronique (autodéclaration)	25.9	10.4	0.0	57.1	2017/2019	STATEC (SILC)
Conditions de logement						
Nombre moyen de pièces	6.0	0.6	4.4	7.1	2020	STATEC
Surface moyenne des logements (en m²)	147.7	20.4	95.4	192.7	2020	STATEC
Part des appartements (en %)	33.7	14.3	11.3	80.0	2020	STATEC
Part des ménages collectifs (en %)	1.4	2.2	0.0	11.8	2011	Recensement de la population
Part des personnes vivant dans un ménage de 5+ personnes (en %)	20.9	3.6	12.7	30.5	2011	Recensement de la population
Socioéconomique						
Taux de chômage (en %)	5.0	1.9	1.3	10.8	2018	IGSS-ADEM
Part des personnes bénéficiant du REVIS (en %)	3.1	1.9	0.5	8.5	2020	SNAS, STATEC
Part des personnes ayant un emploi et travaillant dans des professions CITP de bas niveau (en %)	16.8	6.2	6.4	31.6	2011	Recensement de la population
Salaire médian (en €)	3 894.7	677.3	2 635.4	5 462.0	2019	IGSS-ADEM
Part des personnes ayant un niveau d'éducation bas (en %)	32.7	8.3	16.7	55.7	2011	Recensement de la population
Part des personnes ayant un niveau d'éducation haut (en %)	21.5	9.0	8.4	47.6	2011	Recensement de la population
Transport						
Part des personnes utilisant les transports en commun (en %)	11.8	4.6	4.5	27.6	2011	Recensement de la population
Part des personnes utilisant un service de ramassage (en %)	0.8	0.9	0.0	5.3	2011	Recensement de la population

Note de lecture: en 2020, en moyenne, la part des étrangers dans les différentes communes est de 36.8%, les logements disposent de 6 pièces en moyenne et le taux de chômage moyen s'élève à 5%.
Ces pourcentages diffèrent de la moyenne nationale.
Source: STATEC

Quatre modèles ont été retenus en incorporant au fur et à mesure de nouvelles thématiques:

- Modèle 1: démographie
- Modèle 2: démographie / logement
- Modèle 3: démographie / logement / économie
- Modèle 4: démographie / logement / économie / transport

Ces modèles ont été testés sur trois périodes de temps:

- Total: de fin février 2020 à fin juillet 2020
- Période 1: de fin février au 21 juin, ce qui correspond à la dernière semaine épidémiologique avant la fin de l'état de crise
- Période 2: du 22 juin à fin juillet ("seconde vague")

Pour ces trois périodes, les indicateurs AIC[8] et BIC[9], issus de la régression de Poisson, indiquent que le modèle '4' (démographie / logement / économie / transport) est le plus explicatif même si toutes les variables ne sont pas significatives.

Entre fin février et fin juillet, les résultats de la régression de Poisson des infections au COVID-19, au niveau communal, prenant en compte les caractéristiques socioéconomiques, indiquent, toutes choses égales par ailleurs, que lorsque la part des femmes augmente d'un point de pourcentage au sein d'un territoire, le nombre de cas positifs pour 10 000 habitants est multiplié par 0.855 (on observe donc une diminution du nombre de cas car ce coefficient est inférieur à 1). De même, quand la part des célibataires dans une commune augmente d'un pourcent, le nombre de cas positifs pour 10 000 habitants est multiplié par 1.128. Si une commune connaît une augmentation d'un pourcent concernant la part des 60+ ans parmi sa population, le nombre de cas positifs au COVID-19 pour 10 000 habitants est multiplié par 1.114. La part des personnes ayant un niveau d'éducation bas joue également un rôle en termes d'infection au COVID-19: une augmentation d'un pourcent entraîne une multiplication du nombre de cas positifs de 1.090. Un autre facteur explique également les différences territoriales en termes d'infection, mais de manière moins importante: une augmentation d'une personne par km² (densité de la population) multiplie le nombre de personnes positives pour 10 000 habitants par 1.003. Ces résultats ne diffèrent guère des résultats obtenus dans les autres pays.

Pour la période où le nombre de cas est le plus grand (de fin février à juin), le profil des territoires les plus touchés diffère légèrement. Toutes choses égales par ailleurs, les territoires où la proportion de femmes est la plus faible se caractérisent par un nombre plus élevé de cas positifs au COVID-19 pour 10 000 habitants. Il en est toujours de même pour les territoires où la part des 60 ans et plus est importante ainsi que les communes où la part des personnes célibataires est élevée, et encore pour les territoires à haute densité de population (nombre de personnes par km²).

Durant la période estivale (fin juin / mois de juillet), parmi les potentielles variables explicatives disponibles, seule la densité de la population explique les différences territoriales en termes d'infection au COVID-19.

[8] Akaike's Information Criterion.

[9] Bayesian Information Criterion.

Tableau 3 **Déterminants socioéconomiques des infections au COVID-19: résultats de la régression**

				Total
	M1	**M2**	**M3**	**M4**
Taille moyenne des ménages	1.547	1.546	2.365	2.283
	(0.735)	(0.771)	(1.585)	(1.551)
Densité de la population	**1.003*** **	**1.003*** **	**1.003*** **	**1.003*** **
	(0.001)	(0.001)	(0.000)	(0.001)
Densité de la population ^2	**1.000*** **	**1.000*** **	**1.000*** **	**1.000*** **
	(0.000)	(0.000)	(0.000)	(0.000)
Part des 0-19 ans (en %)	0.997	1.008	1.014	1.014
	(0.052)	(0.053)	(0.062)	(0.062)
Part des 60 ans et plus (en %)	1.048	1.058	**1.111*** **	**1.114*** **
	(0.041)	(0.041)	(0.044)	(0.043)
Part des étrangers (en %)	1.012	1.012	1.005	1.001
	(0.013)	(0.013)	(0.014)	(0.014)
Part des personnes célibataires (en %)	**1.072** **	**1.078** **	**1.141*** **	**1.128*** **
	(0.038)	(0.036)	(0.042)	(0.044)
Part des femmes (en %)	0.863	**0.852* **	0.867	**0.855* **
	(0.080)	(0.077)	(0.078)	(0.075)
Part des personnes souffrant d'une maladie chronique	1.005	1.006	1.003	1.002
	(0.008)	(0.008)	(0.007)	(0.007)
Surface moyenne des logements (en m²)		1.025	**1.106* **	1.095
		(0.054)	(0.061)	(0.064)
Surface moyenne des logements (en m²) ^2		1.000	**1.000** **	**1.000* **
		(0.000)	(0.000)	(0.000)
Salaire médian (en €)			**1.001*** **	**1.001*** **
			(0.000)	(0.000)
Part des personnes ayant un niveau d'éducation faible (en %)			**1.088** **	**1.090*** **
			(0.037)	(0.036)
Part des personnes utilisant les transports en commun (en %)				1.023
				(0.024)
Constante	219.173	34.059	**0.000* **	0.000
	(1 146.375)	(217.043)	(0.000)	(0.000)
Observations	102	102	102	102
Pseudo R2	0.825	0.825	0.840	0.841
AIC (Akaike's Information Criterion)	1 971	1 969	1 812	1 799
BIC (Bayesian Information Criterion)	1 997	2 000	1 849	1 838

Les valeurs indiquées sont les risques relatifs et les écarts types sont entre parenthèses.
*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1
Source: STATEC

			Période 1				Période 2
M1	**M2**	**M3**	**M4**	**M1**	**M2**	**M3**	**M4**
1.658	1.422	1.846	1.839	1.099	1.580	0.501	0.517
(0.745)	(0.662)	(1.253)	(1.251)	(0.789)	(1.014)	(0.531)	(0.560)
1.003* **	**1.003*** **	**1.003*** **	**1.003*** **	**1.004*** **	**1.003*** **	**1.003*** **	**1.003*** **
(0.001)	(0.001)	(0.001)	(0.001)	(0.001)	(0.001)	(0.001)	(0.001)
1.000* **	**1.000*** **	**1.000*** **	**1.000*** **	**1.000*** **	**1.000*** **	**1.000*** **	**1.000*** **
(0.000)	(0.000)	(0.000)	(0.000)	(0.000)	(0.000)	(0.000)	(0.000)
0.951	0.990	1.044	1.042	1.083	1.032	1.032	1.021
(0.053)	(0.050)	(0.059)	(0.059)	(0.079)	(0.073)	(0.083)	(0.082)
1.035	**1.077** **	**1.113*** **	**1.113*** **	1.069	1.025	1.025	1.023
(0.041)	(0.037)	(0.042)	(0.042)	(0.056)	(0.055)	(0.059)	(0.059)
1.014	1.014	1.007	1.006	1.008	1.004	1.014	1.009
(0.011)	(0.011)	(0.014)	(0.013)	(0.019)	(0.018)	(0.021)	(0.021)
**1.065* **	**1.093*** **	**1.115*** **	**1.109*** **	**1.095* **	1.069	1.070	1.045
(0.038)	(0.034)	(0.034)	(0.036)	(0.055)	(0.051)	(0.049)	(0.050)
0.904	**0.865* **	**0.843* **	**0.837** **	**0.801* **	0.835	0.881	0.861
(0.076)	(0.074)	(0.079)	(0.075)	(0.104)	(0.095)	(0.117)	(0.111)
0.999	1.006	1.006	1.006	1.015	1.003	1.001	0.999
(0.008)	(0.007)	(0.007)	(0.007)	(0.012)	(0.012)	(0.012)	(0.012)
	**1.091* **	1.053	1.049		0.999	1.035	1.015
	(0.056)	(0.059)	(0.060)		(0.055)	(0.069)	(0.074)
	1.000	1.000	1.000		1.000	1.000	1.000
	(0.000)	(0.000)	(0.000)		(0.000)	(0.000)	(0.000)
		0.942	0.945			0.910	0.921
		(0.058)	(0.057)			(0.075)	(0.070)
		0.989	0.990			1.044	1.044
		(0.018)	(0.018)			(0.031)	(0.032)
			1.009				1.036
			(0.024)				(0.038)
71.144	0.047	0.507	1.039	250.308	1 494.968	12.112	277.693
(363.045)	(0.271)	(3.281)	(6.700)	(1 850.511)	(11 399.598)	(106.436)	(2 428.751)
102	102	102	102	102	102	102	102
0.731	0.748	0.752	0.752	0.822	0.832	0.835	0.836
1 457	1 371	1 353	1 353	1 244	1 182	1167	1157
1 484	1 403	1 390	1 393	1 270	1 214	1204	1197

1.4. Impact limité du COVID-19 sur la mortalité au 1er semestre 2020

Entre janvier et mi-mars, la mortalité de l'année 2020 a suivi les tendances antérieures: le Luxembourg, comme beaucoup d'autres pays, connaît au fil du temps une mortalité moins importante. Cette mortalité plus faible en début d'année est principalement due à un hiver particulièrement doux qui n'a pas connu de véritables épisodes grippaux. Ceci est particulièrement vrai pour le mois de février et la première moitié du mois de mars.

Le nombre de décès survenus en janvier des trois dernières années est plus ou moins stable: 396 décès en janvier 2018, 393 en 2019 et 382 en 2020.

Par contre, il est intéressant de noter que le mois de février 2020 (331 décès enregistrés) a connu une sous-mortalité par rapport aux années précédentes alors que ce mois comptait un jour supplémentaire, 2020 étant une année bissextile. On observe une baisse de - 26.3% par rapport à 2018 (449 décès en février 2018) et de -16.2% par rapport à l'année 2019 (395 décès en février 2019).

Entre le 13 mars (date des premiers décès dus au COVID-19 au Luxembourg) et le 26 mai (date du dernier décès dû au COVID-19 lors du premier semestre 2020), 957 décès sont dénombrés par le STATEC à partir du Registre national des personnes physiques, ce qui correspond à une centaine de décès supplémentaires par rapport aux deux années précédentes (840 décès pour cette période en 2019 et 831 en 2018). Ce nombre supplémentaire de décès coïncide plus ou moins avec le nombre de décès dus au COVID-19 (110 décès) pendant cette période au Luxembourg.

Le nombre de décès observés au mois de juin 2020 (305) est légèrement inférieur à celui observé durant le même mois en 2019 et 2018 (respectivement 317 et 311 décès). Ceci semble démontrer que les tendances observées avant la pandémie se confirment.

Graphique 9 **Le nombre cumulé de décès lors du premier semestre 2020 est plus élevé que celui observé en 2019 mais plus faible qu'en 2018**

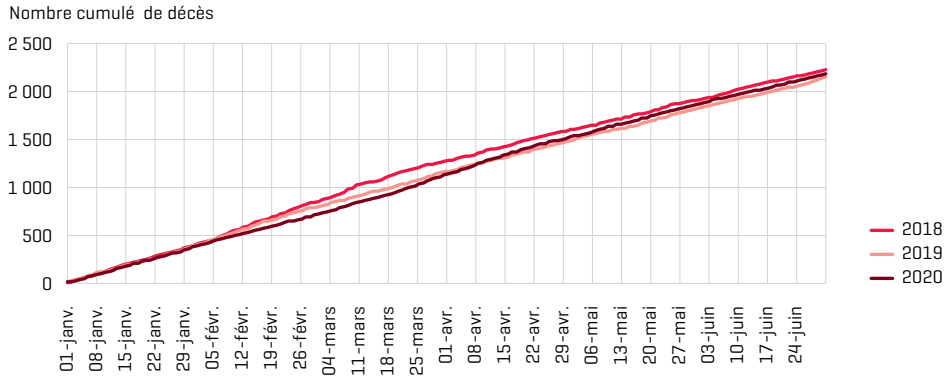

Sources: 2018-2019: STATEC / 2020: CTIE

La population évoluant d'année en année, l'évolution de la mortalité peut être analysée à travers le taux de mortalité (nombre de décès / population moyenne). Ce taux est pour le premier semestre 2020 de 3.5‰, ce qui correspond au taux observé pour la même période en 2019, alors qu'en 2018 il se situait à 3.7‰.

Lors du premier semestre 2020, le nombre moyen de décès par jour est de 12.0. Entre l'apparition du premier décès dû au Coronavirus (13 mars 2020) et le 26 mai (date du dernier décès dû au COVID-19 lors du premier semestre 2020,) le nombre de morts par jour est de 12.8 pour 11.1 et 11.2 décès en 2018 et 2019.

Graphique 10 **Les décès dus au COVID-19 ont peu d'impact sur l'évolution journalière des décès**

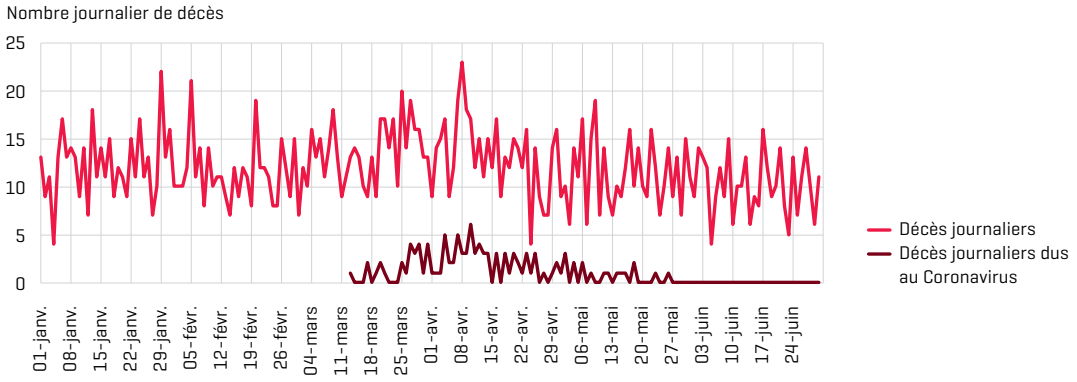

Sources: STATEC, CTIE, Ministère de la Santé

Parmi les décès survenus entre le 13 mars et le 26 mai, la part des personnes âgées de 65 ans et plus, tous sexes confondus, est plus élevée que lors de la même période des deux années précédentes: 84.7% en 2020 contre 82.9% en 2019 et 81.8% en 2018. En nombre absolu, pour les décès des personnes de moins de 65 ans, il existe peu de différence avec la population considérée dans son ensemble (hommes et femmes confondus).

Graphique 11 **Une surmortalité est observée pour les personnes âgées de 85 ans et plus**

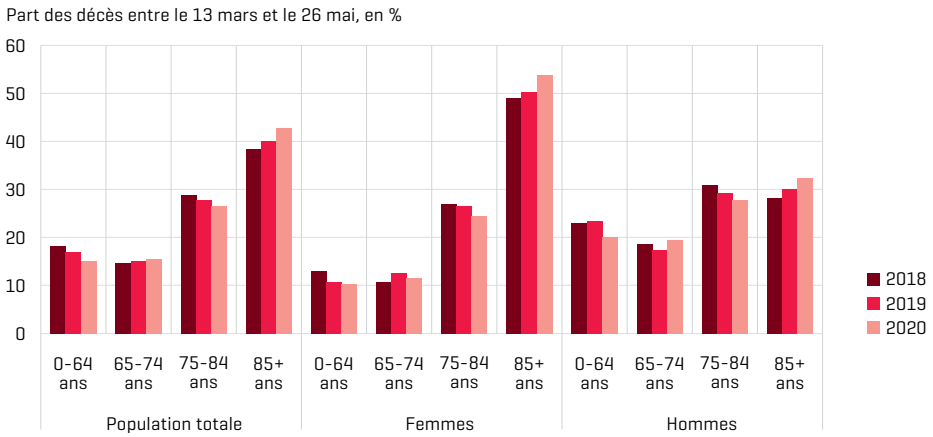

Sources: STATEC, CTIE

L'âge moyen des personnes décédées durant le premier semestre 2020 est de 80.3 ans pour les femmes et de 73.9 ans pour les hommes. Cet âge moyen est assez semblable aux années précédentes. L'âge moyen des personnes décédées à cause du Coronavirus au Luxembourg est de 83.0 ans, ce qui confirme que la létalité[10] par COVID-19 est plus élevée chez les personnes de 80 ans et plus.

Une surmortalité limitée

Au Luxembourg, on observe une surmortalité modérée pour les semaines 13 (du 23 au 29 mars) et 19 (du 4 au 10 mai) de l'année 2020 et une surmortalité très élevée pour la semaine 15 (du 6 au 12 avril 2020). Pour les autres semaines, il n'existe pas de surmortalité par rapport à la période de référence[11]. La surmortalité observée au Luxembourg est donc relativement limitée surtout en comparaison avec les autres pays européens.

L'évaluation d'une éventuelle surmortalité s'appuie sur le calcul d'un indicateur standardisé: le Z-score. Le Z-score est calculé par la formule suivante: (nombre observé de décès – nombre attendu de décès) / écart type du nombre attendu.

Les cinq catégories d'excès sont définies de la façon suivante:

- Pas d'excès de décès: Z-score inférieur à 2;
- Excès modéré de décès: Z-score compris entre 2 et 4.99;
- Excès élevé de décès: Z-score compris entre 5 et 6.99;
- Excès très élevé de décès: Z-score compris entre 7 et 11.99;
- Excès exceptionnel de décès: Z-score supérieur à 12.

Graphique 12 **Une surmortalité très élevée entre le 6 et le 12 avril 2020**

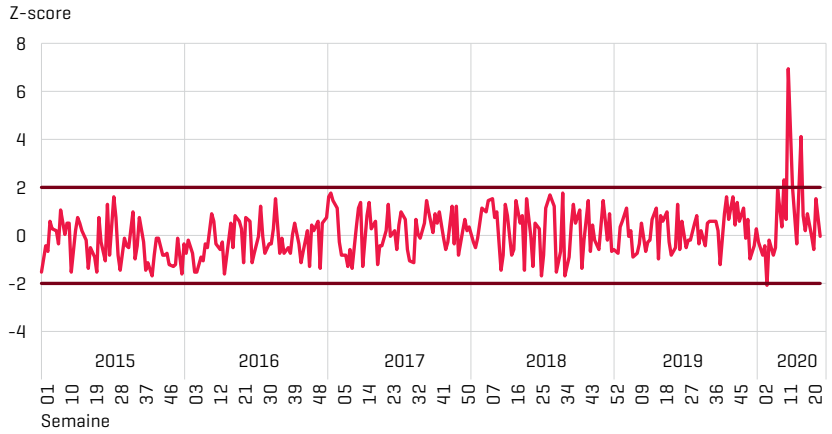

Sources: STATEC, CTIE

[10] Ensemble des conditions qui rendent nécessairement mortelles une plaie, une lésion ou une maladie.

[11] Années 2015 à 2019.

Cette surmortalité est un peu plus marquée pour les hommes:

- Pour les hommes, une surmortalité modérée est survenue durant les semaines suivantes: 9 au 15 mars, 23 au 29 mars, 4 au 10 mai et 25 au 31 mai;
- Pour les hommes, une surmortalité élevée est apparue entre le 23 mars et le 29 mars ainsi qu'entre le 6 avril et le 12 avril;
- Pour les femmes, une surmortalité modérée n'apparaît qu'entre le 6 et le 19 avril tandis qu'une sous-mortalité modérée (Z-score en dessous de -2) est présente durant les semaines 1, 7 et 11.

Graphique 13 **Une surmortalité plus présente chez les hommes**

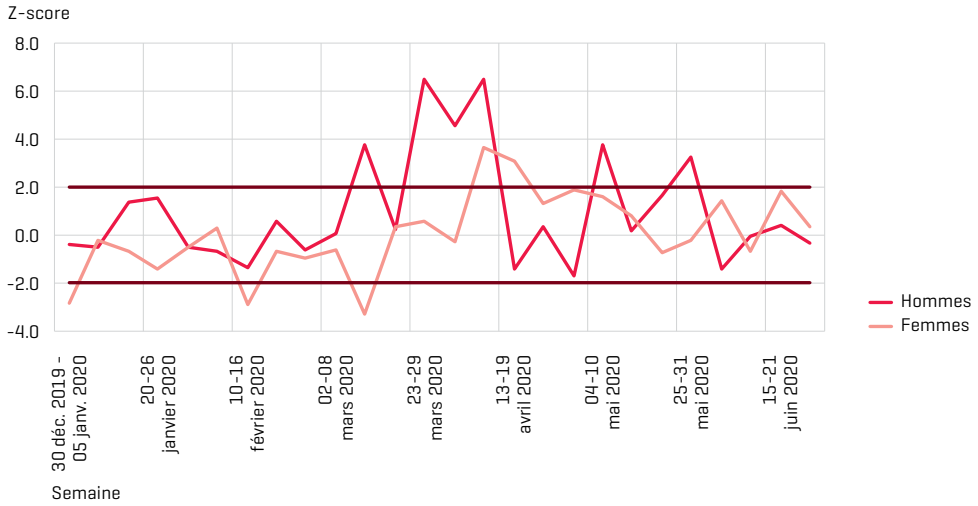

Sources: STATEC, CTIE

Sources des données

Les décès repris dans cette publication concernent les décès de droit, c.-à-d. les décès de toute personne résidant au Luxembourg, que cette personne soit décédée au Luxembourg ou à l'étranger.

Les décès observés jusqu'en 2019 se basent sur les bulletins de l'état civil émis par les différentes administrations communales du Grand-Duché de Luxembourg. Ces données sont habituellement publiées annuellement une fois l'année écoulée.

Afin d'appréhender de manière plus rapide le nombre de décès suite à la crise du COVID-19, le STATEC a, pour l'année 2020, recouru aux données issues du Registre national des personnes physiques géré par le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). Ces données sont encore considérées comme provisoires par le STATEC et pourront éventuellement être soumises à de légères révisions.

Partie 2

Le marché du travail

2.1. Un marché du travail sous l'influence du confinement

2.1.1. L'évolution de l'emploi salarié au Luxembourg pendant la première moitié de l'année 2020

Si l'on considère la période 2015-2019, le marché de l'emploi au Luxembourg n'a connu que des variations trimestrielles positives du nombre de salariés (entre +0.5% et +1.1%). La crise du COVID-19 a fortement bouleversé cette évolution (→ Graphique 1): après une légère hausse de l'emploi au premier trimestre 2020, le deuxième trimestre a connu une forte baisse (-0.7%). Les mesures de confinement prises en mars 2020 ont impacté toute l'économie luxembourgeoise, et les conséquences ont été néfastes pour le marché du travail.

Graphique 1 **Baisse exceptionnelle de l'emploi salarié au 2e trimestre 2020**

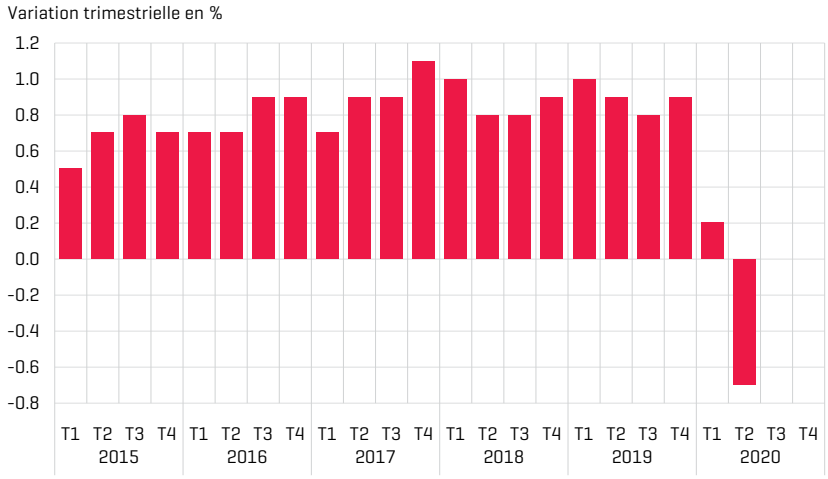

Source: STATEC, données corrigées des variations saisonnières

La légère hausse encore observée au premier trimestre est due au fait que les mois de janvier et de février peuvent être considérés comme des mois "normaux" pour le marché du travail, contrairement aux mois suivants.

Tableau 1 **Fort recul du nombre des salariés en mars et avril 2020**

Mois	Variation mensuelle en % du nombre de salariés
Janvier 2020	0.29
Février 2020	0.30
Mars 2020	-1.31
Avril 2020	-0.72
Mai 2020	1.23
Juin 2020	0.30

Source: STATEC, données corrigées des variations saisonnières

C'est au mois de mars que les mesures pour faire face au coronavirus ont été décidées par le gouvernement. Le 16 mars était le début de la fermeture de la restauration et des cafés, du commerce de détail (sauf jugé essentiel) et des services aux personnes. Les chantiers de construction ont dû fermer le 23 mars. Il en résulte la baisse la plus importante de l'emploi salarié (-1.3% par rapport au mois précédent) des 6 premiers mois de 2020. Après une nouvelle baisse du nombre des salariés en avril, la situation se redresse en mai 2020.

Tableau 2 **Au 2e trimestre 2020 la croissance annuelle de l'emploi chute à +1.3%**

Emploi salarié intérieur									
		2019		2020			2019		2020
T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
0.9	0.8	0.9	0.2	-0.7	3.7	3.7	3.6	2.9	1.3

* données corrigées des variations saisonnières
** données brutes
Source: STATEC, Comptes nationaux

Le tableau 2 montre que la variation annuelle au deuxième trimestre par rapport au même trimestre de l'année 2019 s'est fortement dégradée. Alors que la croissance annuelle de l'emploi était de +3.7% en 2019, elle n'a été que légèrement supérieure à 1% en 2020. Selon les dernières prévisions conjoncturelles, la croissance de l'emploi salarié serait de +1.9%[1] en 2020, soit bien en deçà de la tendance historique (+3.4% par an en moyenne de 1995 à 2019).

[1] STATEC, Analyses 5-2020, Projections macroéconomiques à moyen terme, 2020-2024.

2.1.2. L'impact de la crise diffère selon les branches

La crise du COVID-19 n'a pas eu le même impact sur toutes les branches de l'activité économique [→ Tableau 3].

Tableau 3 **Les activités spécialisées et services de soutien les plus touchés par la crise**

	2019			2020		2019			2020	
	T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
Emploi salarié par branche d'activité (NACE Rév. 2)	Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Industrie (extractive, manufacturière, énergie et déchets)	0.2	0.1	0.2	0.6	-0.9	0.7	0.8	1.1	0.8	-0.3
Construction	0.6	0.8	1.2	1.0	0.2	3.7	3.6	3.8	3.7	3.2
Commerce, transport, hébergement et restauration	1.1	0.8	0.7	0.4	-2.4	4.1	4.1	3.9	3.0	-0.5
Information et communication	0.9	0.6	1.1	0.7	-0.3	3.8	3.3	3.4	3.3	2.2
Activités financières et d'assurance	1.0	0.5	0.7	0.3	-0.1	4.2	3.6	3.1	2.6	1.4
Activités spécialisées et services de soutien	0.4	0.8	1.1	-1.5	-3.0	4.0	3.7	3.9	0.9	-2.6
Administration et autres services publics	1.2	1.3	1.1	1.1	1.9	4.3	4.6	4.5	4.8	5.6
Autres activités	0.9	0.8	0.9	0.3	0.4	3.0	3.2	3.4	3.0	2.4

* données corrigées des variations saisonnières
** données brutes
Source: STATEC, Comptes nationaux

Dans le tableau 3 on voit que la branche des activités spécialisées et des services de soutien[2] est la branche qui a subi les pertes d'emploi les plus importantes (-3.0% en variation trimestrielle au deuxième trimestre 2020). Cette tendance négative a déjà commencé un peu avant. Pendant le premier trimestre 2020, c'était l'unique branche qui présentait une baisse de l'emploi salarié. En période de crise, ce sont surtout les emplois salariés du travail intérimaire qui sont touchés en premier lieu. Au Luxembourg, cette activité a perdu un emploi sur 3 entre le premier trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2020.

Pendant le deuxième trimestre 2020, les branches "Industrie", "Commerce, transport, hébergement et restauration", "Information et communication", "Activités financières et d'assurance" ont également beaucoup souffert. La fermeture des cafés et restaurants a entraîné une baisse de l'emploi pour les activités de restauration de -2.9% par rapport au premier trimestre.

[2] Par activités spécialisées et de soutien, on comprend les activités juridiques et comptables, les activités des sièges sociaux (conseil de gestion), les activités d'architecture et d'ingénierie (activités de contrôle et analyses techniques), les activités de recherche scientifique, les activités de publicité et des études de marché, les autres activités scientifiques et techniques, les activités vétérinaires, les activités de location et location-bail, les activités liées à l'emploi, les activités des agences de voyage, de voyagistes et des services de réservation, les activités d'enquête et sécurité, les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, les activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises.

Par contre, pendant la même période, une hausse de l'emploi de +1.9% a été observée pour la branche "Administration et autres services publics". En effet, l'administration centrale et les services sociaux sans hébergement ont créé beaucoup de nouveaux postes au cours du deuxième trimestre 2020.

Si l'on considère les variations annuelles au deuxième trimestre 2020, des destructions d'emploi sont observées pour les branches "Industrie" (-0.3% par rapport au deuxième trimestre 2019), "Commerce, transport, hébergement et restauration" (-0.5% par rapport au deuxième trimestre 2019) et "Activités spécialisées et services de soutien" (-2.6% par rapport au deuxième trimestre 2019). D'un autre côté, les branches "Administration et autres services publics" (+5.6% par rapport au deuxième trimestre 2020) et "Construction" (+3.2% sur un an) étaient les branches les plus dynamiques. Dans la construction, ce sont surtout les activités des travaux de menuiserie et de la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels qui présentent des créations d'emploi salarié.

2.1.3. Les frontaliers plus touchés

La crise sanitaire a des répercussions différentes selon le pays de résidence des salariés.

Tableau 4 **Les frontaliers sont plus touchés par la crise sanitaire que les résidents**

	2019			2020		2019			2020	
	T2	T3	T4	T1	T2	T2	T3	T4	T1	T2
	Variation en % sur un trimestre*					Variation en % sur un an**				
Emploi salarié intérieur	**0.9**	**0.8**	**0.9**	**0.2**	**-0.7**	**3.7**	**3.7**	**3.6**	**2.9**	**1.3**
Pays de résidence et nationalité										
Résidents au Luxembourg	0.7	0.7	0.7	0.4	-0.4	3.0	3.0	2.9	2.5	1.4
Luxembourgeois	0.7	0.6	0.6	0.6	0.7	3.1	2.9	2.7	2.6	2.6
Communautaires (UE-28)	0.4	0.4	0.5	-0.1	-1.4	1.9	2.0	2.0	1.3	-0.6
Non communautaires	2.6	2.4	2.8	1.6	-1.9	8.8	9.5	10.6	9.7	5.0
Frontaliers	1.0	1.0	1.1	0.1	-1.0	4.6	4.5	4.5	3.3	1.2
Belgique	0.5	0.6	0.8	0.0	-0.6	3.1	2.8	2.8	2.0	0.8
Allemagne	0.9	1.0	1.1	0.6	0.1	3.5	3.7	4.0	3.7	2.8
France	1.3	1.1	1.3	-0.1	-1.6	5.9	5.6	5.4	3.7	0.7
Sexe										
Hommes	0.7	0.8	0.8	0.0	-0.7	3.4	3.4	3.3	2.4	0.9
Femmes	1.0	0.9	1.0	0.6	-0.7	4.1	4.1	4.1	3.6	1.8

* données corrigées des variations saisonnières
** données brutes
Source: STATEC, Comptes nationaux

Au cours du 1er trimestre 2020, le nombre de salariés frontaliers a pratiquement stagné (+0.1% par rapport au trimestre précédent), celui des résidents a légèrement augmenté. Le tableau 4 montre que parmi les frontaliers, le nombre de salariés français diminue déjà au premier trimestre, alors qu'il reste stable pour les frontaliers belges ou continue même à augmenter pour les frontaliers en provenance d'Allemagne.

Pendant le deuxième trimestre 2020, le nombre de salariés a baissé aussi bien pour les résidents (-0.4% par rapport au trimestre précédent) que pour les frontaliers (-1.0%). Parmi les frontaliers, ce sont les Français qui étaient les plus touchés par les mesures de confinement (-1.6% de salariés par rapport au premier trimestre 2020). Pour les frontaliers belges, la baisse a été de -0.6%. Le nombre de salariés allemands a par contre stagné.

Au deuxième trimestre 2020, une situation plutôt exceptionnelle a été observée: la croissance du nombre de résidents en emploi (+1.4% par rapport au deuxième trimestre 2019) a été plus dynamique que celle des frontaliers (+1.2%). D'habitude l'inverse est vrai: en 2019 par exemple, le taux de croissance de l'emploi frontalier a été de +4.6% contre +2.8% pour les résidents.

Les hommes et les femmes ont été touchés de manière similaire par la crise sanitaire. En effet, pour les deux genres, la baisse du nombre de salariés a été de -0.7% par rapport au premier trimestre 2020.

2.2. Chômage: une seconde vague invisible via le halo du chômage?

Comparé à l'effondrement de l'activité économique au Luxembourg, la hausse du chômage pour les six premiers mois de l'année 2020 était relativement contenue. Le taux de chômage est passé de 5.8% au quatrième trimestre 2019 à 6.4% au deuxième trimestre 2020.

Certains signes indiquent cependant que la situation sur le marché du travail est bien plus tendue que ne le laisse entendre l'évolution du taux de chômage. Cette progression modérée du taux de chômage est inhérente à la définition du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT).

Pour mieux comprendre cette dynamique du chômage au cours des deux premiers trimestres de 2020, il convient de revenir à la définition du BIT (→ Encadré) utilisée pour mesurer le chômage: pour être chômeur au sens du BIT, il faut être sans emploi et à la fois être disponible dans les deux semaines pour occuper un emploi, et avoir effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines. Ces deux comportements, "disponibilité" et "recherche", ont été fortement affectés par le confinement.

La statistique du halo du chômage permet d'éclairer cet angle mort et de relativiser la faible augmentation du taux de chômage observée malgré l'effondrement de l'activité économique.

Encadré **Définition**

Selon la définition du Bureau international du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément aux trois conditions suivantes:

1. être sans emploi, c.-à-d. ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence;
2. être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours;
3. avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à l'ADEM (et inversement).

Selon les normes du BIT, utilisées dans le cadre de l'Enquête sur les forces de travail, une personne en âge de travailler (âgée entre 15 et 74 ans) est soit en emploi, soit au chômage, soit en inactivité. Une personne est considérée comme étant en emploi si elle est impliquée dans une activité productive. Une personne est considérée comme étant au chômage si elle est sans emploi, disponible pour travailler et activement à la recherche d'un emploi. Une personne en inactivité ne relève ni de l'un ni de l'autre de ces deux statuts. Cette définition est claire et simple. Les trois catégories étant mutuellement exclusives, une personne ne peut se trouver simultanément dans plusieurs catégories. Elle n'admet donc pas de zone grise entre les statuts.

La réalité sur le marché du travail est toutefois souvent plus complexe. Ainsi, par exemple, une personne peut être en "sous-emploi", c.-à-d. qu'elle occupe un emploi à temps partiel (p.ex. 25%) et souhaiterait travailler plus mais ne trouve pas de travail à temps plein. Elle sera classée comme active et non comme chômeur, un statut de chômeur "partiel" n'existant pas selon la définition du BIT.

De même, certaines personnes souhaitent travailler mais sont classées comme inactives, parce qu'elles ne remplissent pas toutes les conditions pour être considérées comme chômeur. Par exemple, elles ne sont peut-être pas disponibles pour travailler dans les deux semaines, ou alors elles ne recherchent pas activement un emploi (chômeurs découragés). Ces personnes forment ce que l'on appelle la "force de travail potentielle".

Ces deux catégories de personnes sont parfois désignées par le terme "halo du chômage", et on peut calculer des taux de chômage "élargis" en les prenant en compte. Le halo du chômage représente le nombre de personnes n'étant pas au chômage à proprement parler, mais dans une situation qui s'en rapproche fortement.

Figure 1 **Le "halo du chômage" se compose des "personnes en sous-emploi" et de la "force de travail potentielle"**

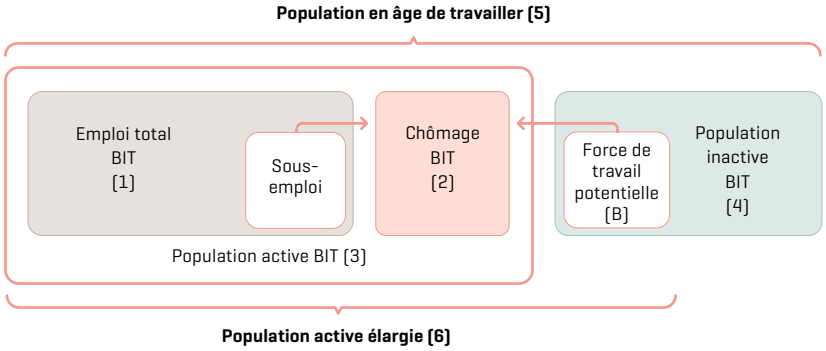

Source: STATEC (EFT)

Tableau 5 **Le "halo du chômage" représente presque 25 000 personnes au Luxembourg**

Indicateurs complémentaires du chômage ("Halo du chômage"), en milliers			2019	2020 Q1	2020 Q2
1		**Emploi total BIT**	**289.1**	**289.8**	**290.8**
	A	dont: Travailleurs à temps partiel en sous-emploi	**5.0**	**5.3**	**4.6**
2		**Chômage BIT**	**17.1**	**19.4**	**19.7**
3		**Population active BIT (1+2)**	**306.2**	**309.2**	**310.5**
4		**Population inactive BIT**	**199.0**	**207.0**	**205.0**
	B	dont: Force de travail potentielle	15.5	17.2	20.2
	B1	dont: Personnes recherchant un emploi mais temporairement indisponibles	5.8	7.0	8.9
	B2	dont: Personnes disponibles pour travailler mais ne recherchant pas un emploi	9.7	10.2	11.3
5		**Population en âge de travailler (15-74 ans) (3+4)**	**505.2**	**516.2**	**515.5**
6		**Population active élargie (3+B)**	**321.7**	**326.4**	**330.7**

Source: STATEC (EFT)

Au deuxième trimestre 2020, 4 600 personnes travaillent à temps partiel de manière involontaire et sont donc en "sous-emploi". Elles représentent 1.5% de la population en emploi.

La "force de travail potentielle" telle que définie ci-dessus est composée de 20 200 personnes. Parmi elles, 11 300 sont disponibles pour travailler mais ne recherchent pas activement un emploi. 8 900 personnes déclarent par contre rechercher un emploi mais ne pas être disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines[3].

Tableau 6 **En prenant en compte le "halo du chômage", le taux de chômage serait plus que doublé au Luxembourg**

Halo du chômage, en %		2019	2020 Q1	2020 Q2
Sous-emploi dans l'emploi total	A / 1	1.7	1.8	1.6
Taux de chômage BIT	2 / 3	5.6	6.3	6.3
Taux de chômage élargi (E1)	(2+B) / 6	10.1	11.2	12.1
Taux de chômage élargi (E2)	(2+B+A) / 6	11.7	12.8	13.5
Taux d'activité BIT	3 / 5	60.6	59.9	60.2
Taux d'activité élargi	6 / 5	63.7	63.2	64.2

Source: STATEC (EFT)

En ajoutant ces personnes au chômage (et à la population active), on peut calculer un taux de chômage élargi (E1). Pour le deuxième trimestre 2020, ce taux serait de 12.1%, soit largement supérieur au taux de chômage au sens strict du BIT (6.3%). En élargissant davantage encore la définition du chômage en y intégrant également les travailleurs en sous-emploi, ce taux élargi (E2) serait de 13.5%, soit plus du double du taux de chômage au sens strict.

[3] Les quelque 5 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM bénéficiant d'une mesure temporaire pour l'emploi devraient représenter la majorité de cette catégorie.

Pourquoi ces indicateurs supplémentaires expliquent mieux les évolutions sur le marché du travail pendant la crise du COVID-19?

Les indicateurs préliminaires indiquent une forte baisse de l'emploi en Europe. Selon les derniers chiffres d'Eurostat, environ cinq millions de postes ont disparu dans toute l'Union européenne au deuxième trimestre de l'année 2020.

Il s'agit de la plus forte contraction du marché de l'emploi depuis le début des relevés en 1995 et met en évidence l'impact dramatique de la pandémie sur l'activité économique. Plus frappant encore, le chômage augmente d'une façon beaucoup moins prononcée, ce qui veut dire que la plupart de ces nouveaux chômeurs ne sont pas à la recherche d'un nouvel emploi faute de perspectives. Ces nouveaux chômeurs disparaissent mécaniquement des statistiques du chômage: ils ne font plus partie de la population active (inoccupée) et basculent du côté des "inactifs". Ils représentent la face cachée de l'iceberg qui tôt ou tard pourrait faire surface. Cela signifie qu'une fois que les conditions sur le marché du travail s'améliorent, ces personnes découragées reprennent espoir et recommencent à chercher un emploi, et si ces personnes s'inscrivent en tant que chômeurs, cela signifie paradoxalement une augmentation du taux de chômage.

Graphique 2 **Le phénomène des travailleurs découragés, déjà bien visible dans un grand nombre de pays européens, ne s'est pour l'instant pas reflété dans les chiffres au Luxembourg**

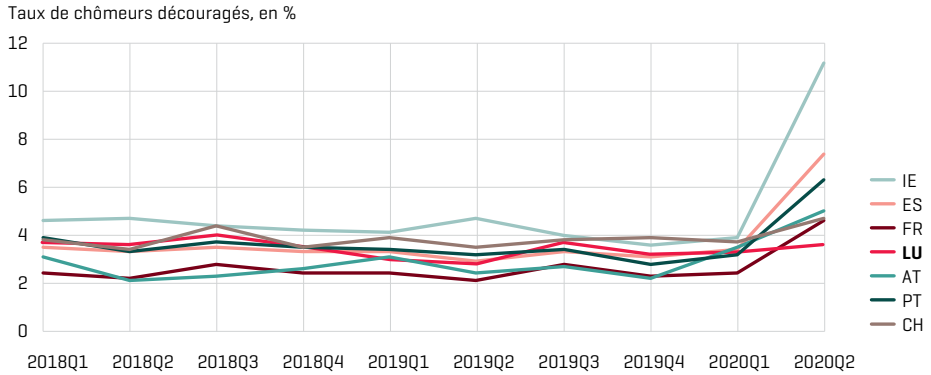

Source: EUROSTAT (EFT)

2.3. Les jeunes sur le marché du travail sont plus touchés par la pandémie

La plupart des jeunes étaient déjà désavantagés sur le marché du travail bien avant la pandémie. En 2019, le taux de chômage des 15 à 24 ans s'établit à 17% au Luxembourg et au niveau de l'Union européenne, par rapport à 4.6% et 5.5% pour la population de 25-74 ans. Les raisons de ce déséquilibre sont diverses: de nombreux jeunes manquent d'expérience professionnelle, de compétences spécifiques à l'emploi ou de solides relations avec les employeurs. Cependant, l'indicateur du taux de chômage reste moins approprié pour mesurer le manque de travail chez les jeunes (→ Encadré).

Graphique 3 **Un désavantage structurel des jeunes sur le marché du travail montré par des différences significatives de taux de chômage selon l'âge**

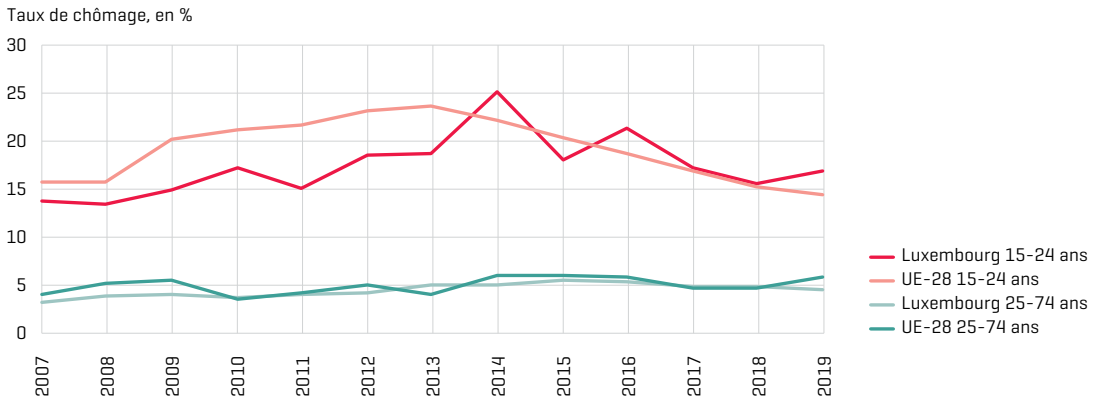

Sources: STATEC, Eurostat

Les jeunes ont toujours été plus vulnérables face au chômage, un problème qui pourrait être grandement exacerbé par la pandémie. À partir du premier trimestre 2020, la crise du COVID-19 a entraîné une flambée du chômage dans tous les groupes d'âge. Par contre, les jeunes ont été touchés de manière disproportionnée.

Graphique 4 **Les jeunes sur le marché du travail sont plus touchés par les effets de la crise du COVID-19**

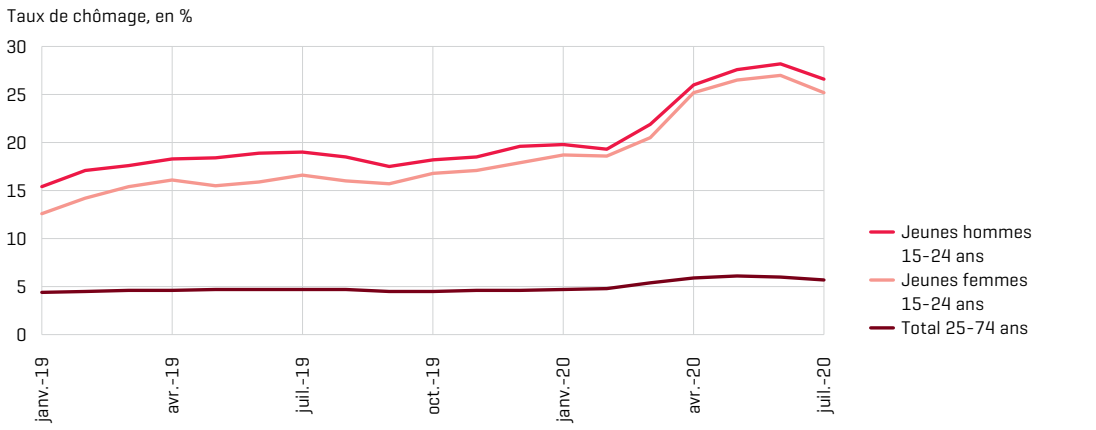

Sources: STATEC, Eurostat

Le chômage des moins de 25 ans a très nettement bondi de 17.5% au deuxième trimestre 2019 à 23.3% au deuxième trimestre 2020 au Luxembourg. Cette augmentation est moins marquée pour toutes les autres catégories d'âge (le taux de chômage des adultes (25-74 ans) a progressé d'une manière bien plus faible de 4.3% à 5.1%).

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les jeunes sont bien les premières victimes de la pandémie sur le marché du travail:

- Ils sont plus concentrés dans les branches soumises aux effets du confinement (horeca, commerce, etc.). Le commerce de détail et l'horeca concentrent la plus grande part des professions dans lesquelles les travailleurs sont les plus exposés au risque de chômage[4]. Près de la moitié des travailleurs âgés de 15 à 24 ans travaillent dans le secteur des services, où ils représentent un quart de l'emploi.

- Ils sont moins susceptibles de faire partie de la main-d'œuvre permanente des entreprises. En temps de crise et de plans sociaux, le principe du dernier entré, premier sorti touche particulièrement les nouveaux embauchés, et donc essentiellement les jeunes.

- Ils sont également plus susceptibles d'être engagés dans des activités plus flexibles, telles que le travail temporaire, mais aussi par les gels d'embauche.

- La plupart des emplois que les jeunes occupent ne peuvent pas être faits de la maison et sont dès lors plus affectés par des mesures de confinement. Une étude récente[5] estime que seulement 14% des emplois dans le commerce de détail et 4% des emplois dans l'hôtellerie tombent dans cette catégorie. En revanche, dans les secteurs où peu de jeunes travaillent, tels que les activités financières et d'assurance, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, plus de 75% des emplois sont "télétravaillables".

Les chiffres actuels du taux de chômage classique ne permettent pas de prendre pleinement en compte l'impact du COVID-19 sur l'emploi des jeunes.

Au-delà de la hausse du taux de chômage, on note également une baisse prononcée du taux d'activité des jeunes. Il a diminué en passant de 29.4% au deuxième trimestre 2019 à 23.3% au deuxième trimestre 2020, son niveau le plus faible depuis 2014. Les embauches au premier semestre 2020 sont presque au point mort, une grande partie des jeunes qui débarquent sur le marché du travail ne sont pas (encore) au chômage mais ont des difficultés à trouver un premier poste. S'y ajoutent les nouveaux diplômés qui doivent entrer sur le marché du travail à partir de septembre. Les jeunes représentent ainsi la catégorie de la population qui sera la plus sévèrement affectée par la récession amorcée. Comme plusieurs études le montrent, les perspectives économiques des jeunes qui obtiennent leur diplôme en récession pourraient être limitées de façon permanente[6]. En d'autres mots, ils ne rattraperont pas, durant leur carrière, les effets négatifs vécus durant leurs premières années de travail.

[4] Gascon, Charles. "COVID-19: Which Workers Face the Highest Unemployment Risk?" Federal Reserve Bank of Saint Louis blog, March 24, 2020.

[5] Dingel, Jonathan and Brent Neiman. "How Many Jobs Can Be Done at Home?" NBER Working Paper 26948. Cambridge MA: National Bureau of Economic Research, April 2020.

[6] Kahn, Lisa "The Long-Term Labor Market Consequences of Graduating from College in a Bad Economy." Labour Economics, vol. 17, no. 2, 2010, pp. 303–316.

Encadré **Comment bien comprendre le chômage des jeunes?**

Depuis le début 2020, l'augmentation du chômage des jeunes est une grave source de préoccupation. Les chiffres semblent parfois déroutants, mais la seule comparaison à partir du taux de chômage des jeunes d'un pays à l'autre peut donner une image trompeuse.

Dans le cas du Luxembourg, un taux de chômage des jeunes de, par exemple, 25% ne signifie pas qu'un jeune sur quatre est sans emploi. La raison en est que le chômage des jeunes est calculé comme le nombre de jeunes à la recherche d'un emploi divisé par le nombre total de cette population dans la population active. Pourtant, ce dernier groupe exclut ceux qui ne sont pas disponibles pour travailler parce qu'ils étudient à temps plein.

Dans les pays où une grande partie des jeunes ne travaillent pas encore parce qu'ils sont encore dans le système éducatif[7], le taux de chômage des jeunes est fortement tributaire du système scolaire. Le Luxembourg, avec un taux d'activité (i.e le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante) des jeunes de 36.5% en 2019, figure parmi les pays ayant un taux bas, bien en dessous de la moyenne dans l'Union européenne (49.1%). Un rallongement des études peut mécaniquement diminuer la population active et ainsi relever le taux de chômage des jeunes même si le nombre absolu de jeunes chômeurs ne change pas.

Les grandes différences des taux d'activité des jeunes sont également liées aux différents systèmes de formation. Les pays comme l'Allemagne qui disposent d'un système professionnel bien développé considèrent les jeunes qui suivent ce type d'enseignement comme des employés parce qu'ils bénéficient d'une formation en milieu professionnel. Par contre, seuls ceux qui ont leur diplôme en poche ou qui ont quitté l'école et cherchent du travail sont véritablement considérés comme faisant partie de la main-d'œuvre jeune.

Dans ce contexte, un autre indicateur semble être plus instructif: la proportion des jeunes au chômage ("Youth unemployment ratio"). Il compte également le nombre de jeunes à la recherche d'un emploi, y inclus les étudiants, mais le divise par le nombre total des 15-24 ans. Ce taux est par définition plus bas. L'Espagne affiche un taux de chômage des jeunes considérable de près de 54%, tandis que le ratio du chômage des jeunes est d'environ 21%, chiffre qui reste néanmoins très élevé. En Allemagne, le taux de chômage est d'environ 8% pour un ratio de 4%. Pour le Luxembourg, le ratio des jeunes au chômage évolue autour de 5%, donc à un niveau comparable au taux de chômage des personnes plus âgées, alors que le taux de chômage des jeunes se chiffre à 17% en 2019.

De ce fait, les chiffres relatifs à la proportion de jeunes au chômage tendent à esquisser une situation de l'emploi des jeunes plus favorable que celle mesurée par le taux de chômage classique, surtout pour les pays où une grande partie des jeunes sont encore dans le système d'éducation.

[7] La plupart des jeunes sont économiquement parlant inactifs ce qui est reflété dans le taux d'activité.

Graphique 5

Différences importantes en matière d'indicateurs du chômage des jeunes dans presque tous les pays de l'Union européenne en 2019

Taux de chômage, en %

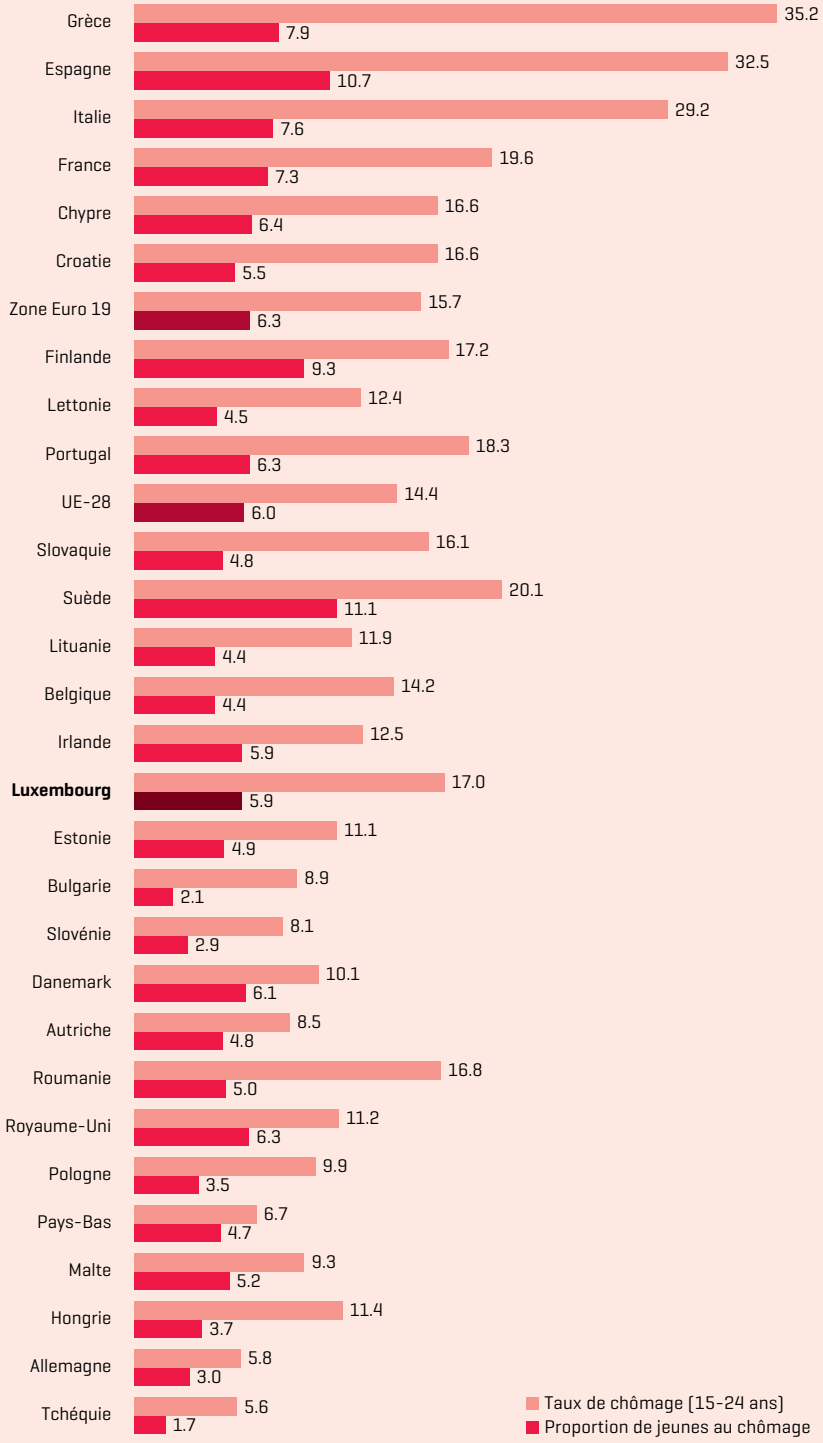

Sources: STATEC, Eurostat

2.4. Crise sanitaire: les travailleurs en première ligne

Quels sont les métiers à importance vitale lors d'une crise sanitaire?

La pandémie de 2020 a montré que tous les secteurs et toutes les professions ne sont pas impactés de la même façon par une crise sanitaire. Alors que dans certains secteurs, l'activité a été fortement réduite et que dans d'autres, la majorité des salariés ont été en télétravail, d'autres encore ont continué à fonctionner à un rythme normal voire accéléré, malgré des conditions de travail difficiles.

Dès le début du confinement sont apparues, dans la presse, les discours politiques et les études scientifiques, deux notions apparentées mais distinctes pour désigner les personnes qui, malgré la crise, doivent continuer à exercer leur métier: les travailleurs "essentiels" et les travailleurs "en première ligne" ou "frontline workers".

Depuis lors, des scientifiques et des responsables politiques se sont penchés sur ces deux termes afin de leur donner une définition plus claire. Ceci est notamment devenu nécessaire pour des raisons d'allocation de ressources publiques et afin de déterminer les personnes qui nécessiteraient une protection (ou reconnaissance) particulière. Dans les grandes lignes, un consensus a bien émergé de ces travaux. Toutefois, la liste des secteurs et/ou professions entrant dans ces définitions n'est pas définitivement arrêtée à l'heure actuelle et varie d'un pays et d'un auteur à l'autre. En outre, elle est souvent tributaire des données disponibles.

En résumé, on peut dire que face à une crise sanitaire majeure, certains secteurs qui correspondent à des activités vitales pour le fonctionnement de l'économie et de la société sont définis comme essentiels. Ce sont avant tout les secteurs liés directement à la santé, mais aussi la logistique, une partie du commerce, surtout alimentaire, et d'autres activités stratégiquement importantes, comme p.ex. le secteur bancaire. Les prérogatives publiques comme la défense, la police, la justice, les secours, l'enseignement et une grande partie de l'administration publique, ainsi que l'énergie, la construction et les télécommunications font partie des secteurs essentiels au fonctionnement de l'économie, de la société et de l'État.

En revanche, les autres secteurs sont jugés comme non essentiels en temps de crise. L'activité de ces secteurs a soit été à l'arrêt partiel ou complet, faute de clientèle ou de débouchés (industrie, artisanat), soit a tout simplement été interdite (horeca, spectacles, culture, sport, etc.). Dans les secteurs touchés par ces mesures, les salariés et indépendants ont dû affronter une nouvelle forme de vulnérabilité économique.

Au sein des secteurs jugés essentiels, on a pu constater que certaines activités ont été fortement réduites (comme p.ex. dans le secteur de la construction). D'autres ont été reléguées vers le télétravail (comme p.ex. le gros de l'activité bancaire et de l'administration publique). Si les travailleurs concernés par ces activités sont toujours considérés comme essentiels, ils ne sont toutefois pas confrontés à un risque important de contamination dû à leur métier. Par contre, ils doivent apprendre à organiser leur travail d'une nouvelle façon, ce qui peut également générer de nouvelles tensions, p.ex. au niveau de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ou suite à l'hyperconnectivité.[8]

D'autres travailleurs des secteurs essentiels ont, quant à eux, dû continuer à aller au travail et à encourir un risque d'infection plus élevé. Il s'agit des "travailleurs en première ligne" ou "frontline workers". Ces personnes réalisent en général des tâches qui doivent nécessairement être effectuées en personne et en contact direct avec autrui. En règle générale, le télétravail n'est pas une option pour ces professions. La crise sanitaire a mobilisé ces travailleurs et a exigé d'eux un travail intensifié pour faire face aux besoins du moment.

Il s'agit en premier lieu du personnel médical et de soins de santé qui court le risque le plus élevé de s'infecter au travail. Il est aussi le plus soumis au stress, à l'anxiété, au risque de burnout et de dépression.

Doivent également être considérés comme des intervenants en première ligne: des professions dans le domaine de l'aide sociale et de la garde des enfants, mais aussi des vendeurs/vendeuses, des caissiers/caissières, du personnel de maintenance, de nettoyage, de gestion des déchets, ainsi que des personnes occupées dans les activités de logistique, de transport de marchandises et de personnes.

Nous analysons dans ce chapitre les caractéristiques des salariés qui travaillent dans les secteurs essentiels (2/3 du total) et du sous-groupe de ceux-ci, qui peuvent être considérés comme travailleurs "frontline" (1/3 du total).

Nous verrons que les travailleurs "essentiels" ne présentent en moyenne que peu de différence par rapport au salarié "moyen", mais qu'il en est autrement des travailleurs "frontline". Ces derniers présentent des caractéristiques souvent très différentes de celles des travailleurs "non frontline" et un salaire moyen inférieur.

[8] "Les télétravailleurs sont exposés à un nouveau risque d'hyperconnectivité (...). Essentiellement occupées par des cadres, ces professions doivent, à distance, assurer la continuité du travail et préparer la reprise d'activité. Soumis d'ordinaire à une plus forte intensité du travail, ils voient leur charge mentale et les difficultés de conciliation avec la vie familiale renforcées par la crise" (Jean Flamand, Cécile Jolly, Martin Rey: "Les métiers au temps du corona", France Stratégie – La note d'analyse n° 88, Avril 2020).

Quelques mots sur la méthodologie et la définition des groupes de salariés

Encadré

Source et définition des différents groupes de salariés

L'analyse a recours aux données de l'enquête sur la structure des salaires (ESS) 2018.

Cette enquête
- couvre tous les secteurs d'activité à l'exception de l'agriculture (A), des activités des ménages en tant qu'employeurs (T) et des activités extraterritoriales (U) (nomenclature NACE Rév. 2);
- couvre les entreprises de 10 salariés ou plus;
- ne couvre que les salariés et exclut donc les indépendants;
- couvre aussi bien les salariés résidants que les salariés frontaliers;
- renseigne la profession des salariés (Nomenclature CITP).

Tous les salariés ont été classés en différents groupes selon la méthodologie suivante:

(1) Travailleur non essentiel = salarié travaillant dans un secteur qui n'est pas essentiel face à la crise sanitaire (NACE)
(2) Travailleur essentiel = salarié travaillant dans un secteur essentiel (NACE)
(3) Travailleur "frontline" = salarié travaillant dans un secteur essentiel (NACE) et occupant une profession "frontline" (CITP)
(4) Travailleur essentiel mais pas "frontline" = salarié travaillant dans un secteur essentiel (NACE) mais n'occupant pas une profession "frontline" (CITP)
(5) Travailleur non "frontline" = (1) + (4) = Total - (3)

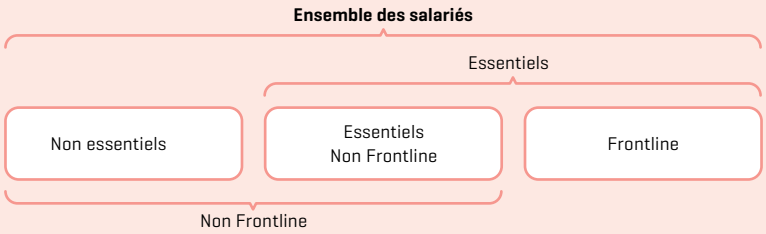

Ainsi, le travailleur qui exerce une profession par définition "frontline" n'est un "travailleur frontline" que s'il travaille dans un secteur essentiel. Par exemple, un agent de nettoyage est un travailleur "frontline" s'il travaille dans le secteur de la santé, mais pas s'il travaille dans le secteur de l'industrie textile.

En s'inspirant des définitions retenues dans d'autres articles et études[9], une liste de secteurs essentiels, ainsi qu'une liste de professions "frontline" ont été dressées. Ce choix reste néanmoins sujet à discussion et est, en partie, également tributaire des données disponibles.

[9] P.ex.: "Essential and Frontline Workers in the COVID-19 Crisis", F.D. Blau, J. Koebe, P.A. Meyerhofer, April 30, 2020, Cornell University and IDW Berlin/Universität Hamburg; "Frauen und Männer in systemkritischen Berufen", Statistik Austria, 03.04.2020; "A Basic Demographic Profile of Workers in Frontline Industries", H.J. Rho, H. Brown, S. Fremstand, CEPR, April 2020; "Who are essential workers?", C. McNicholas, M. Poydock, epi.org, May 19, 2020; "Frontline Workers", EIGE, May 2020; "To protect frontline workers during and after COVID-19, we must define who they are", A. Tomre, J.W. Kane, brookings.edu, June 10, 2020; UK government List of critical workers; Department of Homeland Security list of Critical Infrastructure Sectors; How many jobs can be done at home?, J.L. Dinger, B. Neiman, NBER Working Paper 26948, April 2020; "Les métiers au temps du corona", Jean Flamand, Cécile Jolly, Martin Rey, France Stratégie – La note d'analyse n° 88, Avril 2020.

Tableau 7 **Les secteurs essentiels et non essentiels face à la crise sanitaire**

NACE[10]	Secteurs essentiels	Secteurs non essentiels
B		Industries extractives
C	Industrie: Industrie alimentaire	Autres industries
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	
F[11]	Construction	
G	Certains commerces de gros et de détail (produits alimentaires, produits pharmaceutiques et médicaux, équipements TIC, combustibles, carburants...)	Tous les autres commerces de gros et de détail
H	Transports et entreposage (y compris poste et courrier)	
I		Hébergement et restauration
J	Information et communication: télécommunications, radio, télé, activités informatiques, services d'information	Information et communication: Autres (édition, production de films, télé, enregistrement et édition musicale)
K	Secteur bancaire et banque centrale	Autres activités financières et d'assurance
L		Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques: R&D en sciences physiques et naturelles (Centres de recherche publics); Activités vétérinaires	Activités spécialisées, scientifiques et techniques: Autres (activités juridiques et comptables, sièges sociaux, conseils de gestion, architecture et ingénierie, publicité, ...)
N	Activités de services et de soutien: nettoyage, soutien aux bâtiments, sécurité privée, activités liées à l'emploi	Activités de services et de soutien: Autres (location, agences de voyages, etc.)
O[12]	Administration publique (administration générale, défense, justice, sécurité (police), feu et secours, sécurité sociale)	
P	Enseignement pré-primaire, primaire, secondaire, supérieur	Autres activités d'enseignement (sportif, culturel, conduite, etc.)
Q	Santé humaine et action sociale	
R		Arts, spectacles et activités récréatives
S		Autres activités de services

Source: STATEC sur base des études op. cit.

10 Dans d'autres études, l'agriculture est classée comme secteur essentiel. Elle a été exclue de cette analyse parce qu'elle n'est pas couverte par la source de données utilisée. L'impact sur les résultats devrait toutefois être limité puisqu'elle ne représente que 0.3% des salariés du Grand-Duché.

11 D'autres études n'ont classé comme essentielle qu'une partie du secteur de la construction, à savoir le génie civil ou la construction de routes et autres travaux publics, alors que la construction d'habitations et de bureaux n'a pas été retenue comme essentielle. Pour des raisons de classement des entreprises de construction, il est difficile de faire cette distinction dans le cadre de cette analyse et l'ensemble du secteur a été classé comme essentiel. On pourrait aussi justifier ce choix par l'importance particulière que revêt ce secteur dans l'économie nationale tant d'un point de vue de l'emploi que d'un point de vue stratégique.

12 Dans d'autres études, seules certaines administrations ont été classées comme essentielles. Dans le cadre de cette analyse, l'ensemble de l'administration publique a été retenue comme essentielle. Des travaux ultérieurs pourraient tenter de dégager une liste de services publics essentiels et non essentiels.

Tableau 8[13] **Les professions "frontline" (avec codes CITP)**

221	Médecins[14]
222	Cadres infirmiers et sages-femmes
223	Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
224	Praticiens paramédicaux
225	Vétérinaires
226	Autres spécialistes des professions de la santé
321	Techniciens de la médecine et de la pharmacie
322	Personnel infirmier et sages-femmes (niveau intermédiaire)
324	Techniciens et assistants vétérinaires
325	Autres professions intermédiaires de la santé
532	Aides-soignants
213	Spécialistes des sciences de la vie
214	Spécialistes, sciences techniques
541	Personnel des services de protection et de sécurité
011	Officiers des forces armées
021	Sous-officiers des forces armées
031	Autres membres des forces armées
432	Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports
511	Agents d'accompagnement et assimilés (transports et tourisme)
933	Manœuvres des transports et de l'entreposage
831	Conducteurs de locomotives et assimilés
832	Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles
833	Conducteurs de poids lourds et d'autobus
522	Commerçants et vendeurs, magasins
523	Caissiers et billettistes
524	Autres vendeurs
751	Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés
816	Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires...
941	Assistants de fabrication de l'alimentation
515	Intendants, gouvernantes et concierges
723	Mécaniciens et réparateurs de machines
741	Installateurs et réparateurs, équipements électriques
742	Monteurs et réparateurs, électronique et télécommunications
961	Éboueurs
962	Autres professions élémentaires
911	Aides de ménage et agents d'entretien à domicile et dans les hôtels et bureaux
912	Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels
531	Gardes d'enfants et aides-enseignants
263	Spécialistes des sciences sociales
341	Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux
231	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur
232	Professeurs, enseignement technique et professionnel
233	Professeurs, enseignement secondaire
234	Instituteurs, enseignement primaire et éducateurs de la petite enfance
235	Autres spécialistes de l'enseignement
351	Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des TIC
352	Techniciens des télécommunications et de la radiodiffusion

Source: STATEC sur base des études op. cit.

[13] Pour faciliter la lecture, les professions n'ont pas été déclinées par genre.

[14] Rappelons que l'enquête ne couvre que les salariés et non les indépendants.

L'emploi essentiel et l'emploi "frontline"

Les salariés dans les secteurs essentiels représentent 2/3 du total. Parmi les salariés essentiels, la moitié sont considérés comme "non frontline". L'autre moitié des salariés essentiels, c.-à-d. 1/3 du total (soit presque 150 000 salariés), sont considérés comme "frontline".

Graphique 6 **Les secteurs essentiels représentent deux tiers des salariés; les travailleurs "frontline" un tiers**

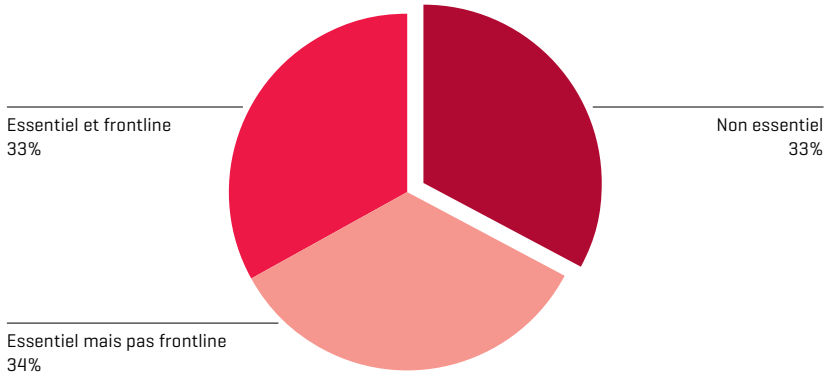

Source: STATEC (ESS2018)

Les secteurs essentiels correspondent en gros aux principaux secteurs dans l'emploi total auxquels il faut ajouter les Transports et retrancher les Activités spécialisées et l'Industrie. Les six principaux secteurs essentiels sont donc: Construction, Santé et action sociale, Services administratifs et de soutien, Transports, Finances et Commerce.

Par contre, les secteurs en ligne de front (→ Graphique 7) diffèrent considérablement des secteurs les plus importants dans l'emploi total. Ainsi, le secteur des activités financières et d'assurance, qui représente plus de 12% dans l'emploi total, ne représente plus que 1% de l'emploi "frontline". Par contre, la santé humaine et l'action sociale, en 4e place dans l'emploi total (avec 10%), se retrouvent en première place du classement des secteurs en termes d'emplois "frontline", avec 26% du total de ces emplois.

Graphique 7 **Les secteurs en première ligne: santé, entretien/nettoyage/sécurité, transports, enseignement et commerce**

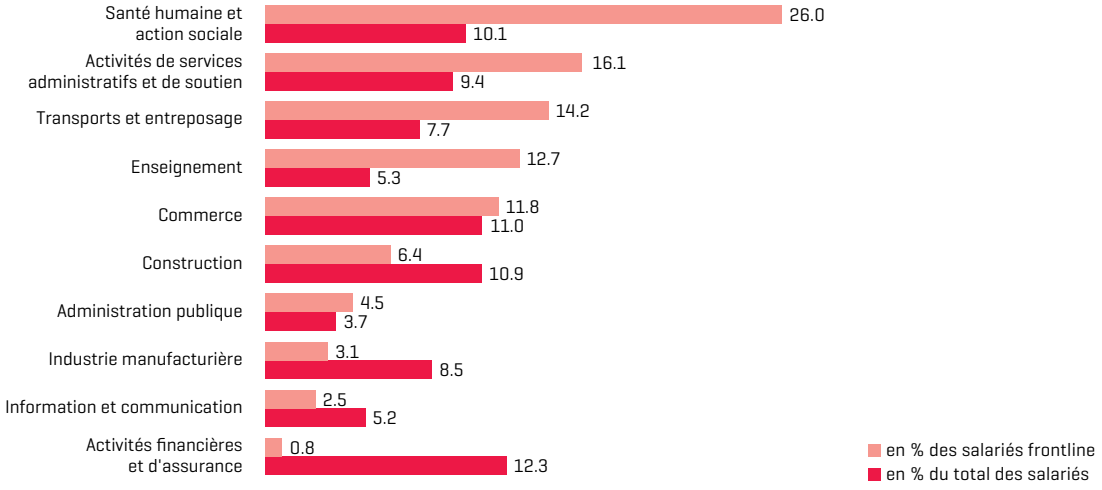

Source: STATEC (ESS2018)

Si l'on considère le détail des groupes professionnels (→ Graphique 8), les professions de santé représentent le groupe le plus important de salariés en première ligne, suivi par les enseignants et le personnel d'entretien et de nettoyage des bâtiments. Viennent ensuite les chauffeurs d'autobus et de poids lourds, les vendeurs et caissiers, puis les "autres professions élémentaires", amalgame de travailleurs non qualifiés travaillant dans l'alimentation, le commerce, la construction et d'autres secteurs. En septième place on retrouve les agents de sécurité (qui regroupent les agents de police et les agents de sécurité privés). Ces dix groupes représentent plus de 3/4 des postes "frontline".

Graphique 8 **Les professions en première ligne: professions de santé, enseignants, agents d'entretien et de nettoyage, chauffeurs et vendeurs**

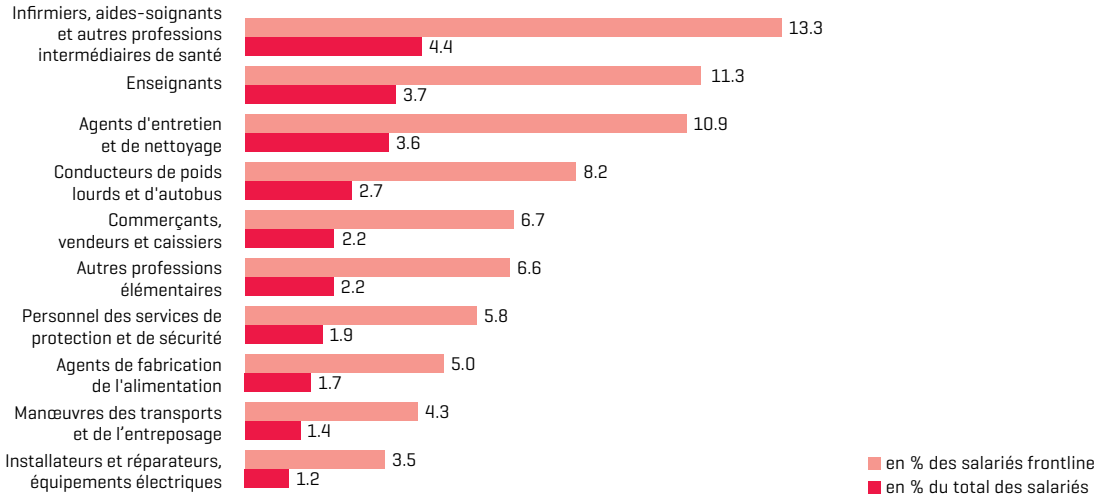

Source: STATEC (ESS2018)

Les caractéristiques de l'emploi "frontline"

Les emplois dans les secteurs essentiels présentent des caractéristiques moyennes assez proches de l'ensemble de l'emploi, avec toutefois un surplus de résidents luxembourgeois (→ Tableau 9 et Graphique 9).

Par contre, si l'on compare les travailleurs "frontline" à l'ensemble de l'emploi, ou a fortiori, aux travailleurs "non frontline", il devient clair que les travailleurs en première ligne présentent des caractéristiques sensiblement différentes.

Ainsi, les emplois "frontline":

- sont davantage occupés par des femmes;
- sont de niveau d'éducation moins élevé;
- sont composés davantage de postes peu qualifiés;
- présentent plus de temps partiels et de contrats à durée déterminée

que les emplois "non frontline".

La moitié des postes "frontline" est occupée par des femmes, alors que celles-ci ne représentent que 1/3 des postes "non frontline". Ou encore: quatre femmes sur dix travaillent dans un emploi "frontline", contre moins de trois sur dix chez les hommes.

À noter que le pourcentage de frontaliers est moins élevé parmi les travailleurs "frontline" que parmi les autres (41% contre 51%). Dans le secteur de la Santé et de l'action sociale, le taux de frontaliers est de 36%, donc inférieur à la moyenne nationale. Dans le commerce, il est toutefois de 57% pour le secteur dans son ensemble et même de 61% pour les salariés "frontline".

Tableau 9 **Le portrait-robot du travailleur "frontline" se distingue clairement de celui des autres travailleurs**

		Tous	Essentiel	Frontline	Non Frontline
Pourcentage de femmes		38%	39%	48%	33%
Niveau d'éducation	tertiaire: master ou +	17%	14%	8%	22%
	tertiaire: bachelor ou -	21%	20%	18%	22%
	secondaire achevé	36%	37%	38%	34%
	moins que secondaire achevé	26%	29%	36%	21%
Groupes professionnels[15]	cols blancs qualifiés	46%	41%	30%	53%
	cols blancs peu qualifiés	20%	21%	23%	18%
	cols bleus qualifiés	13%	15%	9%	16%
	cols bleus peu qualifiés	21%	23%	37%	13%
Nationalité/ résidence	résidents luxembourgeois	25%	30%	35%	21%
	résidents étrangers	27%	25%	23%	28%
	frontaliers	48%	45%	41%	51%
Âge moyen (en années)		40.36	40.61	40.38	40.35
Pourcentage de temps partiels		18%	19%	26%	14%
Pourcentage de CDD		10%	12%	14%	8%

Source: STATEC (ESS2018)

Graphique 9 **Principales caractéristiques des travailleurs essentiels, "frontline" et "non frontline"**

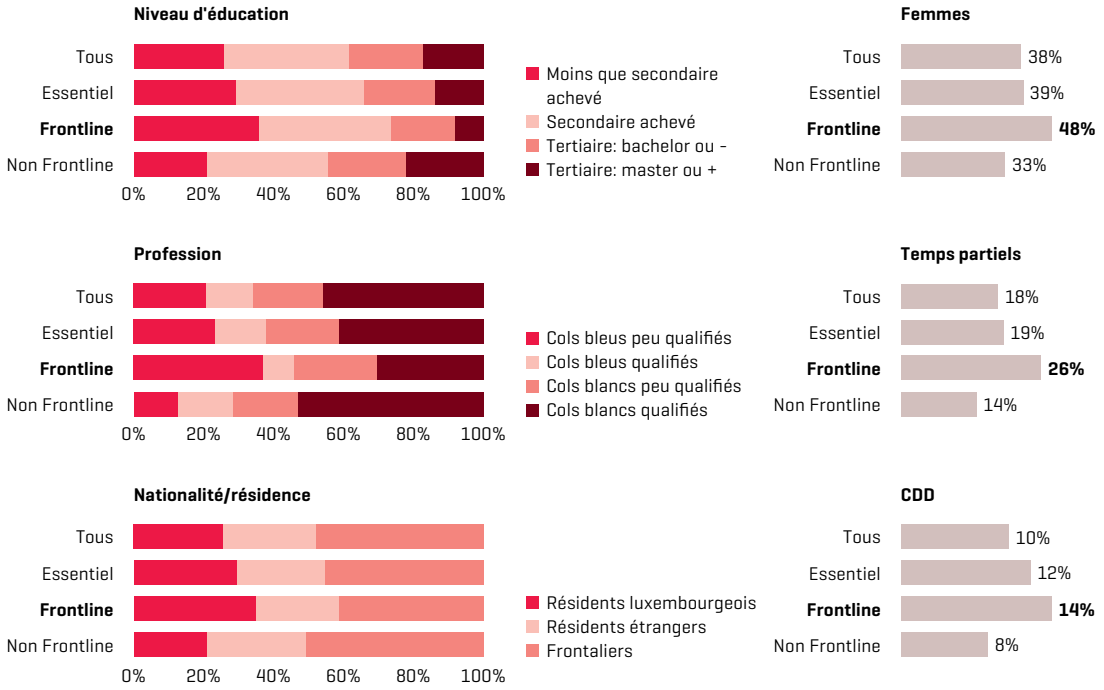

Source: STATEC (ESS2018)

15 Les professions (codes CITP) ont été regroupées de la manière suivante:
1 Directeurs, cadres de direction et gérants; 2 Professions intellectuelles et scientifiques;
3 Professions intermédiaires → cols blancs qualifiés; 4 Employés du type administratif;
5 Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs → cols blancs peu qualifiés; 6 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; 7 Agriculteurs → cols bleus qualifiés;
8 Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage; 9 Professions élémentaires → cols bleus peu qualifiés; 0 Professions militaires → hors classement

Graphique 10 **Les salaires des travailleurs "frontline"**

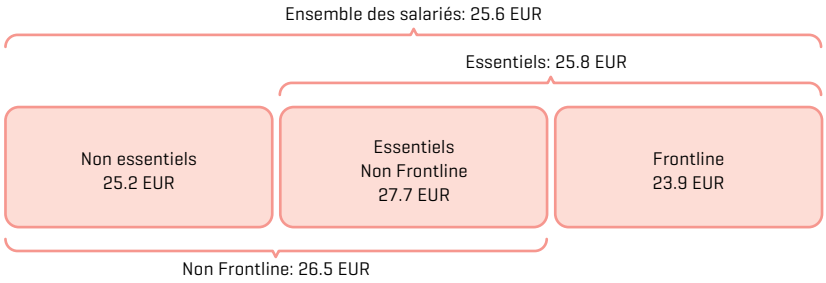

Source: STATEC (ESS2018); salaires horaires bruts moyens

Le salaire horaire brut moyen pour l'ensemble de l'économie est de 25.6 EUR.

Le salaire moyen ne diffère que faiblement entre secteurs non essentiels et secteurs essentiels.

Par contre, on remarque une plus forte différence entre les salariés "frontline" et les salariés "non frontline". Le travailleur "frontline" ne gagne en moyenne que 23.9 EUR, soit 93% du salaire moyen de tous les salariés, ou encore 90% du salaire moyen de tous les travailleurs non "frontline".[16]

Les salariés qui travaillent dans un secteur essentiel mais qui ne sont pas considérés comme "frontline" gagnent en moyenne 27.7 EUR et ont ainsi le salaire moyen le plus élevé. Dans cette catégorie, on retrouve la majeure partie du secteur financier.

À cause d'une plus forte présence de métiers peu qualifiés parmi les professions "frontline", la part de bas salaires y est plus importante (35%) que dans les autres groupes (→ Graphique 11).[17]

[16] En enlevant le secteur de l'enseignement, le salaire moyen "frontline" serait de 20.9 EUR, contre 26.3 EUR pour les salariés "non frontline"(soit 79%) et contre 24.7 EUR pour l'ensemble des salariés (soit 85%).

[17] On définit ici comme bas salaires ceux qui sont inférieurs au premier quartile de l'ensemble des travailleurs (soit 15.04 EUR) et comme salaires élevés ceux qui sont supérieurs au troisième quartile de l'ensemble des travailleurs (soit 30.64 EUR).

Graphique 11 **La part de bas salaires est plus importante chez les travailleurs "frontline"**

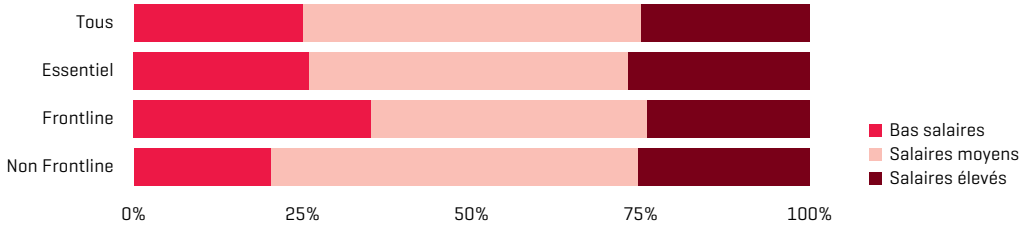

Source: STATEC (ESS2018)

Si on considère les secteurs séparément (→ Graphique 12), on constate que le salaire moyen des travailleurs "frontline" est inférieur au salaire moyen du secteur, à l'exception du secteur de l'enseignement. La différence est logiquement faible dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, puisque la majeure partie des salariés y sont considérés comme "frontline". Dans les autres secteurs, la différence varie de -2% dans la construction jusqu'à -32% dans l'industrie manufacturière. Dans les secteurs où la différence est particulièrement grande (commerce, information et communication et industrie), les travailleurs "frontline" ne représentent que des sous-secteurs bien particuliers classés comme essentiels (→ Tableau des secteurs essentiels).

Graphique 12 **Dans presque tous les secteurs, le salaire moyen des travailleurs "frontline" est inférieur au salaire moyen du secteur**

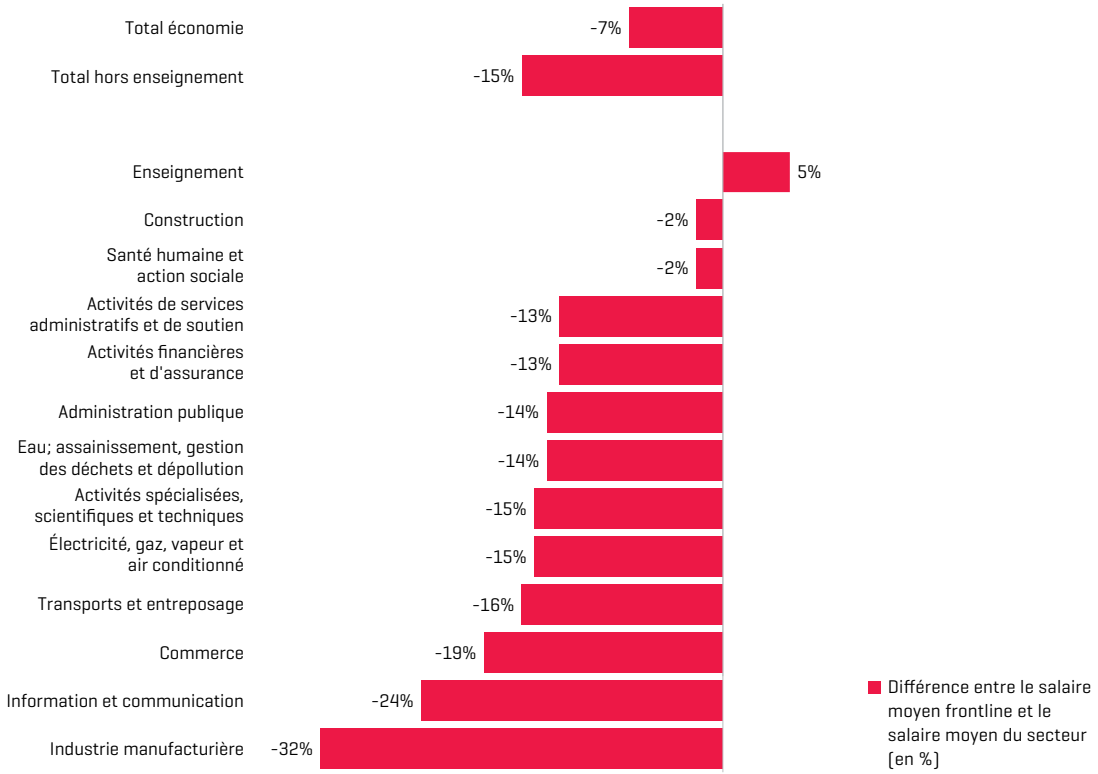

Source: STATEC (ESS2018)

Graphique 13 **Les travailleurs "frontline" moins qualifiés gagnent moins que la moyenne, alors que c'est l'inverse pour les travailleurs ayant un diplôme tertiaire**

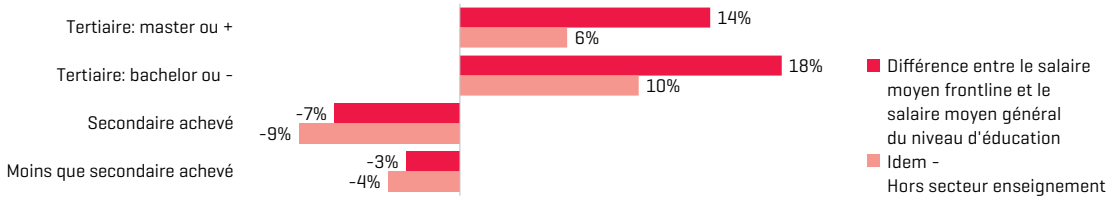

Source: STATEC (ESS2018)

Étant donné que le groupe des travailleurs "frontline" est tellement hétérogène, il est intéressant de comparer leurs salaires avec la moyenne par niveau d'éducation (→ Graphique 13).

On peut alors constater que les salaires des travailleurs "frontline" ayant des niveaux d'éducation bas et moyens sont inférieurs à la moyenne, alors que c'est le contraire pour les salariés ayant un niveau d'éducation tertiaire. Ce constat reste valable, même en enlevant le secteur de l'enseignement.

Comment se situe le salaire moyen des travailleurs "frontline" par rapport aux salaires des mêmes professions mais travaillant dans des activités "non frontline"?

Le salaire moyen de l'ensemble des travailleurs "frontline" est de 27% supérieur à celui de leurs collègues des mêmes groupes professionnels qui ne travaillent pas en première ligne (parce qu'ils sont actifs dans des secteurs non essentiels) (23.9 EUR contre 18.8 EUR).

Toutefois, comme ce groupe est très hétérogène et se compose d'une très grande diversité de professions, ce rapport varie fortement d'une profession à l'autre.

Certains groupes professionnels sont mieux rémunérés s'ils travaillent dans un emploi "frontline" que dans un emploi "non frontline". Ainsi par exemple, les employés d'approvisionnement et des transports qui travaillent en première ligne gagnent en moyenne 10% de plus que ceux qui travaillent dans un secteur non essentiel. La différence est de +8% pour les caissiers et de +12% pour les assistants de fabrication de l'alimentation.

Dans d'autres professions toutefois, les salariés "frontline" gagnent en moyenne moins que leurs collègues "non frontline" du même groupe professionnel. Ainsi la différence est, par exemple, de -6% dans les métiers qualifiés de l'alimentation ou de -5% pour les vendeurs en magasin.

Analyse multivariée des différences de salaires entre travailleurs "frontline" et "non frontline"

Afin de définir les principaux déterminants des différences de salaires entre travailleurs "frontline" et travailleurs "non frontline", nous avons mené une analyse multivariée du type Blinder-Oaxaca[18]. Cette méthode (qui est souvent utilisée pour expliquer l'écart de salaire entre hommes et femmes) consiste à effectuer séparément la même régression multivariée sur deux sous-groupes de travailleurs, et de calculer ensuite les différences entre les coefficients obtenus. De cette manière, on arrive à décomposer l'écart entre les salaires moyens des deux groupes en plusieurs parties, attribuables aux différentes variables explicatives.

Le modèle de régression consiste en une variable expliquée (le salaire horaire) et de variables explicatives disponibles dans l'enquête sur la structure des salaires (sexe, âge, niveau d'éducation, type de profession, type de contrat (CDI/CDD), temps partiel ou temps plein, ancienneté auprès de l'employeur, poste de supervision ou non, poste sous convention collective ou non, pays de résidence, nationalité, secteur d'activité, taille de l'entreprise).

Il ressort de cette analyse[19] que des 10% de différence entre le salaire moyen d'un travailleur "frontline" et celui d'un travailleur "non frontline", 8% peuvent être expliqués par des variables dans le modèle. 2% de cette différence de salaire restent par contre inexpliqués par ces variables.

Les 8% de différence expliqués résultent de deux types d'effets:

- des effets négatifs pour les salaires des travailleurs "frontline";
- des effets positifs pour les salaires des travailleurs "frontline".

Pour certaines variables, les travailleurs "frontline" ont en moyenne des caractéristiques défavorables pour le niveau du salaire:

- ils occupent en moyenne des professions moins qualifiées;
- ils disposent en moyenne d'un niveau d'éducation moins élevé.

Ces deux variables expliquent la majeure partie de l'écart de salaire. D'autres caractéristiques qui expliquent que le salaire moyen des travailleurs "frontline" est moins élevé sont:

- la part de femmes y est plus grande[20];
- ils ont en moyenne d'autres caractéristiques liées à l'emploi moins favorables (type de contrat, temps partiels, tâches de supervision...).

18 Pour une description détaillée de la méthode, voir entre autres: STATEC, Rapport travail et cohésion sociale 2016, Cahier économique 121, pp. 78 et suiv.; Oaxaca, R. L. (1973), Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets, International Economic Review, 9, 693-709; Blinder, A. S. (1973), Wage Discrimination: Reduced Form and Structural Estimates. The Journal of Human Resources, 8, 436-455; Ospino, C. G. et al. (2009), Oaxaca-Blinder Wage Decomposition: Methods, Critiques and Applications. A Literature Review, Revista de economía del Caribe, 5, 237-274; Jann B. (2008), A Stata Implementation of the Blinder-Oaxaca Decomposition, The Stata Journal 8(4): 453-479.

19 Pour les résultats détaillés, voir le tableau en annexe.

20 Attention: ceci ne veut pas dire que le fait qu'il y ait plus de femmes justifie un salaire moins élevé. Le modèle de régression n'exprime pas de jugement mais se base sur les faits. Or, le salaire moyen des femmes est moins élevé que celui des hommes, et donc une proportion plus élevée de femmes dans le groupe des travailleurs "frontline" explique, toutes choses étant égales par ailleurs, que le salaire moyen de ce groupe est inférieur à celui des travailleurs "non frontline".

Par contre, ils ont des caractéristiques plus rémunératrices au niveau d'autres variables:

- ils travaillent davantage dans des secteurs à salaires moyens plus élevés;
- ils travaillent davantage auprès d'employeurs de taille plus importante;
- ils ont une proportion plus importante de résidents et de Luxembourgeois.

L'effet positif sur les salaires de ce deuxième groupe de caractéristiques est toutefois moins important que l'effet négatif de la première catégorie et ne peut le compenser que partiellement. Il en résulte donc un effet net de -8% qui peut être expliqué par le jeu de l'ensemble de ces variables.

Il reste finalement une différence de salaire moyen de -2% qui n'est pas expliquée par le modèle. Elle résulte donc de facteurs qui ne sont pas mesurés dans l'enquête.

L'effet des différentes variables sur le salaire moyen a été résumé dans le graphique 14.

Graphique 14 **La différence de salaire entre un travailleur "frontline" et un travailleur "non frontline" peut être expliquée pour 80% par des caractéristiques du salarié et de son emploi**

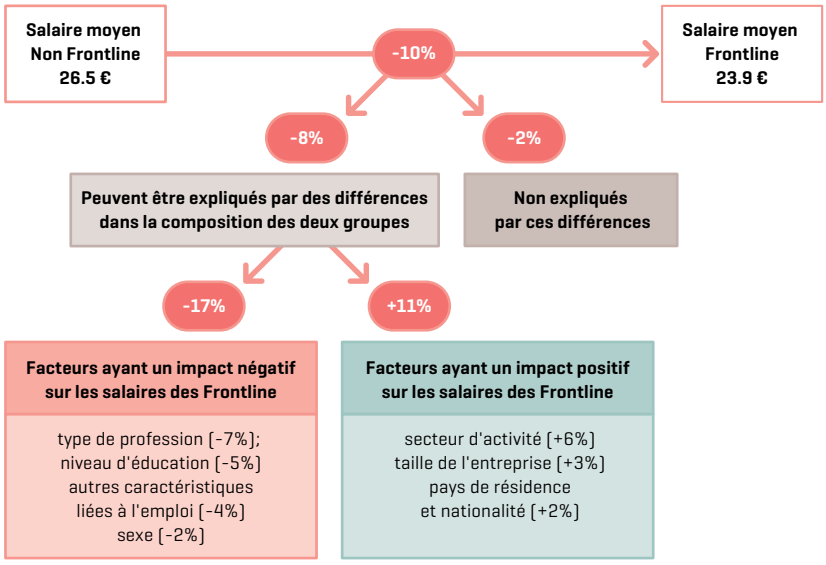

Note de lecture: les pourcentages ne s'additionnent pas mais se multiplient de la manière suivante (chiffres arrondis): 26.5 EUR * 90% = 23.9 EUR et 26.5 EUR * 92% * 98% = 23.9 EUR ou encore 26.5 EUR * 83% * 111% * 98% = 23.9 EUR. Il en va de même pour les pourcentages cités pour les différents facteurs.
Source: STATEC (ESS2018)

Conclusions

Les salariés dans les secteurs essentiels représentent 2/3 des salariés et ne se distinguent que peu de la moyenne générale au niveau de leurs caractéristiques moyennes et de leur salaire moyen.

Les salariés "frontline" représentent la moitié des salariés "essentiels", soit 1/3 de l'ensemble des salariés.

En moyenne, on constate que les salariés "frontline" appartiennent plutôt à des métiers moins bien rémunérés que la moyenne nationale, que la proportion de femmes et de Luxembourgeois y est plus élevée, que la part de diplômés du tertiaire y est plus faible et que les contrats "atypiques" (CDD et temps partiels) y sont plus fréquents.

En moyenne, le salaire "frontline" est de 23.9 EUR contre 26.5 EUR pour les salariés "non frontline".

Toutefois, il faut reconnaître que les travailleurs "frontline" appartiennent à des métiers très différents: enseignants, professionnels de la santé, personnel de nettoyage et de maintenance, chauffeurs, agents de sécurité, etc.

Certains de ces métiers correspondent à des niveaux d'éducation et des salaires au-dessus de la moyenne, d'autres regroupent des salariés plutôt peu formés et gagnant des salaires plus bas.

Selon le métier aussi, les travailleurs "frontline" gagnent respectivement moins ou plus que leurs collègues des mêmes métiers qui ne travaillent pas en première ligne.

Il est dès lors difficile de tirer des conclusions générales sur "les" travailleurs "frontline" ou "le" travailleur "frontline" "typique".

On peut pourtant affirmer que dans tous les secteurs économiques (à l'exception de celui de l'enseignement), le salaire moyen des salariés "frontline" est inférieur à la moyenne du secteur.

Autre constat: les salariés "frontline" ayant des diplômes primaires ou secondaires gagnent en moyenne moins que leurs collègues "non frontline", alors que c'est l'inverse pour les diplômes du tertiaire.

Enfin, la différence moyenne de 10% entre les salaires "frontline" et "non frontline" s'explique pour 80% par des facteurs connus tels que niveau d'éducation, type de profession, etc., alors que 20% seulement de cette différence restent inexpliqués.

En conclusion, les principaux déterminants du niveau des salaires restent donc le niveau d'éducation, la position du poste occupé dans la hiérarchie de l'entreprise ainsi que le secteur d'activité, alors que la pénibilité du travail et l'exposition accrue à un risque de santé ne semblent guère entrer en ligne de compte.

Des études ultérieures sur le sujet des travailleurs "frontline" devraient peaufiner les listes des secteurs essentiels et des métiers de première ligne, si possible sur base d'un consensus au niveau international, afin de trouver des résultats comparables. Ceci n'est pas garanti à l'heure actuelle, puisque les définitions et les sources de données peuvent encore varier de manière considérable.

Annexe

Tableau 10 **Tableau détaillé des résultats de l'analyse multivariée des différences de salaires entre travailleurs "frontline" et "non frontline"**

Blinder-Oaxaca decomposition
eform

Number of strata =	5	Number of obs =	57 389
Number of PSUs =	2 809	Population size =	368 226
Design df =	2 804	Model =	linear
Group 1	nonfrontline = 0	N of obs 1	26 435
Group 2	nonfrontline = 1	N of obs 2	30 954

lnwage	exp(b)	Linearized Std. Err.	t	P>|t|	[95% Conf. Int.]		signific.
overall							
group_1=frontline	20.56	0.11	576.27	0.000	20.35	20.78	
group_2=non frontline	22.84	0.10	745.72	0.000	22.66	23.03	
difference gr1/gr2	0.90	0.01	-15.55	0.000	0.89	0.91	
explained	0.92	0.01	-12.32	0.000	0.91	0.93	
unexplained	0.98	0.00	-4.52	0.000	0.97	0.99	
Résultats groupés par type de variables explained							
sexe	0.98	0.00	-16.02	0.000	0.98	0.99	*
age	0.99	0.00	-2.96	0.003	0.99	1.00	*
nived	0.95	0.00	-24.26	0.000	0.95	0.95	*
col	0.93	0.00	-29.15	0.000	0.92	0.93	*
autres car. prof	0.96	0.00	-14.94	0.000	0.96	0.97	*
Total neg	*0.83*						
resid/nation	1.02	0.00	17.04	0.000	1.02	1.02	*
secteur	1.06	0.00	14.49	0.000	1.05	1.07	*
taille	1.03	0.00	16.80	0.000	1.02	1.03	*
Total pos	*1.11*						

groupes de variables: groupe	variables
sexe	femme
age	age; age2; ancien
nived	nived2; nived3
col	col3_bleuq; col2_blcnq; col1_blcq
autres car. prof	CDI; FT; CvnCol; supervis
resid/nation	resid; lux
secteur	sect_XBE; sect_XF; sect_XG; sect_XH; sect_XJ; sect_XK; sect_XNL; sect_XO; sect_XP; sect_XQ
taille	E50_249; E250_499; E500_999; E1000

Résultats détaillés par variable explained							
femme	0.98	0.00	-16.02	0.000	0.98	0.99	*
age	0.99	0.01	-1.25	0.211	0.98	1.00	
age2	1.00	0.00	0.60	0.546	0.99	1.01	
nived2	1.00	0.00	5.20	0.000	1.00	1.00	*
nived3	0.95	0.00	-23.46	0.000	0.94	0.95	*
col3_bleuq	0.99	0.00	-10.44	0.000	0.99	0.99	*
col2_blcnq	1.01	0.00	7.97	0.000	1.00	1.01	*
col1_blcq	0.93	0.00	-26.51	0.000	0.92	0.93	*
CDI	0.99	0.00	-11.03	0.000	0.99	0.99	*
FT	1.00	0.00	5.73	0.000	1.00	1.01	*
ancien	1.00	0.00	-2.21	0.027	1.00	1.00	*
supervis	0.97	0.00	-25.33	0.000	0.96	0.97	*
CvnCol	1.01	0.00	4.08	0.000	1.00	1.01	*
resid	1.00	0.00	8.68	0.000	1.00	1.01	*
lux	1.01	0.00	13.87	0.000	1.01	1.02	*
sect_XBE	1.00	0.00	-1.90	0.057	1.00	1.00	
sect_XF	1.00	0.00	3.30	0.001	1.00	1.00	*
sect_XG	1.00	0.00	-2.04	0.041	1.00	1.00	*
sect_XH	1.01	0.00	6.43	0.000	1.01	1.01	*
sect_XJ	1.00	0.00	-4.83	0.000	1.00	1.00	*
sect_XK	0.97	0.00	-17.27	0.000	0.97	0.97	*
sect_XNL	1.00	0.00	0.80	0.423	1.00	1.00	
sect_XO	1.01	0.00	13.34	0.000	1.00	1.01	*
sect_XP	1.04	0.00	23.14	0.000	1.03	1.04	*
sect_XQ	1.04	0.00	15.44	0.000	1.04	1.05	*
E50_249	1.00	0.00	-3.07	0.002	1.00	1.00	*
E250_499	1.00	0.00	5.29	0.000	1.00	1.00	*
E500_999	1.00	0.00	5.24	0.000	1.00	1.00	*
E1000	1.02	0.00	16.49	0.000	1.02	1.03	*

Source: STATEC (ESS2018); analyse effectuée avec l'outil Oaxaca du logiciel STATA

2.5. Le boom du télétravail

Messages clés

- Plus de la moitié des travailleurs a régulièrement télétravaillé au deuxième trimestre 2020 (52%).
- 3 cols blancs qualifiés et titulaires d'un diplôme universitaire sur 4 ont travaillé à distance pendant le confinement.
- Très peu de travail en dehors des locaux de l'employeur est effectué sans utilisation des TIC.
- La probabilité de télétravailler est plus grande dans le secteur des activités financières et d'assurance, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et le secteur des activités extra-territoriales. Dans le secteur de la santé et des services sociaux la probabilité de télétravailler reste faible pendant le confinement.
- Le diplôme universitaire est un des facteurs les plus importants pour le télétravail et il est devenu plus important pendant le confinement.
- Les "cols bleus" non qualifiés travaillent très rarement à distance, avant et pendant le confinement.

Le télétravail a explosé lors du confinement[21, 22]. Pendant le "lockdown", le télétravail a permis aux entreprises de continuer une partie de leurs activités en dehors de leurs locaux. Dans cette situation de "test", le télétravail a donc pu montrer s'il apporte une valeur ajoutée ou non.

Le tableau 11 montre qu'en 2019, 73% des personnes ayant un emploi n'ont effectué ni du télétravail, ni du travail à domicile. Elles n'étaient plus que 40% lors du deuxième trimestre 2020.

En outre, le nombre de personnes en télétravail est plus important que celui des personnes travaillant à domicile. Davantage de personnes ont travaillé de la maison pendant le confinement, et 9 personnes sur 10 l'ont fait en utilisant les TIC comme outil de communication.

[21] Regards 07/2020, https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2020/PDF-07-2020.pdf

[22] Dans ce chapitre, "confinement" fait référence au deuxième semestre 2020, sauf indication contraire.

Définitions:
Le télétravail n'est pas synonyme de travail à domicile

Nous utilisons souvent les termes télétravail et travail à domicile comme synonymes. Dans la majorité des cas, les deux coïncident effectivement. Il existe toutefois deux différences importantes:

- L'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC)
- Le lieu de travail (en dehors des locaux de l'employeur ou de l'indépendant)

La figure ci-dessous illustre les différences entre les deux approches basées sur le questionnaire de l'Enquête sur les forces de travail (EFT):

- Télétravail ("bureau mobile"): Avez-vous, pendant les 4 dernières semaines, effectué du télétravail? Le "télétravail" est une forme de travail durant laquelle celui-ci est effectué au moins en partie, mais de manière régulière en dehors des locaux de l'employeur. Dans le télétravail, les moyens de communication tels que le téléphone, l'ordinateur ou le fax sont utilisés.
- Travail à domicile: Avez-vous, pendant les 4 dernières semaines, effectué (dans votre première activité) habituellement, parfois ou jamais un travail à domicile?

Le chevauchement entre les deux notions se rapproche peut-être de ce que nous appelons le "bureau à domicile" - en termes simples: travailler à la maison comme au bureau, en utilisant ordinateur, e-mail, téléphone, etc.

Les deux types de travail concernent l'activité première et doivent être effectués régulièrement pendant la période de référence, qui couvre les 4 semaines précédant l'enquête.

Ces notions s'appliquent également aux indépendants, qui, par exemple, exercent leurs activités artistiques ou professionnelles, en tout ou en partie, à domicile, souvent dans une partie de leur logement réservée à cet effet. Toutefois, si le lieu de travail comprend une unité distincte/séparée (par exemple, un cabinet médical ou un cabinet de conseiller fiscal) qui est adjacente au domicile de la personne, mais ayant une entrée séparée, le travail qui y est effectué ne doit pas être considéré comme travail "à domicile".

Nous nous focalisons ici sur les données de l'année 2019 et les deux premiers trimestres de 2020. La source de données pour notre analyse est l'Enquête sur les forces de travail (STATEC-EFT) qui ne couvre que les résidents luxembourgeois, tous les télétravailleurs frontaliers sont dès lors exclus de cette étude. Nous ne retenons que les travailleurs âgés de 18 à 65 ans.

Figure 2 **Le télétravail et le travail à domicile**

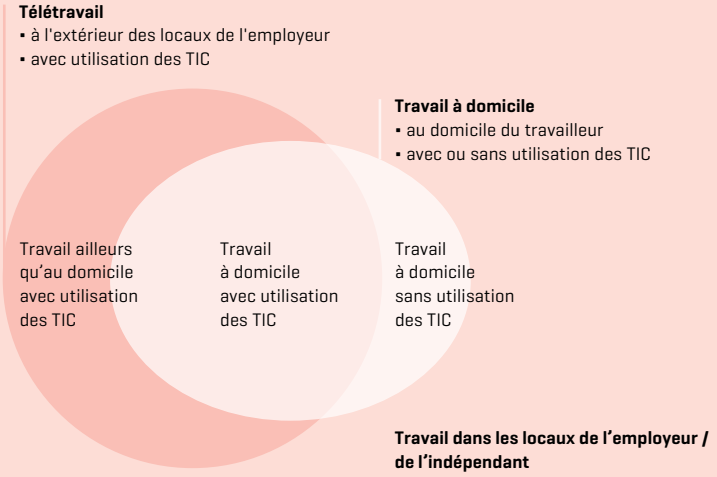

Source: Illustration STATEC

Tableau 11 **Le télétravail et le travail à la maison**

	% des personnes ayant un emploi			% des personnes n'ayant pas travaillé dans les locaux de l'employeur/l'indépendant		
	2019	**2020 Trimestre 1**	**2020 Trimestre 2**	**2019**	**2020 Trimestre 1**	**2020 Trimestre 2**
Télétravail (ailleurs)	15	19	22	56	62	39
Télétravail et travail à la maison	5	7	30	19	22	54
Travail à la maison (sans TIC)	7	5	4	25	16	7
Travail "régulier" dans les locaux de l'employeur/l'indépendant	73	69	44			
Total	100	100	100	100	100	100

Note: la base est constituée de toutes les personnes ayant un emploi; indépendants et salariés.
Source: STATEC-EFT 2019-2020.

Nous pouvons en conclure que la part des personnes travaillant à domicile sans TIC (qui sortent donc du champ du télétravail) reste limitée, que ce soit avant ou pendant la crise sanitaire: 7% en 2019 et 4% au deuxième trimestre 2020.

En d'autres termes, le concept de "télétravail" correspond très bien à ce qui nous intéresse ici: un concept qui couvre la situation du COVID-19 et qui permet aussi de tirer des conclusions sur les développements futurs, c.-à-d. sur la "télétravaillabilité" et le potentiel d'innovation des formes du travail.

Pour cette raison, nous nous concentrons dans ce qui suit sur la notion du télétravail - effectué à domicile ou ailleurs - correspondant au cercle de gauche comprenant le chevauchement dans la figure 2. Ce périmètre est comparable à celui déjà retenu dans nos publications précédentes.

52% des actifs ont fait du télétravail pendant la crise sanitaire

Le niveau du télétravail atteint avec ce chiffre un record historique pendant le confinement au deuxième trimestre 2020: pour les personnes qui n'ont pas été absentes pendant la semaine de référence à cause du chômage partiel, maladie, congé, etc., ce pourcentage atteint même 57%.

Graphique 15 **52% des actifs en télétravail au plus fort du confinement**

L'évolution du télétravail au Luxembourg, en %

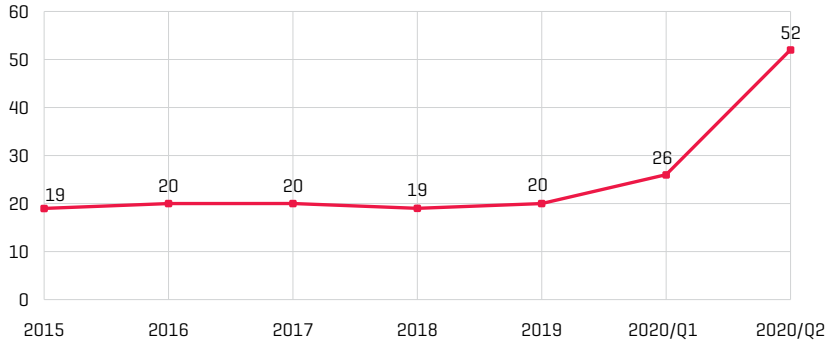

Source: STATEC-EFT 2015-2020 (enquête couvrant uniquement les résidents et non pas les frontaliers)

Graphique 16 **L'évolution du télétravail au Luxembourg en 2020**

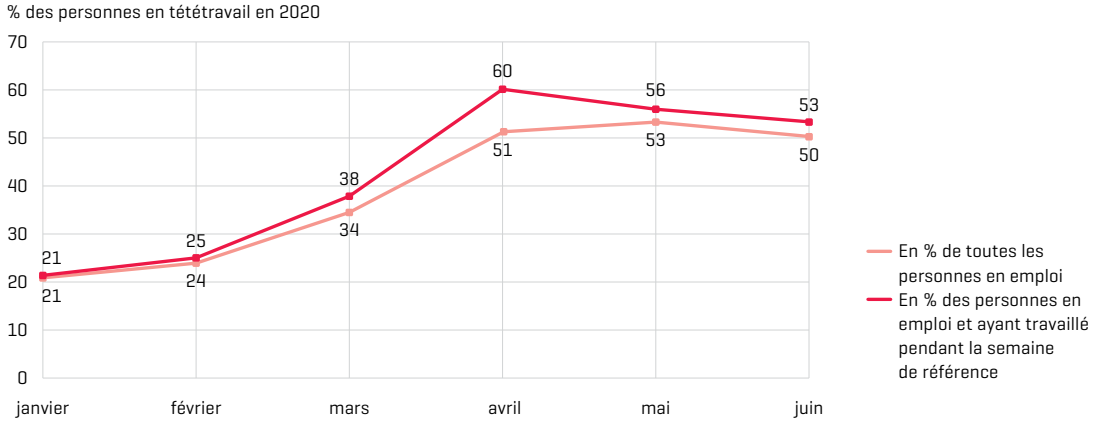

Source: STATEC-EFT 2015-2020

Selon l'enquête ad hoc "COVID-19" menée fin avril/début mai 2020 par TNS-ILRES pour le STATEC, 69% des personnes ayant travaillé au moment de l'enquête ont répondu avoir eu recours au télétravail, avec 48% qui ont entièrement travaillé à domicile, et 21% en alternance[23]. Les différences de méthodologie peuvent expliquer les valeurs plus élevées dans l'enquête ad hoc: (1) les chômeurs partiels n'y sont pas inclus et (2) la question dans cette enquête est posée différemment: la période de référence est "le moment" au lieu des "4 semaines précédentes" et les conditions "de manière régulière" et "utilisation des TIC" n'étaient pas requises. En incluant les chômeurs partiels, les chiffres correspondants, et donc plus comparables avec l'enquête EFT, seraient de 61% au total, avec 42% ayant entièrement travaillé à domicile, et 18% en alternance.[24]

Le niveau du télétravail a donc augmenté depuis le début de la crise sanitaire, mais son intensité connaît également un essor. Si l'on considère la durée du télétravail, il n'est pas surprenant que la plupart des personnes travaillent complètement à distance: plus de la moitié des personnes ayant un emploi (plein temps ou temps partiel) ont travaillé 32 heures ou plus en télétravail. Cette part est 3.3 fois plus élevée qu'au trimestre précédent. Parmi les travailleurs à plein temps, seule 1 personne sur 4 a travaillé moins de 16 heures à distance au deuxième trimestre 2020 (→ Graphiques 17 et 18).

[23] Source: Enquête ad hoc réalisée entre le 29.04. et le 08.05.2020 par TNS-ILRES pour le STATEC auprès de 2 000 personnes résidantes ayant participé grâce au panel de TNS-ILRES ou été contactées par téléphone.

[24] Ibidem.

Graphique 17 **Pendant le confinement, le télétravail "plein temps" est 3.3 fois plus élevé qu'au trimestre précédent**

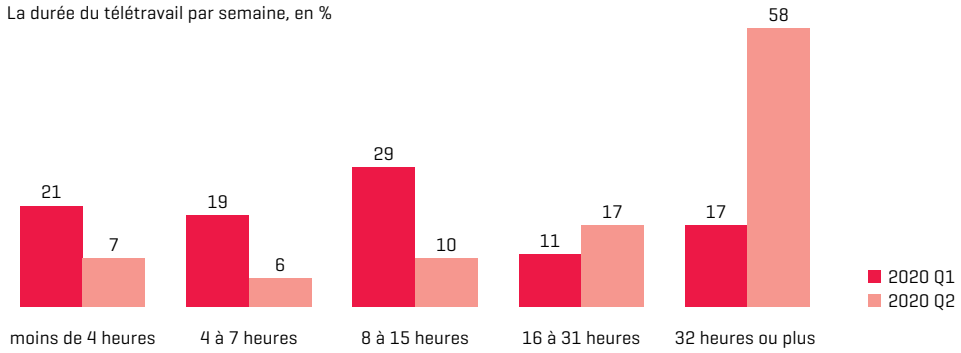

Note: personnes ayant un emploi à plein temps
Source: STATEC-EFT 2020

Le profil des personnes en télétravail pendant la crise n'a pas été fondamentalement modifié

Tous les travailleurs ne sont pas concernés de la même manière par le télétravail. Comme avant le confinement, ce sont plus le type d'emploi et le niveau d'éducation que les caractéristiques démographiques qui déterminent la pratique du télétravail.

Au premier trimestre 2020, donc avant le début du COVID-19, les travailleurs ayant un diplôme universitaire étaient presque trois fois plus susceptibles de travailler à distance que ceux ayant un diplôme de niveau inférieur (→ Regards 07/2020). Le télétravail pendant la crise sanitaire a également été plus fréquent parmi les personnes disposant d'un niveau d'éducation plus élevé, même si la différence était un peu moins marquée. Cependant, ce sont les personnes ayant un niveau d'éducation moyen qui ont profité de cette nouvelle situation, leur recours au télétravail ayant augmenté de manière disproportionnée (→ Graphique 18).

La fréquence et l'intensité du télétravail varie aussi en fonction du type et de la nature du travail. Les travailleurs à tâche essentiellement manuelle ("cols bleus"), tels que les artisans ou les techniciens, ou encore les travailleurs non qualifiés dans les secteurs des services, sont souvent obligés d'être sur leur lieu de travail. Par contre, pour les professionnels qualifiés et les cadres ("cols blancs qualifiés"), une présence virtuelle peut s'avérer suffisante (→ Graphique 18).

À noter cependant que le niveau d'éducation et le type de travail sont étroitement liés. Nous isolerons l'effet de chacune de ces composantes séparément dans la section suivante.

Graphique 18 **Ce sont surtout les cols blancs qualifiés et les titulaires d'un diplôme universitaire qui recourent au télétravail**

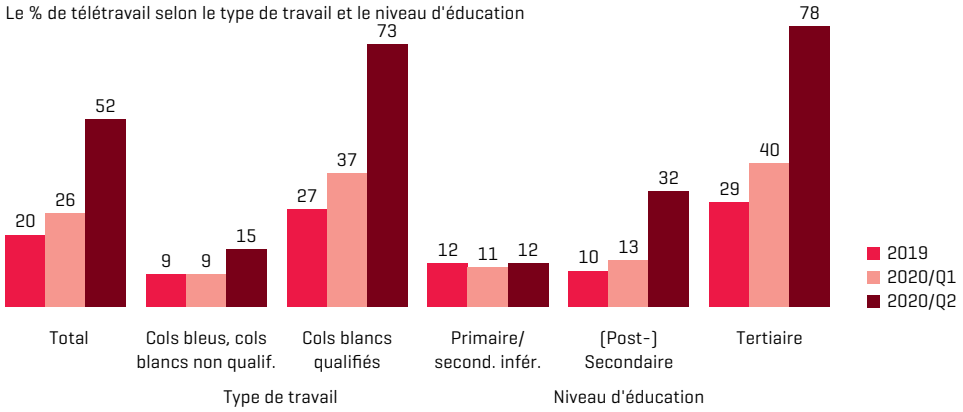

Source: STATEC-EFT 2019-2020

Avant le confinement, le niveau du télétravail était déjà plus élevé au sein des grandes entreprises de plus de 10 employés. Et la crise sanitaire a accentué cette tendance: au deuxième trimestre 2020, en moyenne 41% des personnes travaillant dans des petites entreprises (<=10 employé(e)s) ont effectué du télétravail, contre 59% dans les grandes firmes (>10 employé(e)s, → Graphique 19).

Graphique 19 **Davantage de télétravail dans les grandes entreprises**

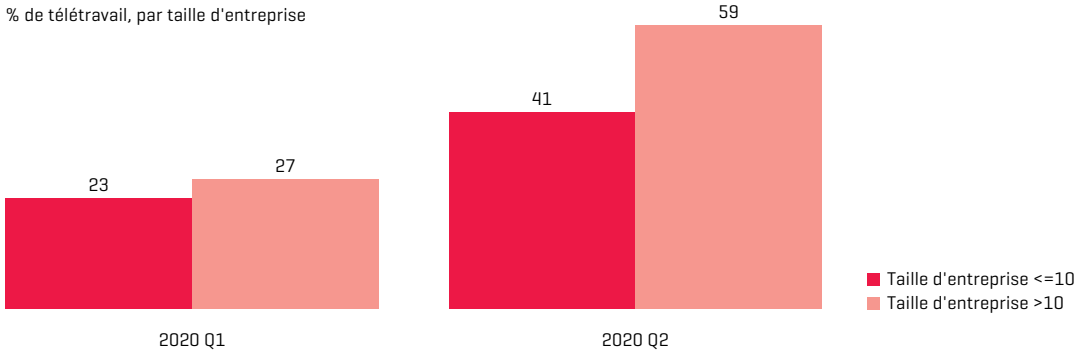

Source: STATEC-EFT 2019-2020

Par contre, l'écart entre les salariés et les indépendants a diminué en conséquence des restrictions liées au COVID-19: les salariés ont rattrapé les indépendants en termes de télétravail, atteignant la parité au deuxième trimestre 2020 (→ Graphique 20).

Graphique 20 **Les salariés rattrapent les indépendants en termes de télétravail**

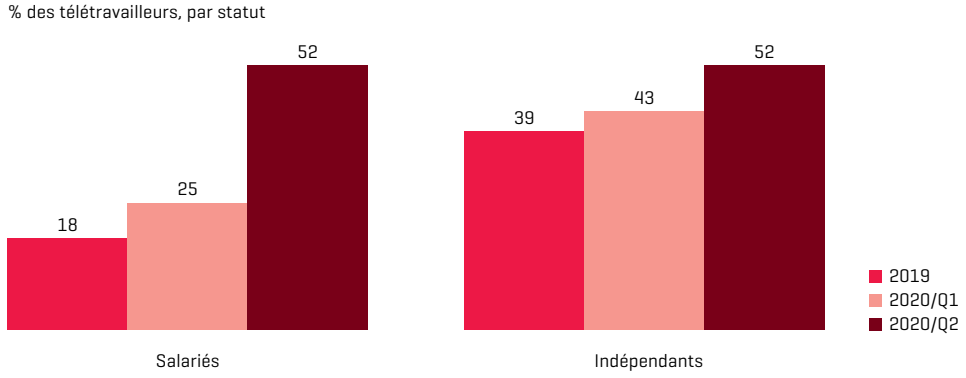

Source: STATEC-EFT 2019-2020

Une croissance exceptionnelle dans le secteur "information et communication"

Certains secteurs ou professions sont plus capables que d'autres de se délocaliser et de poursuivre leurs activités en travail à distance. Ce n'est cependant pas le cas par exemple pour les activités liées à la santé; les tâches dépendent fortement du travail avec les patients et ne peuvent donc pas être réalisées à distance.

Le graphique 21 montre le pourcentage du télétravail par secteur. Les résultats ne sont pas surprenants. Alors que dans le secteur "information et communication", presque tout le monde travaillait à distance au deuxième trimestre 2020, le pourcentage de télétravailleurs dans le secteur de la santé et du travail social reste très faible. L'administration publique se démarque par une croissance exceptionnelle, où le pourcentage du télétravail s'est multiplié par 3.7.

Graphique 21 **Le télétravail multiplié par 3.7 dans l'administration publique**

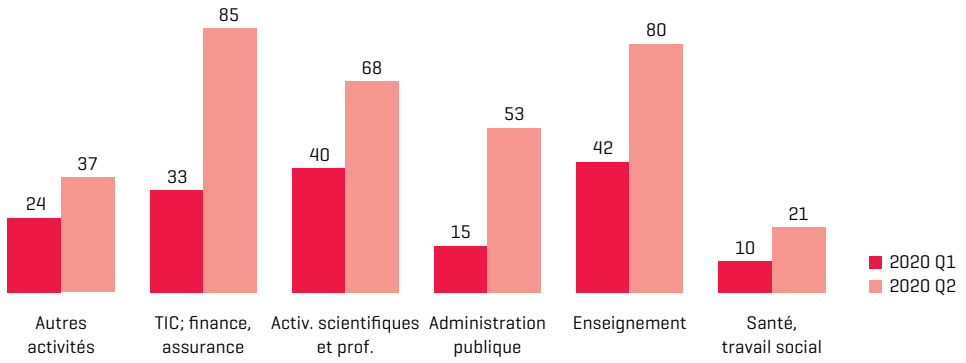

Note: les "Autres activités" sont davantage: Commerce et réparations; Construction; Transport; Fabrication; Horesca
Source: STATEC-EFT 2020

Le confinement, un test de la "télétravaillabilité" au Luxembourg

Quels sont les principaux facteurs déterminant le niveau de télétravail parmi les résidents en emploi au Luxembourg? Quels types de travail et quels secteurs sont les plus "télétravaillables", se prêtent donc plus au télétravail? Pour mieux démêler les effets des caractéristiques du travail et les effets démographiques, nous les considérons simultanément[25]. Les probabilités d'effectuer du télétravail basées sur notre modèle sont présentées dans le graphique 22[26].

En moyenne, la probabilité d'effectuer du télétravail a augmenté de 0.26 à 0.50 entre le premier et le deuxième trimestre 2020 au Luxembourg[27].

À titre d'exemple, les personnes

- qui travaillent dans le secteur des activités financières et d'assurance;
- qui travaillent dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques;
- qui travaillent dans le secteur des activités extraterritoriales (p.ex. les organisations internationales);
- ayant un diplôme universitaire;

ont plus de chances de télétravailler au deuxième trimestre de 2020 (2020/Q2) que la moyenne, toutes choses étant égales par ailleurs (→ Graphique 22).

Par contre,

- les cols bleus non qualifiés;
- les personnes travaillant dans le secteur de la santé et de l'action sociale;
- les personnes ayant un diplôme d'éducation inférieure;

sont moins susceptibles de faire du télétravail que la moyenne, toutes choses étant égales par ailleurs (→ Graphique 22).

25 C.-à-d. dans un modèle de régression prédisant le fait de télétravailler ou non (logit regression).

26 La probabilité qu'une personne fasse du télétravail varie entre 0 indiquant l'impossibilité et 1 indiquant la certitude.

27 Toutes choses égales par ailleurs. (Les prévisions ne sont jamais exactement identiques aux données observées puisque basées sur un modèle qui simplifie la structure des données.)

Graphique 22 **Les déterminants du télétravail aux premier et deuxième trimestres 2020**

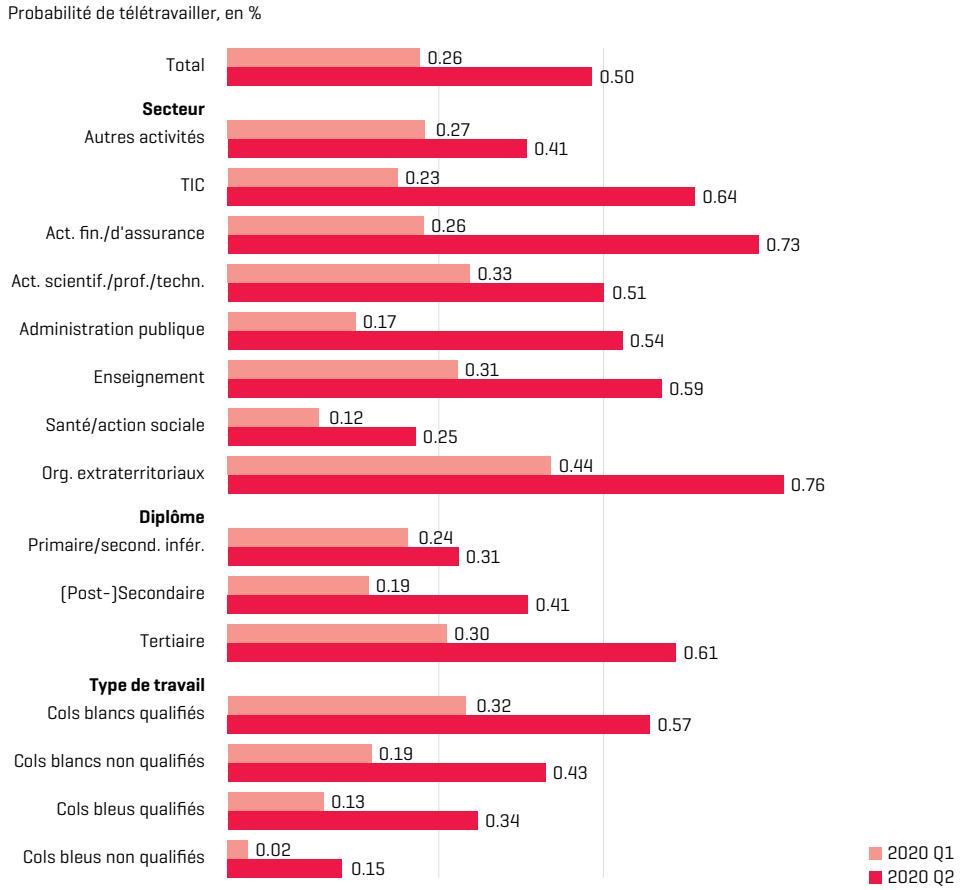

Note de lecture: en moyenne, une personne a une chance (estimée) de 0.5 d'effectuer du télétravail au deuxième trimestre 2020 au Luxembourg. Les barres verticales représentent ces moyennes pour les deux trimestres en 2020. Selon les caractéristiques d'une personne, il est plus (p.ex. dans le secteur des activités financières et d'assurance) ou moins probable (p.ex. dans le secteur de la santé) qu'elle télétravaille, toutes choses étant égales par ailleurs.
Note: les "Autres activités" sont davantage: Commerce et réparations; Construction; Transport; Fabrication; Horeca.
Source: STATEC-EFT 2020

L'expérience subjective du télétravail et la satisfaction au travail

Dans l'inconscient collectif, l'idée de "bureau à domicile" rime souvent avec une réduction du temps de trajet, plus de concentration, une plus grande liberté dans l'organisation de la journée, une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, etc. Ces avantages pourraient réduire le stress et donc augmenter la satisfaction au travail. Néanmoins, le télétravail peut aussi avoir l'effet contraire: la communication et la collaboration s'avèrent plus compliquées à distance, l'accent mis sur le contrôle des résultats ou la productivité augmente, le télétravail peut aussi être synonyme d'heures supplémentaires. Les limites entre vie professionnelle et vie privée deviennent plus floues.

Une autre étude récente du STATEC[28] a montré que le télétravail n'est pas forcément synonyme de satisfaction au travail. Avant le COVID-19, le télétravail avait un effet ambigu sur la satisfaction: quelques heures de télétravail ne faisaient pas de différence, alors qu'au-delà de 16h il dégradait sensiblement la satisfaction au travail. Il convient toutefois de noter que les travailleurs qui prestaient 16 heures ou plus de télétravail par semaine étaient peu nombreux avant la pandémie. Ils représentaient 17% de tous les télétravailleurs et 3% de tous les travailleurs.[29]

Des données plus récentes indiquent que le télétravail au Luxembourg, dans le contexte du COVID-19, est évalué comme étant une expérience positive pour 55% des télétravailleurs. 30% de ces derniers évaluent le télétravail comme étant neutre. Seul 15% ou 1 télétravailleur sur 7 estime que l'expérience du télétravail est négative[30].

[28] Regards 07/2020
https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2020/PDF-07-2020.pdf

[29] Ibidem.

[30] STATEC-Enquête ad hoc "COVID-19" 2020. Note: dans l'enquête ad hoc "COVID-19", on demandait aux travailleurs s'ils étaient satisfaits ou non de leur expérience de télétravail dans le cadre de la pandémie, alors que dans l'enquête EFT, on demandait de manière plus générale s'ils étaient satisfaits de leur travail.

2.6. Stabilité de la satisfaction au travail malgré une période turbulente, mais pas pour tous

Pour résumer

- Au Luxembourg, 4 travailleurs sur 5 sont satisfaits au travail, cette situation n'a pas changé pendant la crise sanitaire.
- Le niveau d'adéquation du salaire a légèrement augmenté au cours du premier semestre 2020.
- L'impact négatif de la crise sanitaire est principalement reflété dans le niveau de satisfaction des indépendants et des personnes qui ont été absentes de leur travail.

La satisfaction au travail, étroitement liée au bonheur, n'est pas seulement importante pour les individus, mais également pour le bon fonctionnement d'une entreprise et même de la société en général[31]. Avec les répercussions de la crise sanitaire sur l'économie et le marché du travail, les entreprises et leurs employés sont confrontés à de nouveaux défis en raison des transformations rapides des heures et du contenu du travail, ainsi que des formes d'emploi. Dans ce sens, la satisfaction au travail est également un indicateur important de la perception subjective de la crise dans le domaine économique. Autrement dit, elle permet de sonder la pression et, éventuellement, les difficultés d'adaptation à la nouvelle réalité.

Dans cette section, nous examinons la satisfaction générale au travail et un aspect plus particulier, à savoir l'adéquation du salaire[32].

31 Cf. "Rapport Travail et cohésion sociale 2019" du STATEC; DiMaria et al. (2017).

32 Une typologie de la satisfaction au travail en fonction de différentes caractéristiques démographiques et professionnelles publiée dans le Rapport travail et cohésion sociale (STATEC 2019) indique quels groupes s'épanouissent ou au contraire souffrent le plus sur le marché du travail. Bref, les caractéristiques et les conditions de travail ont une influence importante sur le niveau de satisfaction tandis que les facteurs démographiques ne jouent qu'un rôle mineur pour la satisfaction.

Pour bien comprendre

Nous examinons la satisfaction au travail à la lumière de la question "Est-ce que vous êtes satisfait de votre situation au travail actuel?" posée dans l'Enquête sur les forces du travail (EFT). Les réponses possibles sont: 0 "pas du tout satisfait", 1 "plutôt non satisfait", 2 "plutôt satisfait" et 3 "tout à fait satisfait". Il n'y a donc pas de catégorie neutre.

L'adéquation du salaire est mesurée par la question "Est-ce que vous jugez votre rémunération conforme à votre travail fourni?" dans l'EFT. Les réponses possibles vont de 0 "pas du tout conforme" à 3 "tout à fait conforme". Comme pour la satisfaction au travail, il n'y a pas de catégorie neutre.

Dans cette partie, nous nous concentrons donc sur les personnes ayant un emploi.

Malgré la crise, les travailleurs au Luxembourg sont satisfaits de leur travail

La satisfaction au travail et - dans une moindre mesure - l'adéquation du salaire atteignent des niveaux très élevés au Luxembourg, avant et pendant le confinement. Au deuxième trimestre de 2020, 4 personnes sur 5 sont satisfaites de leur travail et de leur salaire. La satisfaction au travail reste inchangée entre 2019 et 2020: 84% des personnes sont satisfaites au deuxième trimestre 2020, contre 85% le trimestre précédent. Un an plus tôt, 81% des personnes étaient satisfaites au travail. En parallèle, nous observons une hausse dans l'adéquation du salaire: au deuxième trimestre 2020, 78% des personnes ayant un emploi confirment que leur rémunération est conforme au travail qu'elles fournissent, contre 74% le trimestre précédent, ou même 71% l'année précédente.

Les indépendants sont les plus impactés par les changements liés à la pandémie

Bien que la crise ne semble donc d'une manière générale pas trop impacter la satisfaction des travailleurs au Luxembourg, il existe tout de même des exceptions. Les indépendants font partie des groupes qui ressentent le plus les aspects négatifs de la crise du COVID-19[33]. En temps normal, les indépendants sont plus satisfaits au travail que les salariés (→ Rapport travail et cohésion sociale, STATEC 2019). Entre le premier et le deuxième trimestre 2020, le niveau de satisfaction des indépendants baisse brusquement de 88% à 74% et tombe même bien en dessous de celui des employés (85%) (→ Graphique 23).

En ce qui concerne l'adéquation du salaire, les salariés sont un peu plus satisfaits qu'auparavant. Chez les indépendants, rien ne change au cours des deux premiers trimestres de 2020 (→ Graphique 23).

Graphique 23 **Les salariés au Luxembourg, contrairement aux indépendants, restent satisfaits de leur travail pendant la crise sanitaire**

La satisfaction au travail et l'adéquation du salaire parmi les salariés et les indépendants, par trimestre, en %

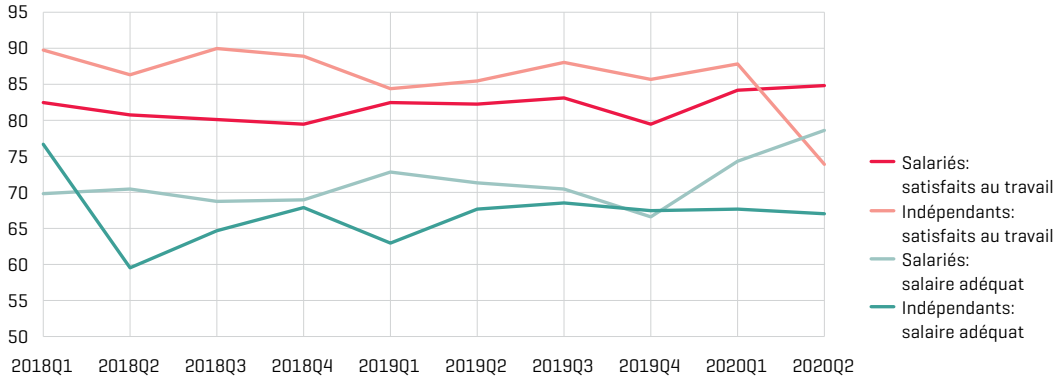

Note: base: toutes les personnes ayant un emploi
Source: STATEC-EFT 2018-2020

[33] Les chiffres des salariés sont très proches de la moyenne générale.

Les facteurs qui causent ce changement auprès des indépendants sont probablement les insécurités économiques et les incertitudes sur les mesures politiques de soutien. La suspension d'un grand nombre de projets pendant le confinement a surtout affecté les indépendants, qui se sont souvent retrouvés sans travail. Est-ce que les personnes absentes du travail sont donc moins satisfaites que celles qui ont travaillé?

Coup dur pour les personnes absentes de leur travail[34]

85% des personnes qui ont travaillé pendant la semaine de référence de l'enquête se disent satisfaites au travail, que ce soit avant ou pendant le confinement. 81% des personnes en emploi, mais n'ayant pas travaillé, ceci parce qu'elles étaient en congé par exemple, avant le COVID-19 sont satisfaites au travail. Ce pourcentage chute à 75% pendant la crise déclenchée par la propagation du virus au Luxembourg, notamment parce qu'une partie importante a été empêchée de travailler en raison des mesures de confinement. Cette part est particulièrement importante pour les travailleurs indépendants.

Graphique 24 **Les personnes absentes de leur travail sont moins souvent satisfaites au travail, surtout pendant la crise**

% de personnes satisfaites au travail, par statut de travail et trimestre en 2020

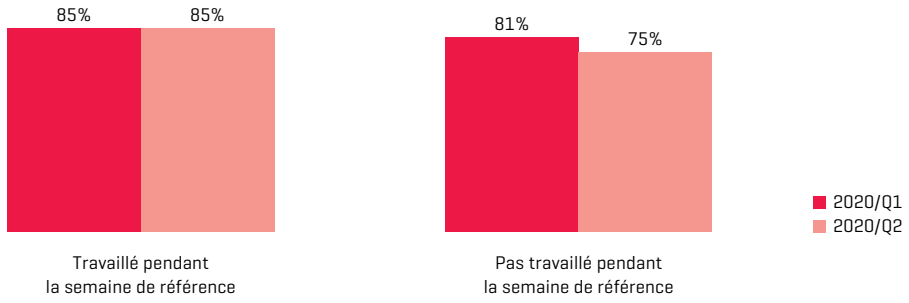

Note: base: toutes les personnes ayant un emploi
Source: STATEC-EFT 2020

Étant donné que la part des personnes absentes temporairement a augmenté d'un tiers parmi les salariés (de 9 à 12%) mais presque doublé chez les indépendants (de 8% à 15%), les résultats concernant leur satisfaction au travail ne sont pas surprenants (→ Graphique 25). Cela explique, du moins en partie, le fait que les indépendants soient moins satisfaits de leur travail.

[34] Dans ce chapitre, les expressions "travailleurs absents" ou "personnes absentes de leur travail" font référence aux personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence de l'enquête en raison de congé de récréation, de congé de maladie, de congé parental et aussi en raison des changements liés au COVID-19 (chômage partiel, congé pour raisons familiales "extraordinaires", etc.).

Graphique 25 **Le pourcentage des indépendants absents de leur travail a doublé au cours du premier semestre 2020**

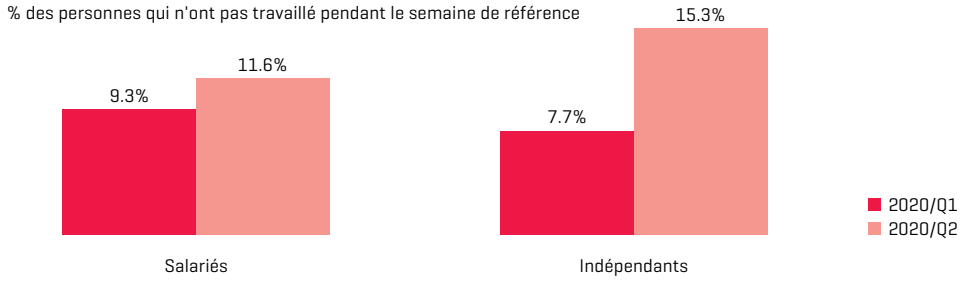

Note: base: toutes les personnes ayant un emploi
Source: STATEC-EFT 2020

L'adéquation du salaire baisse aussi parmi les personnes absentes du travail

Pour ce qui est de l'adéquation du salaire, la tendance change. La satisfaction avec la rémunération des personnes n'ayant pas travaillé au deuxième trimestre 2020 baisse, alors que celle des personnes présentes au travail au 2e trimestre grandit en moyenne (→ Graphique 26).

Ce constat n'est pas surprenant, étant donné que les raisons d'absence du travail avant et pendant la crise sont complètement différentes. Alors qu'avant le confinement, les absences étaient surtout dues aux congés de récréation, aux congés parentaux, aux congés de maladie, etc., au deuxième trimestre 2020, environ les deux tiers des absences étaient liées au mesures anti-COVID-19. Cela comprend donc également les travailleurs au chômage partiel, qui étaient absents et qui n'ont pas touché l'entièreté de leur salaire pendant cette période.

Graphique 26 **L'adéquation du salaire en baisse parmi les personnes absentes du travail**

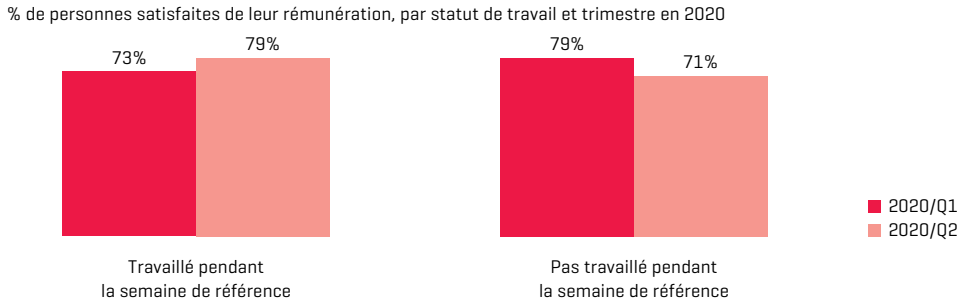

Note: base: toutes les personnes ayant un emploi
Source: STATEC-EFT 2020

En conclusion, l'impact négatif des mesures sanitaires se manifeste dans la relation entre l'absence du travail et la satisfaction, les indépendants étant disproportionnellement concernés. Il reste à voir dans les mois à venir si le statut d'emploi des personnes concernées se stabilisera ou non. Cela dépend certainement des effets économiques du COVID-19, à savoir si les absences temporaires du travail étaient seulement dues aux mesures de sécurité sanitaires à court terme ou contrairement à une restructuration plus profonde du tissu économique dans un nouveau contexte.

©BCE ECB ЕЦБ EZB EKP EKT ESB EKB BĊE EBC 2017
2017
Draghi

Partie 3

Conditions de vie

3.1. Utilisation d'Internet pendant le confinement

Utilisation globale d'Internet

Depuis le début des mesures de confinement, 61% des internautes ont une utilisation professionnelle et privée d'internet plus élevée qu'auparavant; pour 27%, l'utilisation a été beaucoup plus élevée que d'habitude et pour 34% plus élevée. Pour les autres, l'utilisation est restée plus ou moins la même. Moins de 2% des usagers déclarent avoir réduit leur utilisation pendant cette période. 76% des 16 à 24 ans et 33% des 65 à 74 ans étaient plus connectés que de coutume. Ce pourcentage atteint 59% chez les travailleurs manuels, 68% chez les travailleurs non manuels et 82% chez les personnes à la recherche d'un emploi.

Graphique 1 **Utilisation d'Internet pendant le confinement selon la classe d'âge**

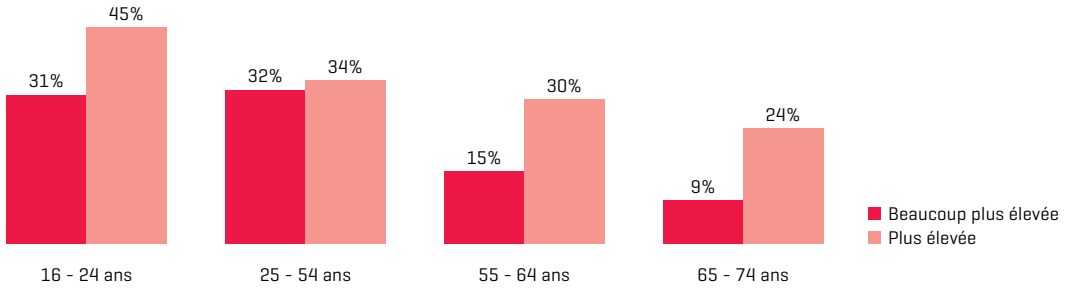

Source: STATEC – Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus 2020

La connexion quotidienne

Confinement ou non, les jeunes se connectent tous les jours. Mais la part de connexions quotidiennes à Internet était augmentée chez tout le monde: si en temps normal on compte quelque 70% d'usagers quotidiens parmi les 65 à 74 ans, ils étaient 83% pendant le confinement. 98% des personnes en emploi étaient connectées tous les jours contre 96% hors pandémie. Même constat parmi les travailleurs manuels (95% contre 93%) et les personnes à la recherche d'un emploi (99% contre 94% en temps normal).

Globalement, 35% des usagers quotidiens étaient connectés pendant plus de 5 heures par jour et 10% moins d'une heure par jour.

Graphique 2 **Nombre moyen d'heures de connexion par jour**

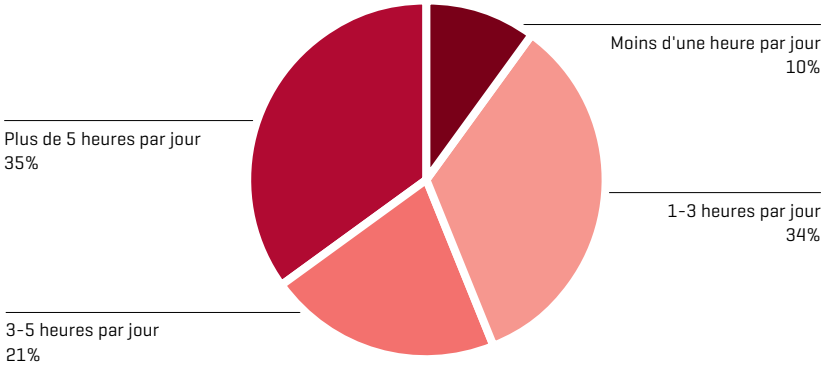

Source: STATEC – Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus 2020

44% des travailleurs non manuels et 18% des travailleurs manuels surfaient pendant plus de 5 heures par jour; 40% des employés et 32% des indépendants; 50% des étudiants et 47% des personnes au chômage. Jusqu'à 64 ans, la durée journalière de connexion de plus de 5 heures dominait. Au-delà, la grande majorité des internautes ne passaient pas plus de 3 heures par jour sur Internet.

Graphique 3 **Nombre moyen d'heures de connexion par jour selon la classe d'âge**

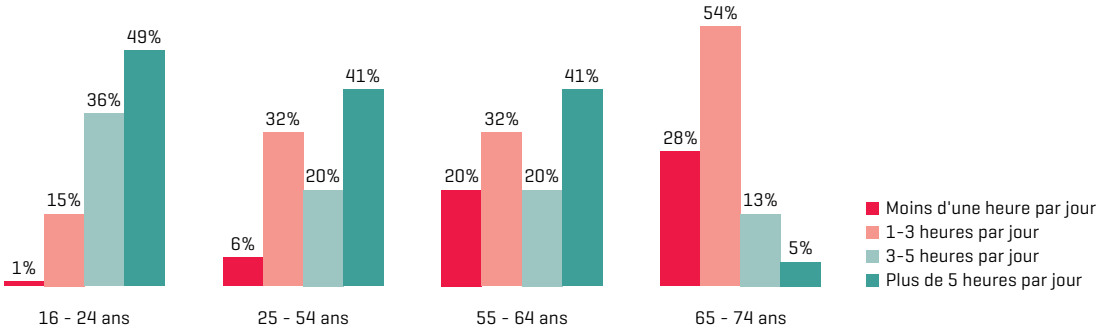

Source: STATEC – Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus 2020

Le télétravail et l'utilisation d'Internet à des fins professionnelles et éducatives

Globalement, 53% des personnes en activité ont fait du télétravail pendant le confinement, 51% des hommes et 55% des femmes. Les actifs âgés entre 35 à 44 ans sont les plus nombreux à avoir pratiqué le télétravail (64%).

Graphique 4 **Pratique du télétravail par classe d'âge**

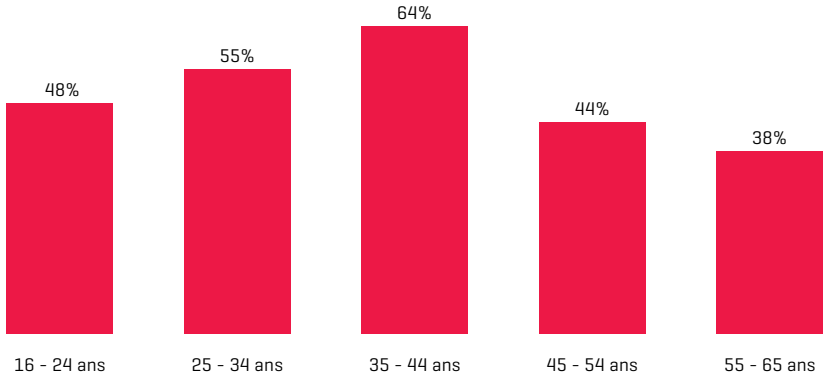

Source: STATEC – Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus 2020

C'est parmi les 16 à 24 ans et les 55 à 65 ans que l'on retrouve le plus "d'habitués du télétravail" puisque respectivement 16% et 12% parmi eux ont déclaré avoir aussi souvent travaillé de chez eux qu'avant le confinement, contre seulement 9% des 25 à 34 ans, 3% de 35 à 44 ans et 4% des 45 à 54 ans.

Graphique 5 **Télétravail: comparaison pendant et avant le confinement par classe d'âge**

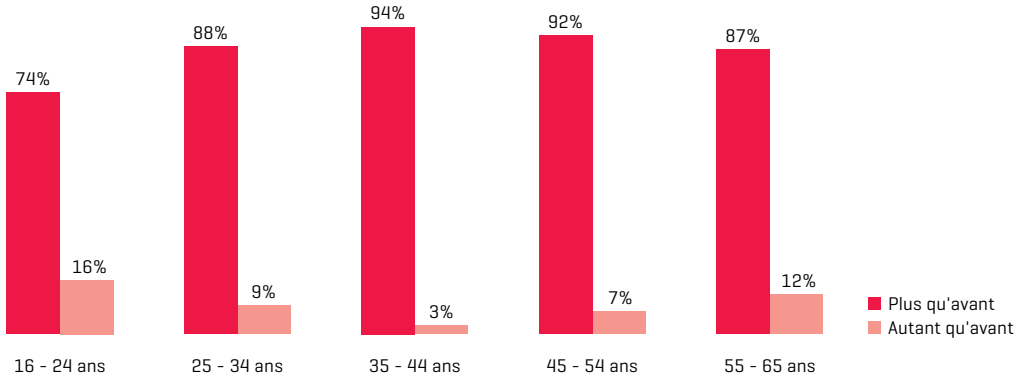

Source: STATEC – Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus 2020
Actifs ayant pratiqué le télétravail pendant le confinement

Selon le statut, 52% des indépendants, 50% des salariés et 63% des fonctionnaires et employés publics et communaux ont déclaré avoir été en télétravail pendant cette période. Parmi les indépendants concernés, 28% étaient déjà habitués au télétravail. Les salariés publics ont tous déclarés avoir plus souvent travaillé à distance qu'avant le confinement.

Le tableau 1 reprend la pratique du télétravail selon la classification professionnelle. Les professions intermédiaires incluent également des professions telles que les pilotes, superviseurs d'industries, le personnel infirmier, les sages-femmes, les ambulanciers, les professions des services sociaux incompatibles avec le télétravail. En ne retenant que les professions intermédiaires de la finance et de l'administration et les techniciens des TIC, ce pourcentage s'établit à 61%

Tableau 1 **Pratique du télétravail selon la classification des professions**

Professions intellectuelles et scientifiques*	88%
Professeurs, instituteurs, éducateurs	86%
Directeurs, cadres de direction	83%
Employés de type administratif	69%
Professions intermédiaires	52%

* hors enseignants
Source: STATEC – Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus T1 et T2 2020

Sans surprise, la part du télétravail ne dépasse pas les 20% dans les métiers de l'artisanat et de l'industrie, de la vente et des services directs aux particuliers.

Les appels vidéo à des fins professionnelles

82% des personnes actives ayant pratiqué le télétravail pendant le confinement ont fait des appels vidéo à des fins professionnelles et seulement 6% en ont fait autant ou moins que d'habitude. On peut donc clairement dire qu'avant le confinement, les vidéoconférences étaient peu répandues. Les indépendants étaient déjà familiers avec ces outils de communication; 25% d'entre eux qui étaient en télétravail pendant le confinement l'ont utilisé autant ou moins que d'habitude contre 5% des employés et 1% des fonctionnaires et employés publics ou communaux.

La pratique des appels vidéo professionnels augmente fortement avec le niveau d'éducation. Selon l'âge, 90% des 16 à 24 ans en emploi y ont eu recours et 74% des 55 à 65 ans.

Graphique 6 **Pratique des appels vidéo des télétravailleurs pendant le confinement**

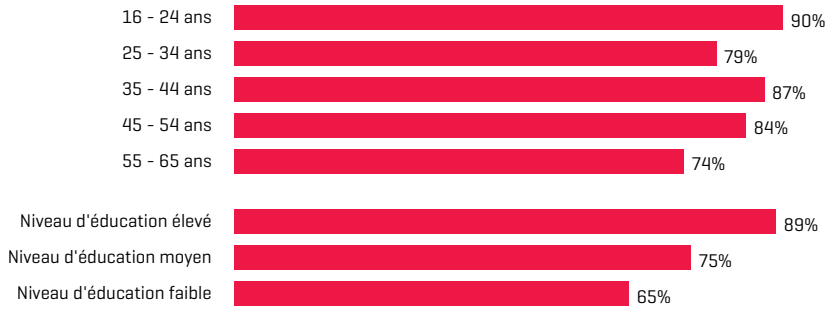

Source: STATEC – Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus 2020
Personnes actives ayant travaillé de chez soi pendant le confinement

La volonté de poursuivre le télétravail après le confinement

Globalement, 71 % des actifs ayant travaillé de chez eux pendant le confinement voulaient poursuivre le télétravail alors que 18% préféreraient retourner sur leur lieu de travail. En considérant les professions plus en détail, on constate que plus le travail est administratif, plus les gens préfèrent poursuivre le télétravail. Parmi les dirigeants, 8 sur 10 sont intéressés à perpétuer ce mode de travail. Les moins nombreux à vouloir continuer le travail à domicile sont les enseignants; 7 sur 10 préfèrent le présentiel au travail à distance.

Les cours scolaires et universitaires et formations en ligne

Parmi les étudiants et élèves, 93% ont suivi des cours scolaires ou universitaires en ligne pendant le confinement, dont 92% plus souvent que d'habitude.

19% de l'ensemble des internautes ont suivi des formations ou apprentissages en ligne pendant le confinement contre 22% avant le confinement.

Problèmes rencontrés dans le cadre de l'utilisation d'Internet à la maison depuis le confinement

Globalement, 45% des internautes ont rencontré des problèmes dans le cadre de l'utilisation d'Internet chez eux: 32% se sont plaints de la mauvaise qualité de leur connexion et 12% du fait qu'ils devaient partager le matériel informatique disponible avec d'autres membres de leur ménage. D'autres problèmes étaient liés à des services en ligne inaccessibles ou peu compréhensibles (5%) ou à du matériel informatique non disponible ou dépassé (4%). 7% des internautes n'avaient pas les compétences informatiques nécessaires.

Les femmes ont plus souvent rencontré de problèmes que les hommes; 48% contre 41% des hommes.

Le graphique suivant détaille les problèmes liés à l'utilisation d'Internet dans le cadre du télétravail selon la classe d'âge. Globalement, près de la moitié des actifs en télétravail a déclaré avoir rencontré des problèmes; 57% des femmes contre 47% des hommes.

Graphique 7 **Problèmes rencontrés par les actifs en télétravail pendant le confinement**

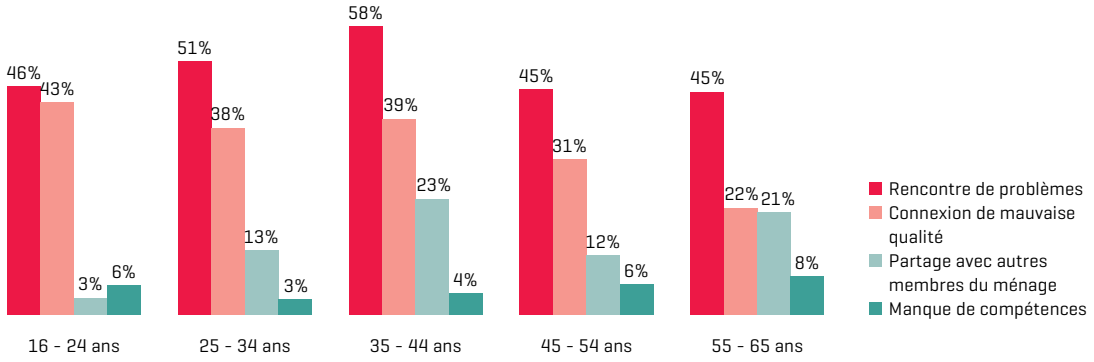

Source: STATEC – Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus 2020

Parmi les élèves ou étudiants ayant suivi des cours en ligne, 54% ont rencontré des problèmes; 43% ont trouvé l'Internet à domicile de mauvaise qualité et 13% devaient partager leur équipement avec d'autres membres du ménage. Un peu moins de 3% n'avaient pas les compétences informatiques nécessaires.

3.2. Les revenus et leurs inégalités avant la crise

Pour résumer, en 2019, au Luxembourg

- La moitié des ménages dispose après impôts et cotisations sociales d'un revenu mensuel égal à 5 454 EUR.
- Le niveau de vie médian (→ Encadré) au Luxembourg est de 3 007 EUR par mois et par équivalent-adulte avec une évolution en termes réels qui rejoint les niveaux les plus élevés observés en 2009-2010.
- Le revenu du travail reste la composante la plus importante mais elle est en baisse constante. À l'inverse, les revenus de compensation augmentent, particulièrement les pensions de vieillesse.

Source de données

Les chiffres commentés dans les trois chapitres 3.2, 3.3, 3.4 proviennent de l'enquête EU-SILC (European Union Survey on Income and Living Conditions). Il s'agit d'une enquête communautaire qui est réalisée chaque année au Luxembourg par le STATEC en collaboration avec le LISER (Luxembourg Institute for Socio-Economic Research). À côté des questions sur le revenu des ménages et des personnes (qui permettent notamment de calculer des indicateurs objectifs basés sur la distribution des revenus, comme le taux de risque de pauvreté ou le coefficient de Gini), l'enquête contient des questions subjectives sur la perception qu'ont les ménages de leur propre situation financière et matérielle.

Les derniers chiffres disponibles se rapportent à l'enquête EU-SILC 2019. Les résultats commentés dans les pages qui suivent ne tiennent dès lors pas compte des conséquences économiques et sociales engendrées par le COVID-19.

Afin de mieux prendre en considération les effets des dernières réformes fiscales, et aussi pour affiner certains modèles d'estimation dans le cas où les revenus sont manquants (notamment pour les fonctionnaires nationaux et internationaux), le STATEC a procédé à une révision des données de l'enquête EU-SILC qui ont été collectées en 2016, 2017 et 2018. Les indicateurs présentés dans ce rapport ont été calculés à partir des données révisées. Si cette révision a eu pour effet de faire baisser le niveau de la pauvreté et des inégalités de revenu au Luxembourg, la tendance observée au cours de ces dernières années reste cependant à la hausse.

Le revenu est un des éléments importants pour la qualité de vie des ménages car il leur permet d'acquérir des biens et services et de constituer un patrimoine financier. Il est un des principaux indicateurs des conditions de vie et de bien-être d'une société. La présente analyse du revenu couvre divers aspects et se divise en trois sections. La première section porte sur le revenu brut des ménages qui reflète la mise en commun des ressources et ses composantes. L'évolution du revenu selon la source est aussi examinée.

La deuxième section traite du revenu disponible du ménage, soit le revenu total brut moins les retenues fiscales et les cotisations sociales. Si ce revenu est un indicateur important, il n'est pas suffisant pour pouvoir comparer le niveau de vie des ménages qui dépend de sa composition et de sa taille. Pour comparer le niveau de vie des ménages et des personnes, il faut définir un concept de revenu qui sera appelé par la suite le niveau de vie qui s'obtient en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre "d'équivalents-adulte".

Ce concept sera développé dans la dernière section. Le niveau de vie sera présenté et analysé selon les variables comme le type de famille, l'âge de la personne de référence du ménage, le statut d'activité, la nationalité et la profession.

3.2.1. Le revenu brut

Le revenu brut des ménages provient de deux sources: les revenus privés et les revenus des transferts. Les revenus privés sont les revenus "primaires" d'un ménage et proviennent de son travail et de son capital. Les revenus du travail sont tirés d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, tandis que les revenus du capital proviennent essentiellement de la mise en location par les ménages de biens immobiliers (par exemple, un appartement, un garage ou un terrain) et des intérêts ou des dividendes perçus sur des placements financiers (par exemple, portefeuilles d'actions, plans d'épargne ou assurance-vie).

En plus des revenus primaires, les ménages touchent souvent d'autres formes de revenus, dits "secondaires", qui correspondent à des transferts réalisés par l'État vers les ménages. Ces revenus secondaires peuvent prendre la forme de revenus de compensation se substituant aux revenus d'activité lorsque les personnes ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle (en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité ou de veuvage). Les prestations sociales dont les ménages peuvent bénéficier constituent une deuxième source de revenus secondaires, par exemple:

- Prestations familiales: allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation, prestations de naissance, indemnité pour congé parental, boni pour enfants;
- Aides au logement, sous la forme de subvention ou de bonification des intérêts d'emprunt pour les ménages propriétaires;
- Bourses d'études sans charges d'intérêts;
- Minima sociaux: il s'agit principalement du revenu d'inclusion sociale (REVIS) qui remplace le revenu minimum garanti (RMG) mais aussi d'autres prestations versées par le Fonds National de Solidarité.

Si l'on ajoute à tout cela les revenus qui sont issus de transferts réguliers de la part d'autres ménages (par exemple, les pensions alimentaires) et les revenus qui sont perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans (par exemple, les salaires d'apprentissage), on aboutit au revenu brut du ménage.

La figure 1 fait la synthèse de ces différentes sources de revenus possibles pour les ménages. Il faudrait aussi ajouter à cette liste l'ensemble des revenus en nature (production domestique, voiture de société, prestations sociales en nature comme les chèques-service, les remboursements pour les médicaments ou les loyers d'habitation réduits...). Bien que l'impact des prestations sociales en nature sur le niveau de vie des ménages soit significatif, il est difficile statistiquement de donner une valeur monétaire aux revenus qui sont perçus en nature. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans le calcul des principaux indicateurs sur la distribution des revenus.

Figure 1 **Une typologie des revenus des ménages**

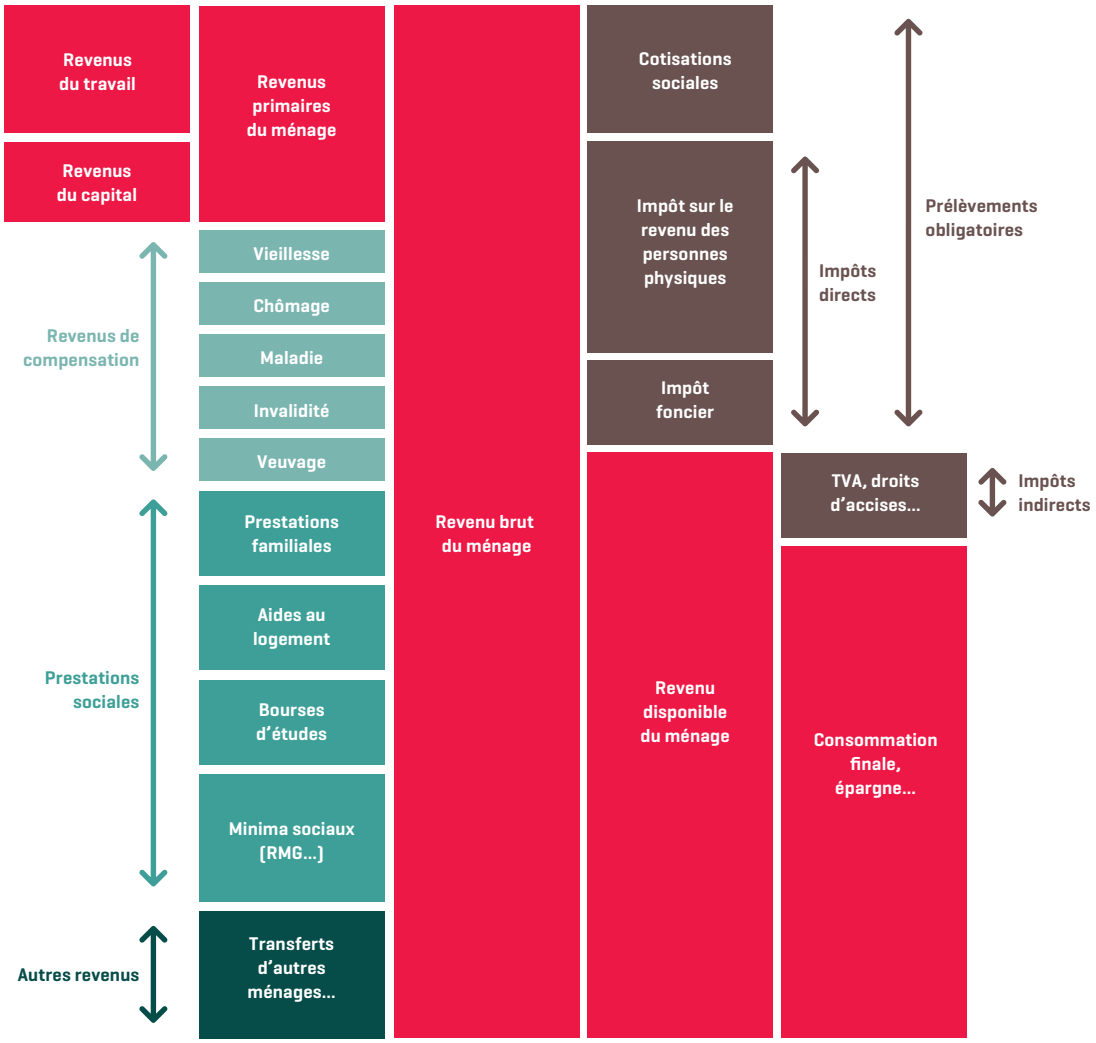

Source: STATEC

Le tableau 2 présente la part relative (en %) des différentes sources de revenu dans le revenu total brut des ménages qui résident au Luxembourg. Les sources de revenu sont regroupées en cinq catégories, à savoir les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus de compensation, les prestations sociales et les autres revenus.

Tableau 2 **Près du quart du revenu brut des ménages provient des revenus de compensation, principalement la pension de vieillesse**

Sources de revenu Parts en %	2019	Composantes de chaque source de revenu Parts en % de la source de revenu	2019
Revenus du travail	69.9	Activité salariée	94.3
		Usage voiture de société à des fins privées	0.3
		Activé indépendante	5.4
Revenus de compensation	22.9	Pensions de vieillesse	85.9
		Chômage	5.3
		Invalidité	4.3
		Veuvage	3.0
		Maladie	1.5
Prestations sociales	3.7	Prestations familiales	79.1
		Bourses d'études	12.6
		Aides au logement	4.3
		Minima sociaux	4.0
Revenus du capital	3.4	Location de biens immobiliers	68.6
		Intérêts, dividendes, bénéfices tirés de placements financiers	30.5
		Pensions versées par des régimes complémentaires de retraite	0.9
Autres revenus	0.1	Transferts réguliers en provenance d'autres ménages	100
		Revenus des personnes de moins de 16 ans	0

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Les revenus primaires constituent en moyenne les trois quarts du revenu total brut des ménages. Parmi ces revenus, le revenu du travail est de loin la source de revenu la plus importante pour les ménages (69.9%). Les revenus de compensation (notamment les pensions de vieillesse) représentent 22.9% du revenu brut des ménages et constituent la deuxième source de revenu, suivis très loin derrière par les prestations sociales (3.7%). Ces dernières comprennent principalement les prestations familiales. Quant aux revenus tirés du capital, ils ne comptent en moyenne que pour 3.4% du revenu des ménages.

3.2.2. Le revenu disponible par ménage

Le revenu disponible est le revenu dont dispose un ménage afin de consommer ou d'épargner. Il est calculé en enlevant du revenu brut le montant des cotisations sociales (à la charge de l'employé) et des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt foncier communal). Si l'imposition directe constitue la partie émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante (TVA, droits d'accises). Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final. Or, dans le concept de revenu disponible les impôts indirects ne sont pas déduits.

Après la déduction des impôts, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg est de 6 475 EUR par mois. Quant au revenu disponible médian[1], il est de 5 454 EUR par mois. La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible révèle que 22.5% disposent d'un revenu inférieur à 3 500 EUR par mois dont 18.8% disposent d'un revenu compris entre 1 500 et 3 500 EUR et 3.7% d'un revenu inférieur à 1 500 EUR (→ Graphique 8). À l'autre extrémité, 8.5% des ménages disposent d'un revenu supérieur ou égal à 12 000 EUR.

Graphique 8 **En 2019, un tiers des ménages dispose d'un revenu mensuel compris entre 3 000 et 5 500 euros (en % du nombre total des ménages)**

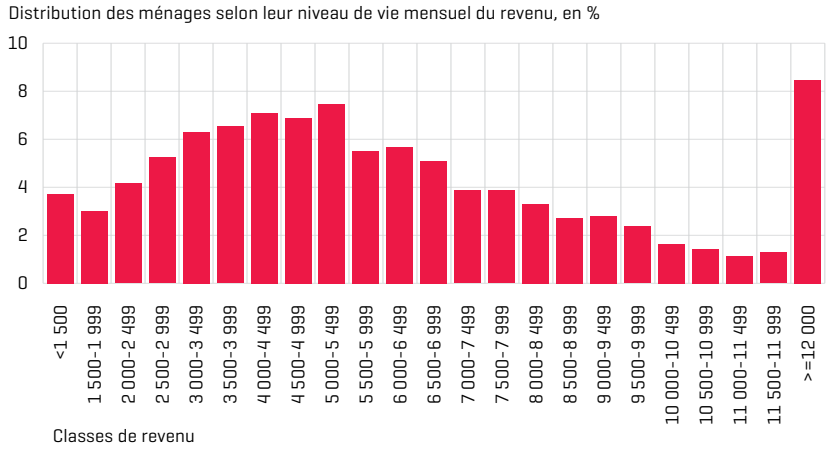

Note: les ménages dont les revenus sont égaux ou dépassent 12 000 EUR sont regroupés, ce qui explique le pic à droite.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

[1] Le revenu disponible médian est le revenu disponible qui divise la population en deux part égales, 50% ayant moins de 5 454 EUR et 50% plus.

Pour bien comprendre

Ce chapitre s'intéresse au revenu disponible par équivalent-adulte qui est plus communément appelé le niveau de vie ou le pouvoir d'achat. Il est clair qu'une personne seule qui dispose d'un revenu mensuel de 5 000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser leur revenu par la taille du ménage (en nombre de têtes). Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont mutualisés: on partage, entre autres, le loyer de l'habitation, l'électricité ou le chauffage. Ce phénomène se vérifie tout particulièrement avec les biens de consommation durables (voiture, machine à laver, réfrigérateur...). Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins respectifs de tous ses membres.

Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on divise généralement le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation qui se calcule en utilisant une échelle d'équivalence. Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant son revenu total disponible par le nombre d'unités de consommation selon l'échelle "OCDE modifiée" qui est celle utilisée par Eurostat. Selon cette échelle, la personne de référence du ménage compte pour un équivalent-adulte, chaque autre membre du ménage âgé de 14 ans ou plus pour 0.5 et chaque membre âgé de 13 ans ou moins pour 0.3.

Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie mensuel de 5 000/1 = 5 000 EUR par unité de consommation, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers soient âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à 5 000/(1+0.5+0.3+0.3= 2.1). Donc 5000: 2.1= 2 381 EUR par unité de consommation. Les niveaux de vie varient donc du simple au double dans notre exemple.

3.2.3. Le niveau de vie des ménages

En 2019, le niveau de vie moyen des personnes vivant dans un ménage au Luxembourg est de 3 545 EUR par mois. Le niveau de vie médian est de 3 007 EUR par mois. Ce montant divise la population en deux parts égales, 50% ayant moins de 3 007 EUR et 50% plus. En détail, la répartition des personnes en fonction de leur niveau de vie par mois indique que 49.7% des personnes au Luxembourg ont un niveau de vie mensuel entre 1 500 et 3 500 EUR. Par contre 11.1% des individus ont un niveau de vie inférieur à 1 500 EUR, tandis que 4.7% des personnes ont un niveau de vie supérieur à 7 500 EUR [→ Graphique 9].

Graphique 9 **En 2019, 1 individu sur 5 a un niveau de vie inférieur à 2 000 euros par mois (en % du nombre total des individus)**

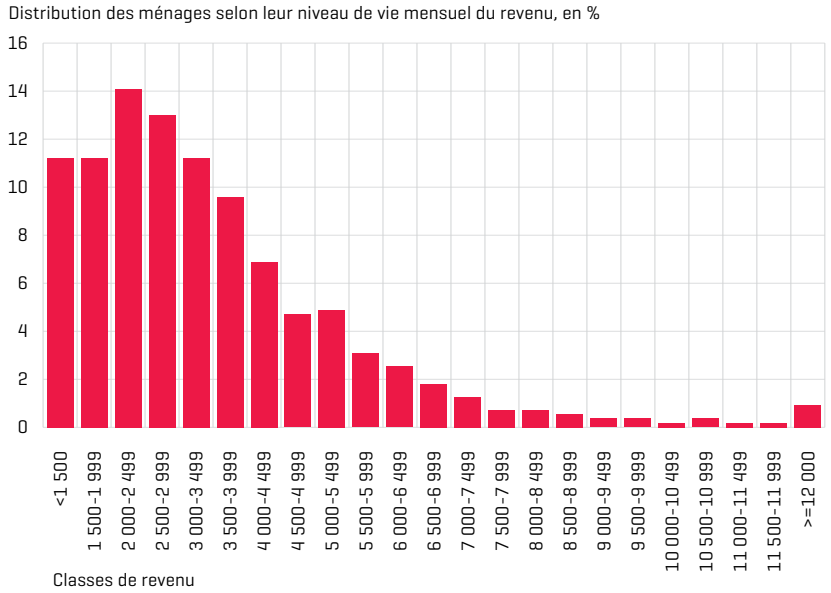

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Les différences de niveau de vie sont importantes entre les ménages dont la personne de référence est pensionnée et ceux dont la personne de référence est au chômage, le niveau de vie des premiers étant près de 1.8 fois plus élevé que celui des seconds. Les ménages dont la personne de référence est en emploi ont un niveau de vie près de 1.7 fois plus élevé que celui des ménages dont la personne de référence est au chômage. Les résultats pour les quatre grands types de professions considérés montrent que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Le niveau de vie des ménages des cadres dirigeants est 1.9 fois plus élevé que celui des travailleurs manuels. Les ménages dont la personne de référence est portugaise sont les moins aisés avec un niveau de vie inférieur au niveau de vie moyen, alors que ceux dont la personne de référence est allemande sont les plus aisés. Les ménages luxembourgeois, italiens et belges ont un niveau de vie identique qui est supérieur au niveau de vie moyen.

Finalement, le niveau de vie est plus faible pour le ménage monoparental par rapport au ménage avec deux adultes ou plus. La présence d'un ou plusieurs enfants a aussi un impact négatif sur le niveau de vie. Le coût de l'enfant explique cela et ceci malgré toutes les mesures d'aides étatiques (→ chapitre sur le coût de l'enfant). Par ailleurs, le niveau de vie augmente avec l'âge, et les personnes de 65 ans et plus disposent d'un niveau de vie de 4 009 EUR contre 3 417 EUR pour les 30-49 ans et 2 748 EUR pour les moins de 30 ans.

Graphique 10 **En 2019, le niveau de vie baisse avec la présence d'enfants dans un ménage, principalement dans les ménages avec un seul adulte**

Niveau de vie pour différents types de ménages

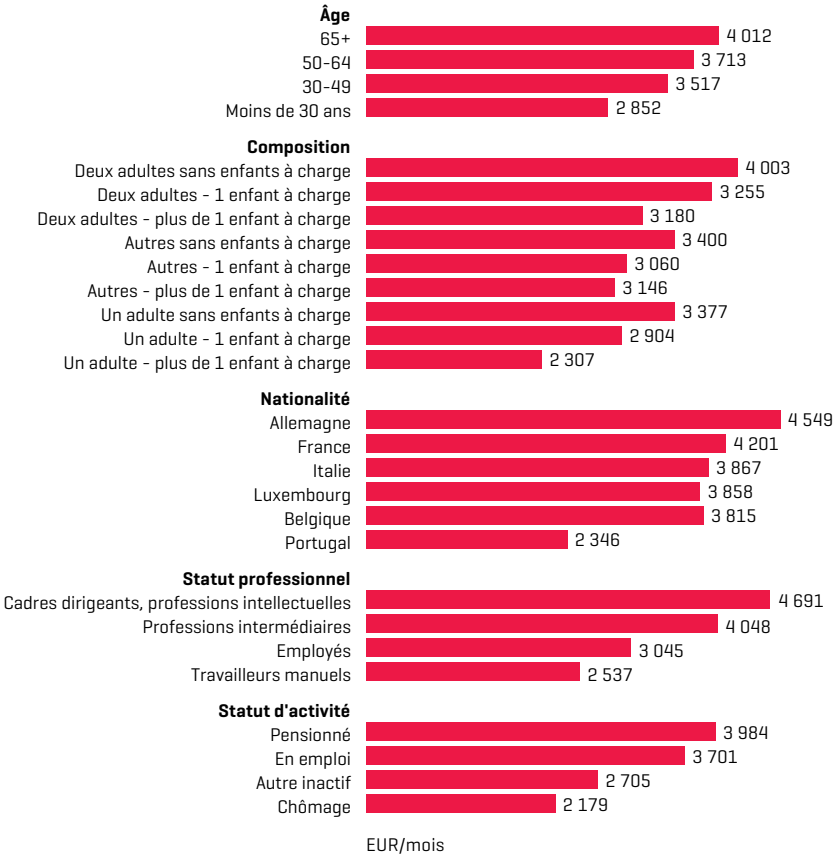

Note: les "Autres" ménages désignent les ménages composés de plus de deux adultes avec ou sans enfants. "Autre incactif" désigne par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage: jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, etc.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3.2.4. Les inégalités de revenus

Pour résumer

En 2019, au Luxembourg, le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités, est de 0.32, soit une augmentation de 0.1 point par rapport à l'année précédente et de 0.3 point par rapport à 2017. Les 10% des personnes les plus aisées ont un revenu moyen qui est 9 fois supérieur à celui des 10% les moins aisées. Les inégalités de revenus sont très sensibles aux évolutions des hauts revenus.

La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Des indicateurs relatifs à la distribution des revenus et des niveaux de vie des personnes résidant au Luxembourg en 2019 ont déjà été présentés dans le chapitre précédent. Parmi les indicateurs traitant les inégalités, on trouve des indicateurs de dispersion des revenus comme le ratio interquintile S80/S20, le ratio interdécile S90/S10 ou le ratio intervingtile S95/S5, et des indicateurs de concentration des revenus comme le coefficient de Gini.

Sur la période 2015-2019, l'évolution du coefficient de Gini suit une tendance clairement haussière, ce qui veut dire que concrètement, les inégalités entre les personnes continuent d'augmenter. En 2019, le coefficient de Gini se situe à 0.32, soit 0.3 point de plus depuis 2017.

Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Une valeur égale à 0 signifie que tous les membres de la population ont le même niveau de vie (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation hypothétique dans laquelle un seul individu posséderait la totalité des revenus du pays, alors que tous les autres auraient un revenu égal à 0 (situation d'inégalité parfaite). Le ratio interquintile S80/S20 qui est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés. Par exemple, un rapport interquintile de 4 va signifier que les 20% des individus les plus aisés ont un revenu qui est en moyenne 4 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés. Une variante serait de calculer le ratio interdécile S90/S10 ou le ratio intervingtile S95/S5 en divisant la part du revenu perçue par les 10% (ou les 5% respectivement) des individus ayant les revenus les plus élevés, par celle des 10% (ou les 5% respectivement) ayant les revenus les plus bas.

Le niveau de vie moyen par individu au Luxembourg en 2019 est de 3 545 EUR par mois. Cependant, étant donné que les revenus divergent, le niveau de vie moyen ne renseigne pas sur les inégalités entre les individus: il varie de 952 EUR/mois pour les 10% des individus les moins aisés à 8 876 EUR/mois pour les 10% les plus aisés (→ Graphique 9).

Graphique 11 **Le coefficient de Gini montre que les inégalités augmentent constamment depuis 2017**

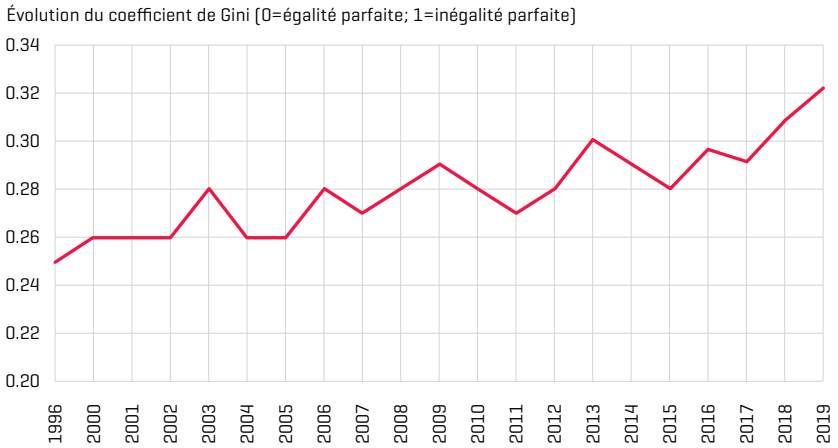

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 12 **En 2019, comme lors des années précédentes, il y a un net écart entre le niveau de vie moyen des 10% d'individus les plus aisés (D10) et les autres**

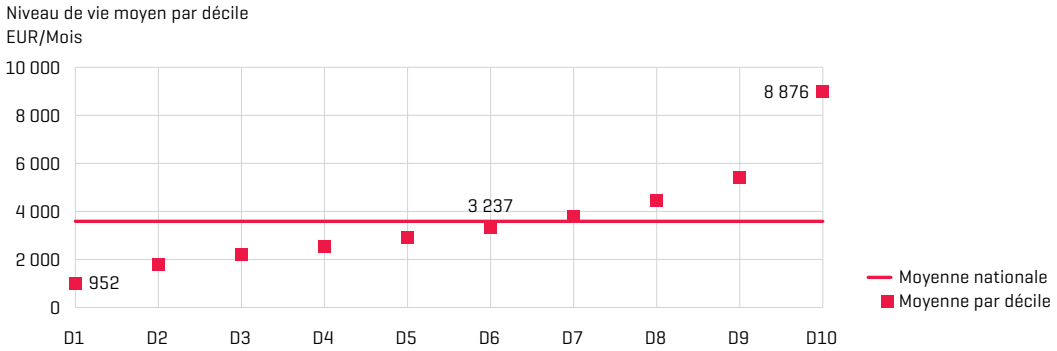

Note de lecture: D1-correspond au 1er décile et représente les 10% des ménages les moins aisés.
D10-correspond au 10% des ménages les plus aisés.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Si l'on regarde la répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles, on remarque que la moitié la plus aisée (décile 6 à décile 10) de la population gagne 71.6% de l'ensemble des revenus des ménages (→ Graphique 13). Il existe un écart important entre les extrêmes: les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas ne possèdent que 2.5% de la masse totale des revenus des ménages, contre 23.8% pour les 10% les plus aisés. Dans une situation parfaitement égalitaire, chaque décile de la population posséderait 10% du revenu total mais la réalité est bien loin de ce scénario.

Graphique 13 **La moitié la plus aisée de la population gagne 71% de l'ensemble des revenus des ménages**

Part de la masse totale des revenus selon les déciles, en %

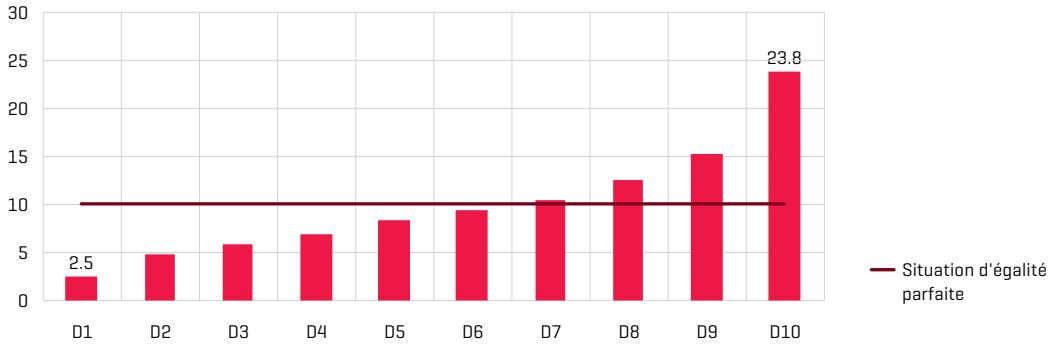

Note de lecture: si la masse de revenus était également distribuée, les ménages de chaque décile posséderaient exactement 10% (ligne rouge foncé sur le graphique) de la masse totale des revenus.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Les indicateurs d'inégalités S80/S20, S90/S10 montrent une stagnation voire une baisse, alors que le coefficient de Gini est en hausse. Le ratio interquintile se situe à 5.4 contre 5.2 en 2018 et le ratio interdécile est de 9.3, quasi identique au chiffre de 2018. En revanche, le ratio S95/S5 est de 20.7, ce qui signifie que les 5% les plus aisés touchent des revenus 20.7 fois supérieurs au 5% les plus défavorisés, soit une hausse de 1 point par rapport à 2018.

Graphique 14 **L'écart s'accroît entre les très aisés et les moins aisés**

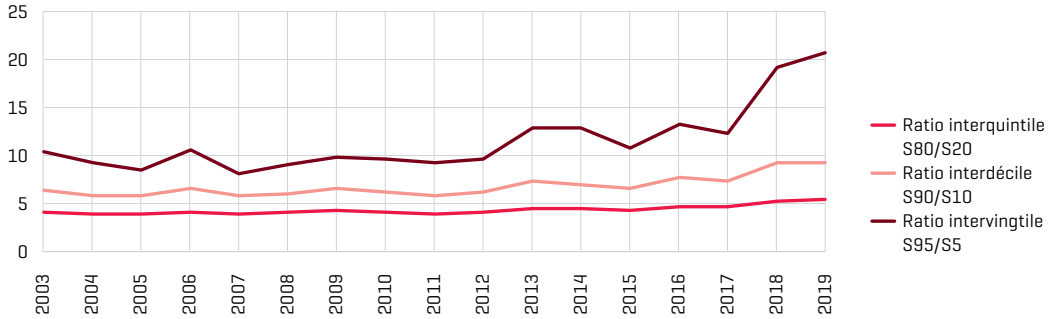

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3.3. La pauvreté et l'exclusion sociale

Pour résumer, en 2019 au Luxembourg

- 17.5 % des individus sont en situation de risque de pauvreté, c.-à-d. que leur niveau de vie est inférieur à 1 804 EUR par mois.
- Le taux de pauvreté est stable par rapport à l'année précédente.
- Les jeunes isolés, les étrangers, les personnes faiblement éduquées, les chômeurs et les familles monoparentales sont relativement plus exposées à la pauvreté.
- Le travail ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté: 15.2% des personnes en emploi sont exposées au risque de pauvreté.
- Les transferts sociaux monétaires vers les ménages ont de moins en moins d'impact sur la réduction de la pauvreté.

Ce chapitre traite de la pauvreté au Luxembourg sur la base de trois indicateurs:

- Le taux de "risque" de pauvreté, qui mesure la pauvreté à partir du revenu des personnes. Une personne "pauvre" sera décrochée en termes de niveau de vie par rapport au reste de la population. Il s'agit donc là d'un concept monétaire (manque de moyens monétaires) et relatif (le niveau de vie d'une personne est comparé à celui du reste de la population). L'appellation de "risque" de pauvreté suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement "pauvres" au sens absolu du terme, mais vu leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque de ne pas pouvoir participer pleinement à la société.
- Un indicateur synthétique de pauvreté qui prend en compte les dimensions suivantes: revenu, consommation et patrimoine.
- Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE)[2] introduit dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2020" considère à côté de la pauvreté monétaire deux dimensions supplémentaires: la privation matérielle et la faible intensité de travail au sein du ménage.

[2] At risk of poverty or social exclusion.

3.3.1. Le taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalent-adulte, c.-à-d. des niveaux de vie[3]. On calcule alors la médiane de la distribution des revenus: par définition, il s'agit de la valeur qui sépare la population en deux parties de tailles égales. Le niveau de vie médian s'élève à 3 007 EUR. Les individus situés dans la première moitié de la population ont un niveau de vie inférieur à la valeur médiane, tandis qu'il est supérieur à cette valeur pour les individus de l'autre moitié de la population. Le seuil de risque de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du revenu médian calculé au niveau national. Pour l'année 2019, la valeur de ce seuil est de 1 804 EUR par mois et par adulte.

En 2019, 103 600 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire qui s'élève à 1 804 EUR par mois pour un adulte seul. À titre de comparaison, pour une personne seule, au 1er janvier 2019, la pension minimum personnelle est de 1 841.5 EUR et le REVIS (anciennement RMG) pour une première personne adulte est de 1 452 EUR. Le taux de risque de pauvreté monétaire est de 17.5%, cette part représente toutes les personnes qui avaient un niveau de vie mensuel inférieur au seuil de 1 804 EUR. Ce chiffre est plus élevé que celui de 2018 (16.7%), mais cette différence n'est pas statistiquement significative car les intervalles de confiance des deux se chevauchent[4].

Graphique 15 **Stabilité statistique du taux de pauvreté depuis 2016**

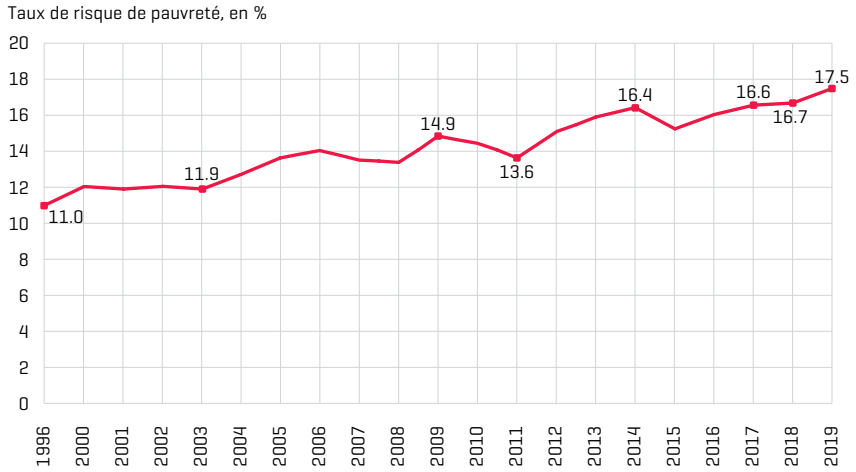

Source: LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002.
Calculs STATEC de 2003 à 2019.

[3] Voir chapitre précédent, pour la détermination du niveau de vie d'un ménage.

[4] Les estimations que fournit une enquête par sondage diffèrent légèrement des résultats qu'aurait donné une interrogation exhaustive. La notion d'intervalle de confiance permet de donner une idée de cet écart. Lorsqu'un intervalle de confiance à 95 % est fourni pour une grandeur, cela signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée une interrogation exhaustive. En l'occurrence les intervalles de confiance sont: [15.69%-17.65%] en 2018 et [16.57%-18.34%] en 2019.

Les évolutions du taux de risque de pauvreté doivent être interprétées avec une certaine prudence car une imprécision statistique entoure ces chiffres. Ces derniers sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003. En outre, la base de sondage a changé entre 2015 et 2016 provoquant une rupture de série. Cependant une nette tendance haussière se dessine de 1996 à 2014 alors qu'une certaine stabilité se dégage depuis 2014.

Par ailleurs, le STATEC a procédé à une révision des données de l'enquête EU-SILC qui ont été collectées en 2016, 2017 et 2018. Les indicateurs de pauvreté présentés ici ont été calculés à partir des données révisées. (→ Encadré au chapitre précédent pour plus de détails.)

3.3.2. Impact des caractéristiques socioéconomiques des personnes sur la pauvreté

Le risque de pauvreté est défini par rapport au niveau de vie, qui est fortement influencé par le profil socioéconomique des personnes (→ Graphique 16). On a vu précédemment que le niveau de vie dépendait de caractéristiques comme l'âge, le sexe, la nationalité, le niveau d'éducation ou la situation économique. Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers restent toujours importants: en 2019, le taux de risque de pauvreté des étrangers au Luxembourg étant deux fois supérieur à celui des nationaux (21.7% contre 10.9%).

Les résultats par niveau d'éducation mettent aussi en évidence des écarts significatifs[5]. Les chiffres de 2019 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les personnes faiblement qualifiées: leur taux atteint 24.0% contre 14.9% pour celles titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires et 9.9% pour les universitaires. Un diplôme protège dès lors de la pauvreté, le taux parmi les universitaires est deux fois inférieur à celui des personnes de niveau d'études inférieures.

Les résultats par classe d'âge et par sexe indiquent que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge. En 2019, le taux de risque de pauvreté chez les 18-24 ans est de 24.9%, contre 9.8% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans atteint 24.8% et c'est ce qu'on appelle communément le "taux de pauvreté des enfants".

Les résultats selon la situation économique de la personne de référence du ménage montrent aussi des écarts très importants en termes d'exposition à la pauvreté. Le taux de risque de pauvreté des personnes au chômage se situe à 40.3% en 2019, soit 14 points de plus qu'en 2017. Celui des personnes en emploi est nettement plus faible (15.2%). Si l'emploi fait reculer le risque de pauvreté, on voit malgré tout que les personnes en emploi n'en sont pas totalement à l'abri. Les personnes retraitées (65+ ans) sont en fait les moins exposées, leur taux reste faible à 8.7% et il baisse au fil des années. Le taux de pauvreté des inactifs se situe avec 43.9% à un niveau élevé.

[5] Dans ce cas, pour tenir compte du fait que le nombre de jeunes poursuivent des études jusqu'à un âge avancé, et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans nos calculs.

Graphique 16 **Les chômeurs sont les plus exposés à la pauvreté**

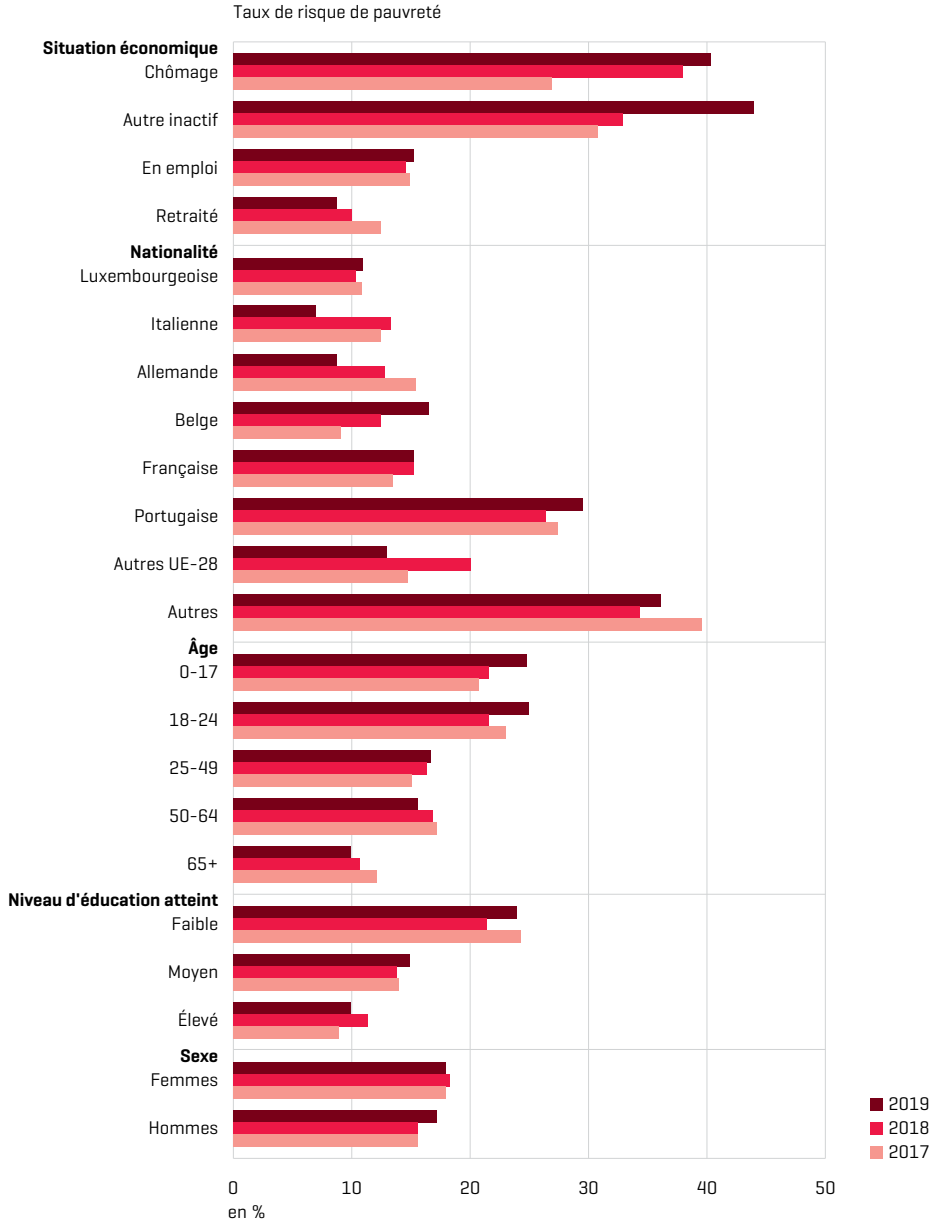

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 17 **Les familles monoparentales et les personnes isolées sont les plus exposées au risque de pauvreté**

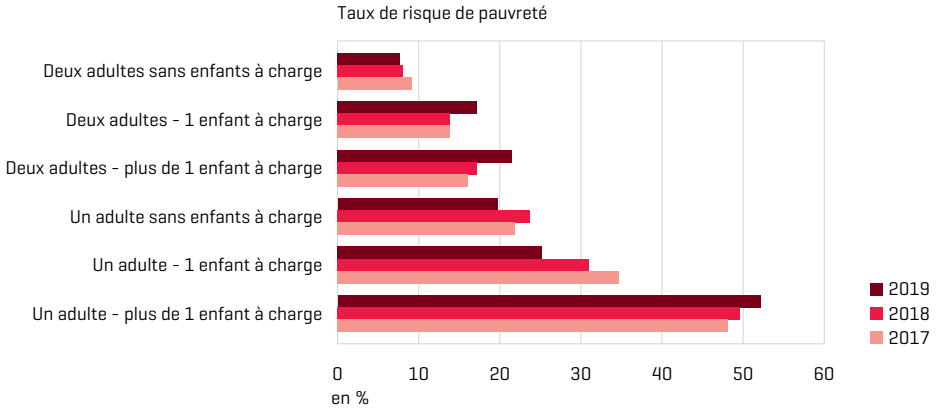

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

La situation des individus face à la pauvreté diffère selon la composition familiale (→ Graphique 17). Ce sont les ménages avec enfants qui présentent les risques de pauvreté les plus élevés. C'est surtout le cas des familles monoparentales (c.-à-d. un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge) qui font face au risque de pauvreté le plus élevé (25% quand il y a un enfant et 52% en présence de plusieurs enfants). Ne bénéficiant des revenus que d'un seul parent, celui de la mère dans 85% des cas, ces ménages disposent d'un faible niveau de vie médian (2 132 EUR) et il est encore plus faible en considérant uniquement les adultes seuls avec plusieurs enfants (1 723 EUR). Les membres de ce type de ménage (adulte seul avec plusieurs enfants) sont 2 fois plus souvent en risque de pauvreté que les personnes vivant dans les ménages composés de deux adultes avec plus d'un enfant. Toutefois, les ménages monoparentaux sont très peu nombreux dans l'échantillon, de sorte que l'intervalle de confiance de ce taux de pauvreté est extrêmement large[6], ce qui signifie que ces chiffres sont entourés d'une grande incertitude. Parmi les ménages isolés (c.-à-d. un adulte vivant seul sans enfants à charge), le taux de risque de pauvreté est de 20%.

[6] [34.66% - 45.64%]

3.3.3. Le profil des personnes pauvres au Luxembourg

L'analyse précédente a montré la part des personnes en risque de pauvreté dans les différentes catégories, mais elle ne permet pas de savoir s'il y a une surreprésentation de groupes parmi les personnes pauvres en comparaison à leur part dans la population totale. C'est souvent le constat qui est fait pour les membres des ménages monoparentaux qui ne représentent que 5% de la population, mais présentent un risque de pauvreté de 40%. Nous comparons dans ce qui suit la part des différentes catégories dans la population et parmi les personnes en risque de pauvreté.

Nous notons que la part des personnes pauvres vivant dans les ménages monoparentaux avec plus d'un enfant (8%) est 3 fois supérieure à leur part dans la population totale (2.7%). Il y a donc une surreprésentation des ménages monoparentaux parmi les personnes pauvres. Les personnes membres des ménages avec deux adultes et plusieurs enfants sont de leur côté 1.3 fois plus nombreuses parmi les personnes pauvres que dans la population totale. À l'inverse les personnes dans des ménages avec deux adultes sans enfants représentent 11% des personnes pauvres, soit la moitié de leur part dans la population totale.

Graphique 18 **Les familles avec beaucoup d'enfants sont les plus exposées à la pauvreté**

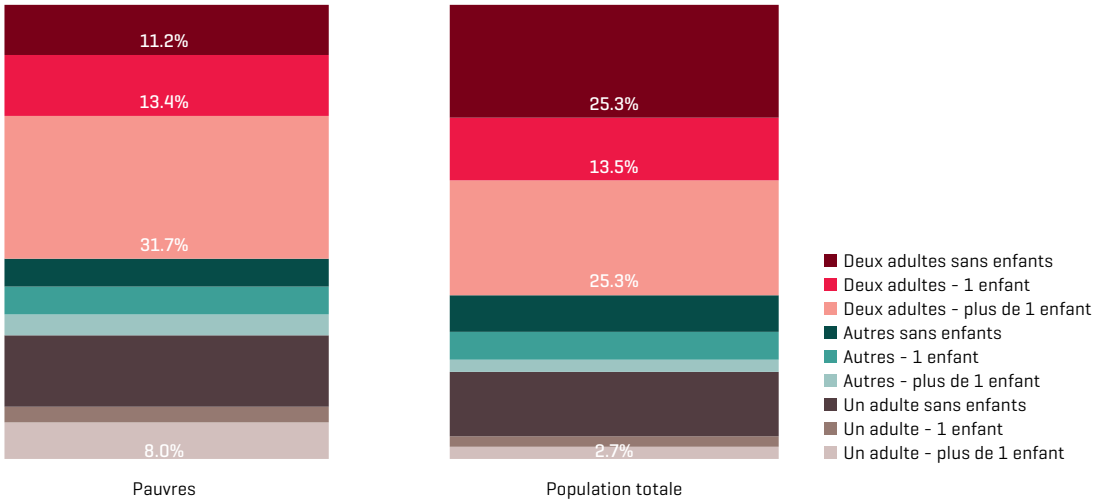

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Il y a une surreprésentation des personnes de nationalité portugaise parmi les personnes pauvres, leur part est de 27.4% parmi les personnes en risque de pauvreté alors que cette part se limite à 14.9% dans la population totale. À l'inverse, le poids des Luxembourgeois est beaucoup plus faible parmi les personnes pauvres en comparaison à la population totale, indiquant un risque plus faible pour ce groupe (→ Graphique 19).

Graphique 19 **Les personnes de nationalité portugaise ont un risque de pauvreté plus important**

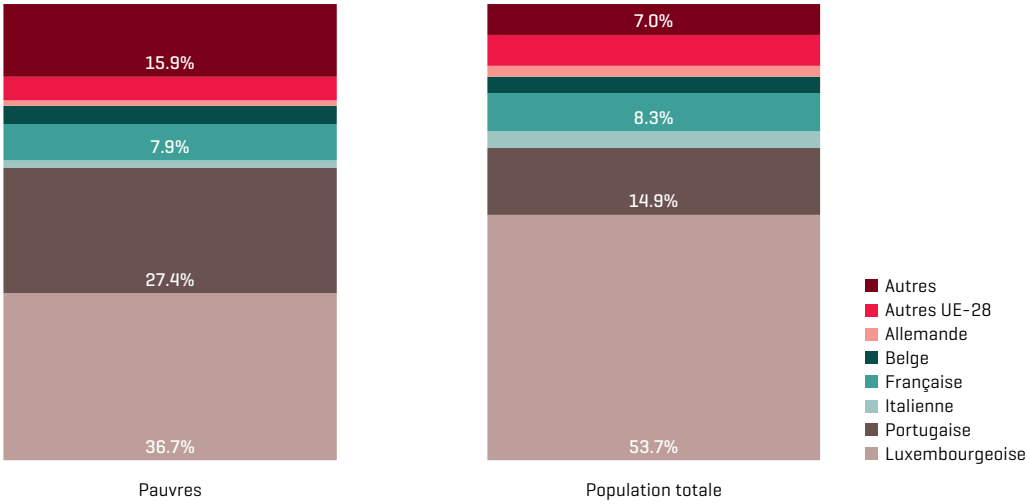

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Selon l'âge, les personnes appartenant aux groupes d'âge inférieurs à 25 ans ont un risque plus élevé d'être pauvres que les groupes d'âge plus élevés. La part dans la population de ces groupes jeunes est plus faible que leur poids parmi les personnes pauvres. En revanche, pour les plus de 50 ans et surtout les 65 ans et plus, le risque de pauvreté est moindre au vu de la faiblesse de leur part parmi les pauvres par rapport à celle dans la population totale.

Graphique 20 **Plus jeunes et plus pauvres**

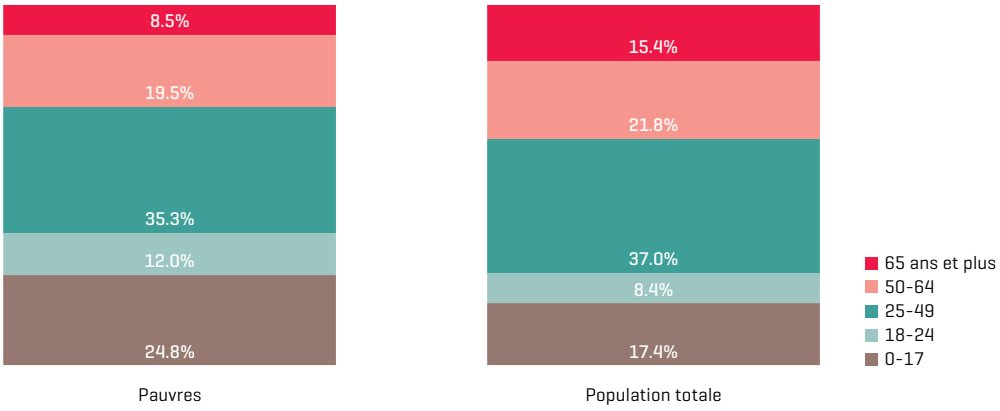

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Enfin, la situation de chômage ou d'inactivité augmente le risque d'être pauvre. Les chômeurs parmi les personnes pauvres (5.7%) sont deux fois plus nombreux que ceux présents dans la population totale (2.3%). Si les personnes en emploi représentent près des deux tiers de la population totale, leur proportion parmi les pauvres est beaucoup moins importante. Ceci indique le risque moins important auquel ils sont exposés d'être en situation de pauvreté.

Graphique 21 **L'emploi protège du risque de pauvreté**

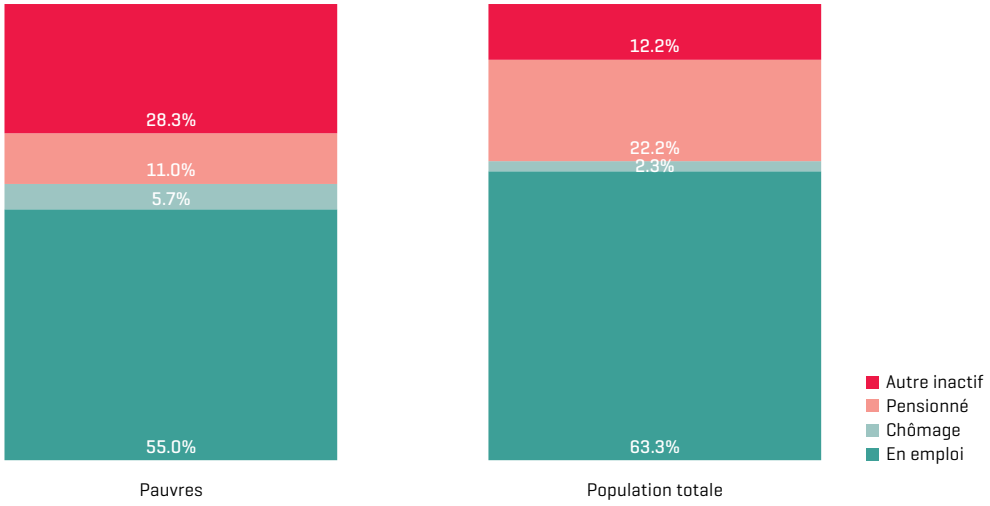

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3.3.4. La gravité de la pauvreté

Le taux de risque de pauvreté ne renseigne pas sur la gravité de la pauvreté. La pauvreté est d'autant plus "grave" que les individus en situation de risque de pauvreté ont un niveau de vie qui est éloigné du seuil de pauvreté. Que le niveau de vie d'une personne soit très éloigné du seuil ou, au contraire, très proche, la valeur du taux de pauvreté reste la même. Il faut donc s'appuyer sur d'autres indicateurs afin de mesurer la gravité de la pauvreté.

Graphique 22 **En 2019, le niveau de vie des personnes pauvres n'est pas très éloigné du seuil de pauvreté**

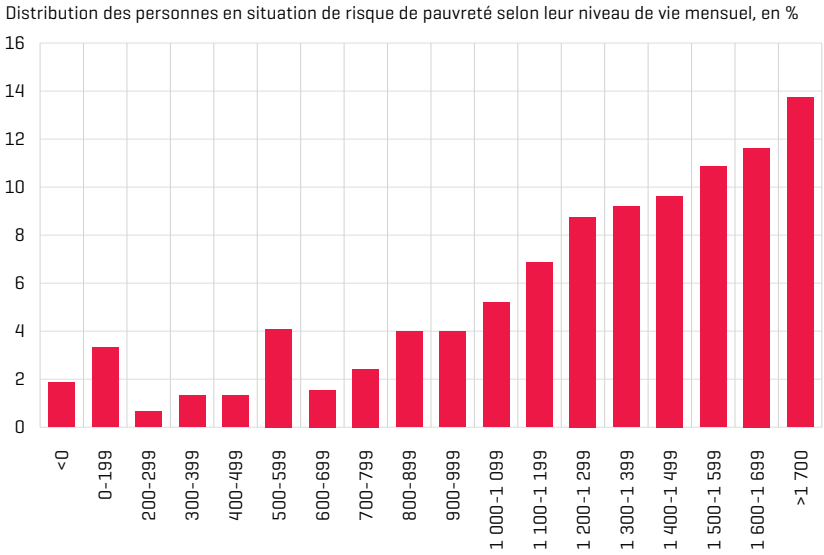

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Le quart des personnes en risque de pauvreté, c.-à-d. ayant un niveau de vie mensuel inférieur à 1 804 EUR/mois, ont un niveau de vie supérieur à 1 600 EUR. Plus du tiers des personnes sous le seuil de pauvreté ont un niveau de vie qui est supérieur à 1 500 EUR et pour les deux tiers le niveau de vie est supérieur à 1 200 EUR. Cela montre qu'une majorité des personnes en risque de pauvreté ont un niveau de vie qui reste assez proche du seuil de pauvreté, même si cette notion de distance reste bien évidemment subjective.

Graphique 23 **L'intensité de la pauvreté est plus élevée pour les retraités**

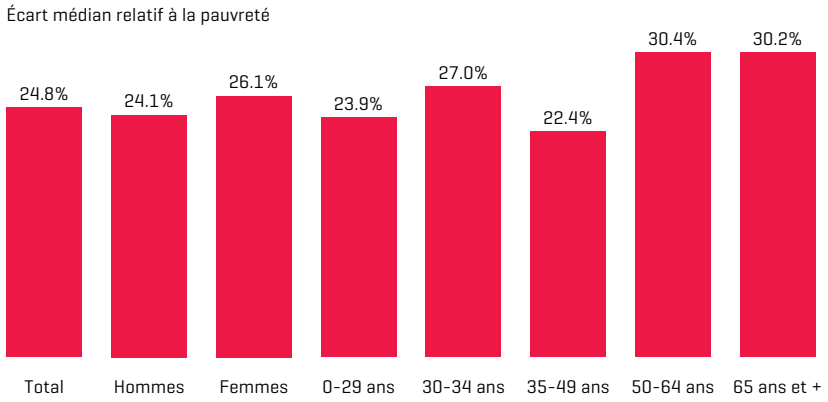

Note de lecture: le niveau de vie médian des personnes pauvres (1 356 EUR) représente 75.2% du seuil de risque de pauvreté (1 804 EUR), donc l'intensité de la pauvreté des personnes est de 100-75.2=24.8%. Une faible intensité de la pauvreté décrit une situation plus favorable, car elle signale que le niveau de vie des pauvres est proche du seuil de risque de pauvreté. Si toutes les personnes pauvres avaient un niveau de vie égal au seuil de risque de pauvreté, l'intensité de la pauvreté serait de zéro.
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Ce constat est encore fait avec un indicateur couramment utilisé pour mesurer la gravité ou l'intensité de la pauvreté qui est l'écart médian relatif à la pauvreté. Il consiste à calculer la différence entre le seuil de risque de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes en risque de pauvreté (c.-à-d. dont le niveau de vie est en dessous du seuil), et à exprimer cet écart en pourcentage du seuil de pauvreté. En 2019, l'intensité de la pauvreté est de 24.8%. Cela indique que 50% de la population pauvre dispose d'un revenu inférieur à 75.2% du seuil de pauvreté, les autres 50% des personnes en risque de pauvreté ont un revenu supérieur à 75.2% du seuil de pauvreté. 75.2% du seuil de pauvreté équivaut à un revenu de 1 356 EUR par mois et par personne.

3.3.5. L'indicateur de pauvreté multidimensionnelle

Mesurer la pauvreté sur la seule base du revenu disponible d'un ménage peut sembler insuffisant car c'est mettre de côté deux autres aspects essentiels du bien-être monétaire, à savoir la consommation et le patrimoine. Grâce au crédit ou à l'aide familiale, un ménage disposant d'un faible niveau de revenu peut malgré tout maintenir un niveau de consommation satisfaisant. De même, un patrimoine financier ou immobilier important offre une protection face aux aléas de la vie se traduisant par une perte momentanée de revenu du travail par exemple. Afin de dresser un tableau plus précis des conditions de vie des ménages au Luxembourg, il faut construire des indicateurs synthétiques combinant à la fois le revenu, la consommation et le patrimoine des ménages.

Une difficulté technique est que ces trois dimensions sont collectées à partir de trois enquêtes distinctes: EU-SILC (European Statistics on Income and Living Conditions) pour le revenu, EBM (Enquête sur le budget des ménages) pour la consommation, et HFCS (Household Finance and Consumption Survey) pour le patrimoine. La construction d'indicateurs synthétiques a donc requis au préalable d'apparier ces trois sources en utilisant une technique de "statistical matching". Cette technique d'appariement s'appuie sur des variables qui sont disponibles conjointement dans les trois sources de données et qui sont fortement corrélées avec le revenu, la consommation et le patrimoine afin d'étudier simultanément ces trois dimensions du bien-être monétaire.

La pauvreté dans chacune de ces trois dimensions est définie ainsi:

- Revenu: proportion de la population dont le revenu annuel est inférieur à 20 785 EUR/an, ce qui correspond à 60% du revenu médian national annuel.

- Consommation: proportion de la population dont la consommation annuelle est inférieure à 16 253 EUR/an, ce qui correspond à 60% de la consommation médiane nationale annuelle.

- Patrimoine: proportion de la population dont le patrimoine est inférieur 5 196 EUR/an, ce qui correspond à 60% du revenu médian national trimestriel[7].

[7] Contrairement au revenu et à la consommation, nous ne définissons pas le seuil de pauvreté de patrimoine comme 60% du patrimoine médian. Le seuil retenu (5 196 EUR) correspond à une "réserve" de patrimoine équivalent à trois mois de revenus.

Les résultats obtenus à partir des données EU-SILC 2018, EBM 2018 et HFCS 2017[8] indiquent que 2.4% de la population luxembourgeoise peut être considérée comme pauvre dans les trois dimensions à la fois, tandis que 33.1% l'est dans au moins une des trois dimensions en appliquant la définition retenue[9].

Il faut cependant garder à l'esprit que ces résultats s'appuient sur des hypothèses liées à l'appariement statistique qui doivent encore faire l'objet de travaux plus approfondis afin d'en évaluer la robustesse. Ces statistiques doivent donc être exploitées avec une certaine précaution.

Figure 2 **Taux de pauvreté selon le revenu, la consommation et le patrimoine et leur interaction**

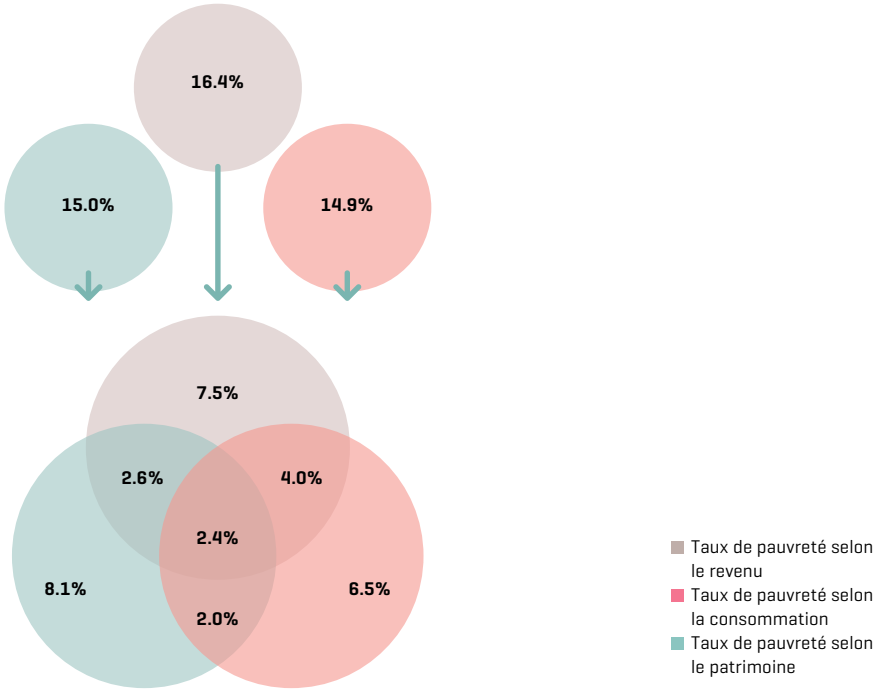

Note: le taux de pauvreté selon le niveau de revenu présenté dans ce schéma diffère de celui commenté dans les pages précédents, car par souci de cohérences avec les autres sources utilisées dans la présente analyse, il se rapporte à l'année 2018 et non l'années 2019 comme précédemment.
Sources: STATEC, enquête EU-SILC et enquête permanente sur le budget des ménages
Banque Centrale Européenne, enquête HFCS

8 L'année de référence pour le bien-être monétaire est 2017 pour chacune des trois enquêtes.

9 Les 33.1% peuvent être obtenus en faisant la somme des composantes du bas de la figure 2: 7.5+6.5+8.1+2.6+4+2+2.4=33.1.

3.3.6. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020"

Au-delà de la pauvreté monétaire, ou multidimensionnelle décrite ci-avant, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie européenne "Europe 2020" est une autre mesure de la pauvreté. Cet indicateur présente l'avantage d'être harmonisé au niveau européen et d'être comparable entre les États membres. Il se chiffre pour le Luxembourg à 20.6%. Selon cette définition, environ 121 600 personnes sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Sont considérées comme en risque d'être pauvres ou exclues socialement les personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants:

1) Les personnes en risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux en espèces) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux);

2) Les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer ou des factures courantes, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines un jour sur deux, 5) de s'offrir une semaine de vacances, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur ou 9) un téléphone;

3) Les personnes dans des ménages à très faible intensité de travail sont celles âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

L'examen des intersections révèle que plus de deux tiers des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont exclues selon une seule des trois dimensions (risque de pauvreté, privation matérielle grave ou habiter dans un ménage à très faible intensité de travail). Les personnes restantes sont en situation d'exclusion multiple, avec au moins deux des trois dimensions concernées.

Figure 3 **Composition de l'indicateur "Europe 2020" de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg en 2019**

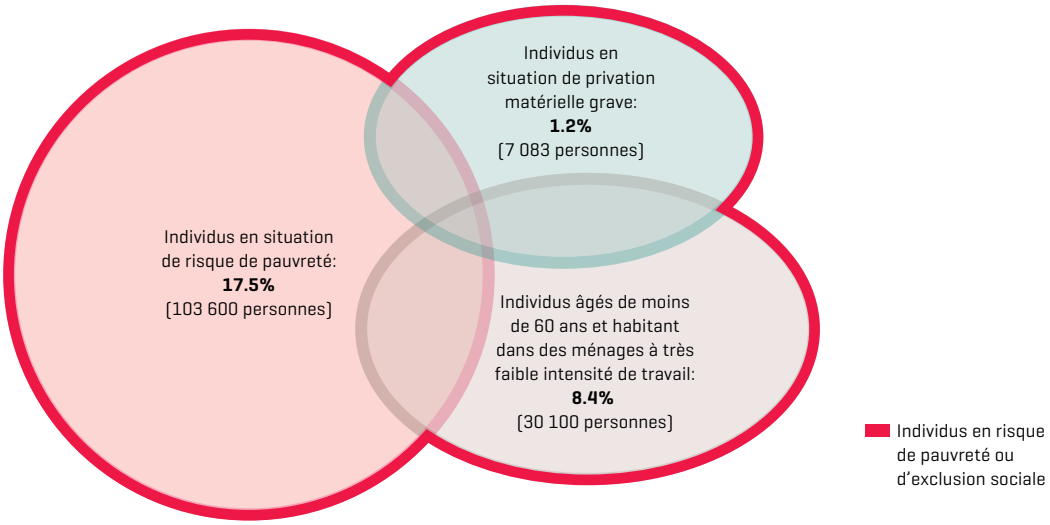

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

En 2019, 17.5% de la population sont en situation de risque de pauvreté, 1.2% est en situation de privation matérielle sévère et 8.4% habitent dans des ménages à très faible intensité de travail.

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale touche davantage les 0-17 ans (25.4%). Ensuite viennent les 18-64 ans (21.6%) et enfin les 65 ans et plus où ce risque est de 9.5%. Les étrangers et principalement les résidents non communautaires sont toujours plus touchés que les nationaux.

Graphique 24 **Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe 2020) est le plus important chez les étrangers hors UE-28**

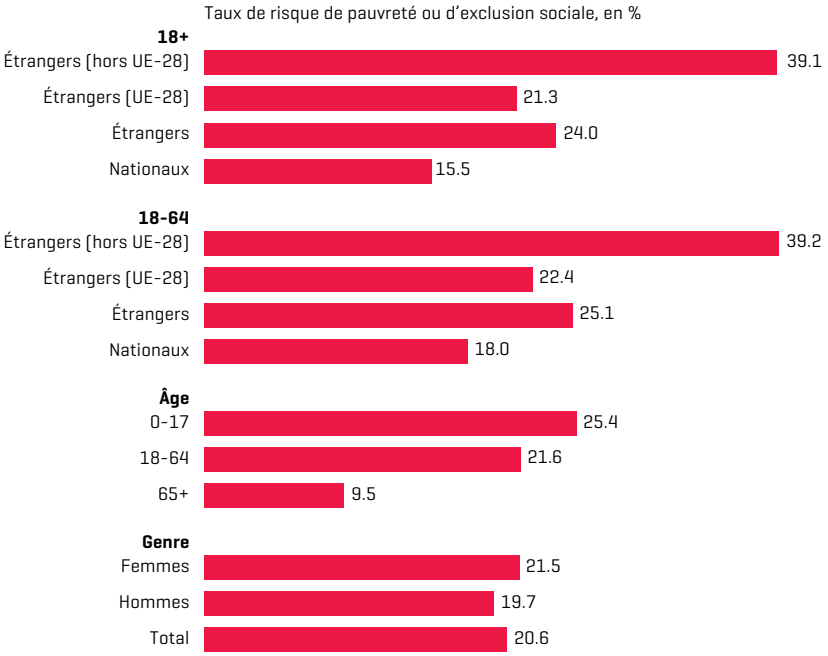

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3.3.7. Les transferts sociaux réduisent la pauvreté

Pour examiner l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités, on doit faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'imposition et les cotisations et, de l'autre, ce que les ménages reçoivent en retour en termes de prestations sociales et de pensions de vieillesse. Cette décomposition reste cependant incomplète car elle ne tient pas compte des transferts sociaux en nature ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte.

Les transferts sociaux nets représentent en moyenne 26.7% du revenu brut des ménages.

En 2019, le taux de risque de pauvreté calculé avant transferts sociaux atteint 46% de la population, un chiffre stable depuis 2016. Ce taux chute à 26.5% si l'on intègre les pensions de vieillesse et de veuvage dans le calcul du revenu et cette baisse est plus importante en 2019 que durant les deux dernières années. Si on prend en compte la totalité des transferts, le taux de pauvreté descend à 17.5%. Le taux de pauvreté avant transferts a progressé de 8 points depuis 2003, celui calculé après transferts de près de 6 points. Sur certaines périodes (par exemple, entre 2009 et 2011), la pauvreté après transferts a même reculé tandis que celle calculée avant transferts a progressé. Ceci montre l'importance des transferts sociaux comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Toutefois depuis 2016, la différence entre le taux avant et après les transferts sociaux monétaires (hors pensions) - ce qu'on peut définir comme l'impact des transferts sociaux monétaires - est comprise entre 9-11 points de pourcentage. En 2019, cette différence se chiffre à 9 points de pourcentage (26.5-17.5=9). Ce niveau est plus bas que ce qui a été observé entre 2009-2015 (11-14 points de pourcentage).

Graphique 25 **Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux: l'impact des transferts sociaux monétaires est de plus en plus limité**

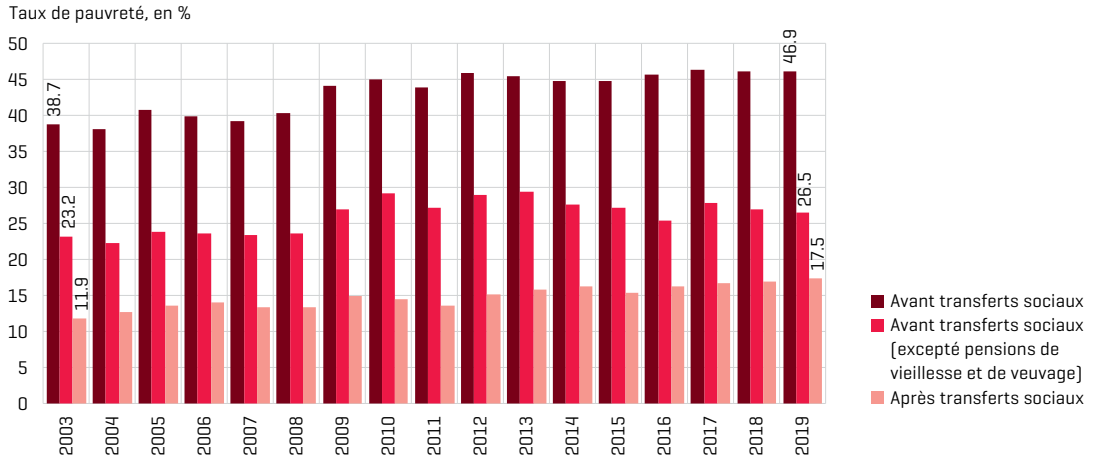

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3.4. La situation financière des ménages

Pour résumer, en 2019, au Luxembourg:

- 24.3% des ménages déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts.
- Baisse significative de cette proportion par rapport aux années précédentes dans toutes les catégories sauf pour les personnes au chômage.
- 50.4% des ménages monoparentaux avec au moins deux enfants et 41.7% des locataires ont des difficultés à terminer les fins de mois.
- Pour un peu plus des trois quarts des ménages, la charge financière liée au logement est préoccupante et s'aggrave s'il y a des enfants à charge dans le ménage.
- 48.3% des locataires et 37.8% des propriétaires avec prêt estiment que le poids du logement est important contre 14.5% des propriétaires sans prêt.
- Le problème des arriérés de paiement demeure un phénomène marginal.

3.4.1. Difficultés à joindre les deux bouts[10]

En 2019, 24.3% des ménages résidant au Luxembourg déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts. C'est un niveau en baisse de 2-3 points par rapport aux années précédentes et qui n'a plus été observé depuis 2011-2012. Plus précisément, joindre les deux bouts est "plutôt difficile" pour 14.4% des ménages, "difficile" pour 6%, tandis que pour 3.9% des ménages ceci est vécu comme "très difficile". Pour les trois cas de figure, la situation a baissé dans les mêmes proportions par rapport à 2017 et 2018. Ces constats se rapportent à l'année 2019 et ne tiennent pas compte des conséquences économiques et sociales engendrées par le COVID-19.

Des écarts importants existent selon les différentes catégories de ménages. Ce sont les familles monoparentales (c.-à-d. un adulte avec enfants à charge) qui sont les plus exposées aux difficultés financières, avec des proportions qui ont baissé en 2019: 31.7% de ces ménages, contre 56.9% en 2018. En 2019, 50.4% des ménages avec un adulte et au moins deux enfants à charge déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts contre 60.2% en 2018. La proportion des ménages isolés (c.-à-d. un adulte sans enfants à charge) qui rencontrent des difficultés financières se situe à 27.5% en 2019, soit une stagnation par rapport à 2018. L'amélioration de la capacité à joindre les deux bouts n'a pas varié dans ce type de ménage contrairement aux autres ménages avec un seul adulte avec un ou plusieurs enfants.

[10] Les chiffres commentés dans ce chapitre proviennent de l'enquête EU-SILC 2019. Ce sont des indicateurs dits subjectifs qui se fondent sur les déclarations des ménages interrogés et reposent sur leurs opinions et leurs sentiments.

Tableau 3 **Capacité des ménages à joindre les deux bouts (en %): globalement la situation s'améliore et on retrouve le niveau de 2011**

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts							
	très difficile	**difficile**	**plutôt difficile**	**plutôt facile**	**facile**	**très facile**	**Difficultés à joindre les deux bouts**	**Pas de difficultés à joindre les deux bouts**
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4	77.7
2011	2.6	6.4	15.2	29.8	34.7	11.3	24.2	75.8
2012	3.4	6.1	13.5	29.7	36.6	10.8	22.9	77.1
2013	4.2	8.0	15.5	31.5	30.9	9.9	27.7	72.3
2014	3.9	6.8	15.1	30.3	32.3	11.6	25.8	74.2
2015	3.9	7.6	15.0	32.6	29.7	11.2	26.5	73.5
2016	4.2	7.5	15.7	31.6	30.3	10.7	27.4	72.6
2017	5.6	7.1	15.9	34.5	27.4	9.6	28.6	71.4
2018	5.0	7.4	15.3	34.8	27.2	10.3	27.7	72.3
2019	3.9	6.0	14.4	31.5	33.6	10.7	24.3	75.7

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 26 **La présence de plusieurs enfants détériore la capacité à joindre les deux bouts**

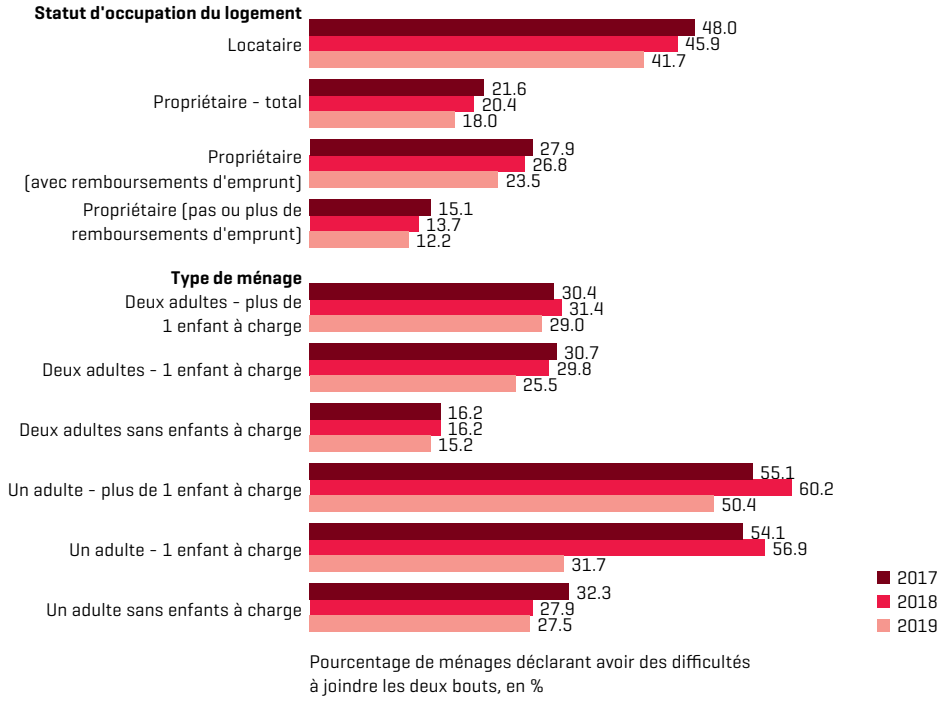

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

La situation financière semble s'améliorer quand on interroge les ménages avec deux adultes: seulement 15.2% d'entre eux déclarent avoir des difficultés, une proportion stable depuis 2017. Les choses changent si des enfants sont présents: 25.5% des ménages composés de deux adultes avec un enfant et 29.0% avec au moins deux enfants trouvent difficile de s'acquitter de leurs dépenses courantes. En comparaison avec les années précédentes, les ménages monoparentaux sont moins nombreux à déclarer avoir des difficultés à joindre les deux bouts.

En 2019, 41.7% des ménages locataires ont rencontré des difficultés financières contre 45.9% en 2018 et 48% en 2017. Cette proportion chute à 18% parmi les ménages propriétaires, avec cependant un écart entre les ménages qui ont encore des remboursements d'emprunt en cours et les autres. 23.5% des premiers avouent éprouver des fins de mois difficiles, alors que parmi ceux qui n'ont pas (ou plus) de remboursements d'emprunt à effectuer, ce taux baisse à 12.2%. Cela illustre le poids important que représentent les remboursements d'emprunt.

Parmi les ménages en situation de risque de pauvreté, c.-à-d. ayant un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian, 57.2% déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 18.3% de ceux qui ne sont pas en risque de pauvreté. En croisant une question subjective (difficulté à joindre les deux bouts) avec une question plus objective (risque de pauvreté), on obtient donc des résultats qui sont cohérents. Sur la période 2017-2019, la proportion de ménages pauvres déclarant avoir des fins de mois compliquées recule de quatre points (→ Graphique 27).

Des différences de perception existent également entre les ménages selon le niveau d'éducation de la personne de référence. Ainsi, 35.9% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation (secondaire inférieur) déclarent être vulnérables financièrement, contre 27.6% des ménages dont la personne de référence a atteint un niveau moyen (secondaire supérieur) et 13.2% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau élevé (universitaire).

Les résultats de 2019 révèlent que ce sont les ménages dont la personne de référence est au chômage qui déclarent avoir des fins de mois difficiles: 71.5% de ces ménages le déclarent, contre 45.7% des ménages dont la personne de référence est inactive[11] (autre que retraitée), 23.9% des ménages dont la personne de référence est en emploi et 13.7% de ceux dont la personne de référence est retraitée. Deux constats majeurs se dégagent: d'une part, le fait d'être en emploi ne garantit pas des fins de mois sereines et, d'autre part, une tendance haussière depuis 2017 des difficultés financières des personnes au chômage.

[11] Les inactifs sont par convention (BIT) les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage: jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travail.

Graphique 27 **Baisse de la part des personnes pauvres qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts**

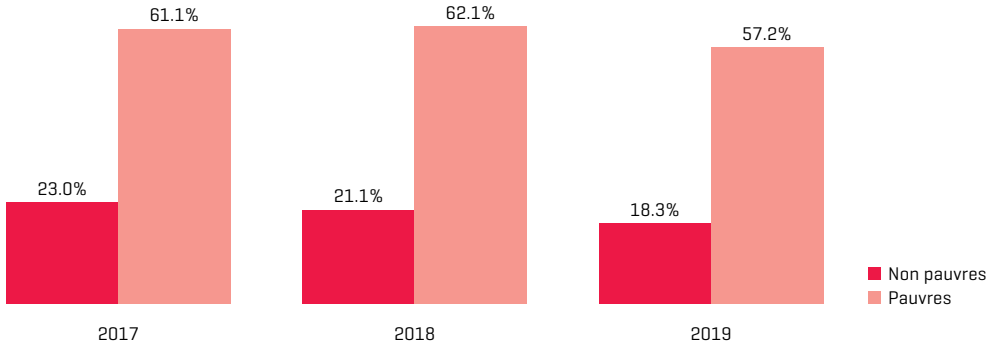

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 28 **Les personnes au chômage déclarent être plus vulnérables financièrement**

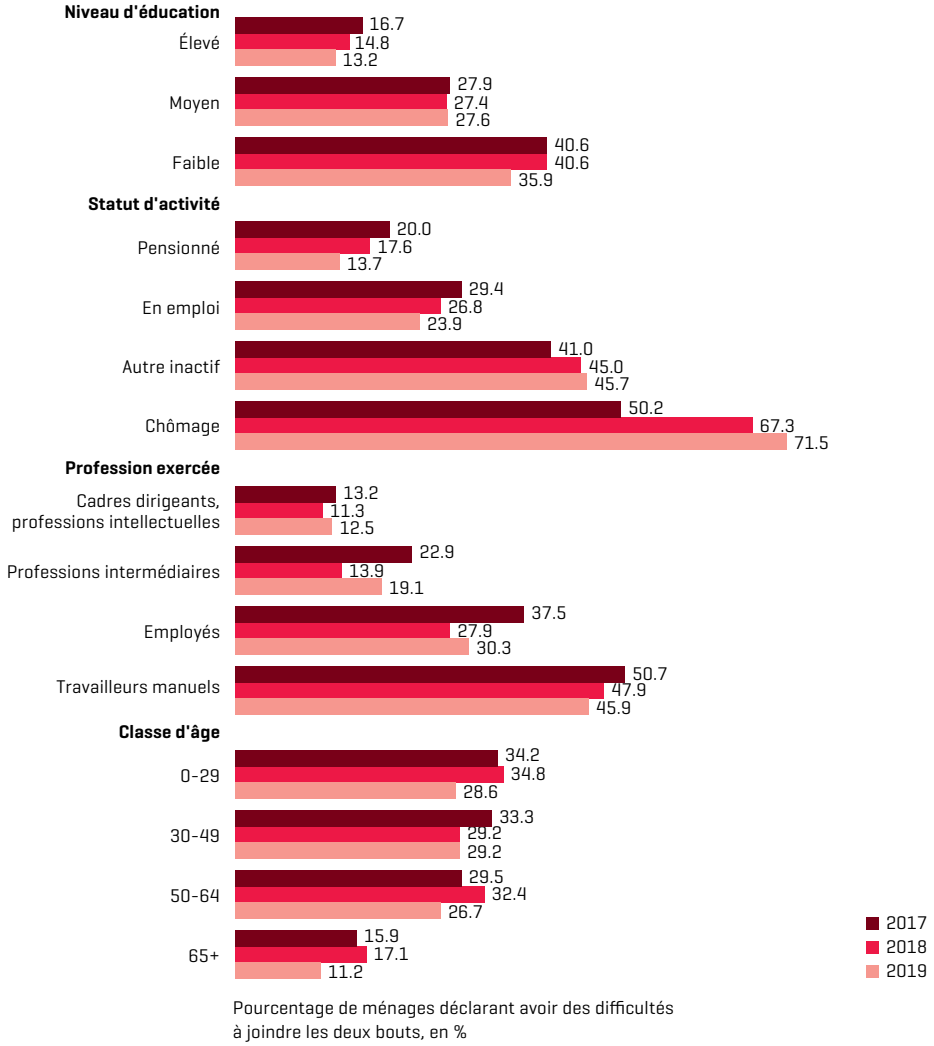

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent de difficultés liées à l'argent. 45.9% des ménages dont la personne de référence exerce une activité manuelle ont des soucis financiers, contre 12.5% des ménages dont la personne de référence occupe un poste de cadre dirigeant.

Pour ce qui est des classes d'âge, 11.2% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus déclarent avoir des problèmes d'argent, contre 26-29% des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 65 ans.

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue de certains biens et services qui sont importants pour permettre une bonne insertion dans la société. Par exemple, seulement 33.1% des ménages qui déclarent avoir des difficultés financières ont les moyens de partir une semaine en vacances loin de leur domicile.

Par ailleurs, 21.3% ayant des difficultés financières ne peuvent pas s'offrir un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours. La quasi-totalité des ménages qui ne doivent pas se serrer la ceinture peuvent s'offrir un repas de viande ou de poisson un jour sur deux.

En 2019, 94.6% de ceux qui déclarent ne pas avoir de difficultés financières peuvent faire face à des dépenses imprévues contre 48.3% qui admettent avoir des problèmes pour joindre les deux bouts. Cette proportion chute à 20% lorsqu'il est très difficile de s'en sortir à la fin du mois.

Tableau 4 **Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts: moins les ménages ont de l'argent, moins ils peuvent s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile**

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2017	2018	2019
Très difficile	45.2	35.8	33.1
Difficile	61.0	60.2	54.5
Plutôt difficile	83.5	79.6	80.6
Total - Difficultés à joindre les deux bouts	70.5	66.5	66.1
Plutôt facile	93.5	95.8	96.4
Facile	98.5	98.1	98.3
Très facile	98.6	98.1	98.9
Total - Pas de difficultés à joindre les deux bouts	96.1	97.0	97.6
Total	88.8	88.6	89.8

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 5 **Pourcentage de ménages pouvant s'offrir un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) par semaine, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts: les repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) sont un luxe pour les ménages aux fins de mois difficiles**

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2017	2018	2019
Très difficile	84.8	82.3	78.7
Difficile	95.5	94.2	87.3
Plutôt difficile	96.1	96.6	96.7
Total - Difficultés à joindre les deux bouts	93.0	93.3	91.3
Plutôt facile	98.4	99.4	98.5
Facile	99.3	99.7	99.3
Très facile	99.2	98.3	99.5
Total - Pas de difficultés à joindre les deux bouts	98.9	99.3	99.0
Total	97.4	97.6	97.1

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 6 **Pourcentage de ménages pouvant faire face aux dépenses imprévues, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts: les ménages qui ont des difficultés à joindre les deux bouts peuvent difficilement faire face aux dépenses imprévues**

Capacité du ménage à joindre les deux bouts	2017	2018	2019
Très difficile	26.2	21.1	20.0
Difficile	33.8	44.0	39.1
Plutôt difficile	63.1	57.9	60.6
Total - Difficultés à joindre les deux bouts	47.6	47.4	48.3
Plutôt facile	88.2	90.0	91.1
Facile	94.9	95.7	96.1
Très facile	97.6	97.5	99.5
Total - Pas de difficultés à joindre les deux bouts	93.2	93.2	94.6
Total	79.6	90.6	83.2

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3.4.2. La charge financière du logement, une question centrale

En 2019, 32% des ménages résidant au Luxembourg considèrent que la charge financière de leur logement est importante, 45.9% qu'elle est moyennement importante, et 22.1% qu'elle ne l'est pas du tout. Ainsi, pour 77.9% de ménages au Luxembourg, le problème de la charge financière liée au logement est donc préoccupant. Toutefois, cette proportion suit une tendance légèrement baissière et recule de quatre points entre 2016 et 2019.

La charge financière du logement n'est pas ressentie de la même manière par toutes les catégories de ménages. La perception s'aggrave s'il y a des enfants dans le ménage. Pour 27.3% des ménages isolés, le poids du logement est perçu comme pas du tout important, tandis qu'il ne l'est que pour 15.1% des ménages monoparentaux avec un enfant et chute à 6.5% pour les ménages monoparentaux avec plusieurs enfants. Par ailleurs, ce sont 28.4% des ménages de deux adultes sans enfants qui considèrent comme pas du tout importante la charge financière de leur logement. Ce pourcentage chute à 12.8% pour deux adultes avec un enfant et 11.7% pour deux adultes avec au moins deux enfants. Pour seulement 11.1% des ménages locataires de leur résidence principale et 13.1% des ménages propriétaires qui ont encore des remboursements d'emprunt à effectuer, la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, alors qu'elle l'est pour 37.7% des ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunt. On voit encore le poids des remboursements d'emprunt sur les finances des ménages.

Tableau 7 **Un tiers des ménages juge le poids financier du logement comme important**

Perception de la charge financière du logement	Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante	Total
2010	36.4	45.5	18.1	100.0
2011	36.4	46.9	16.7	100.0
2012	38.2	45.2	16.6	100.0
2013	35.0	45.2	19.8	100.0
2014	31.5	45.5	23.0	100.0
2015	30.1	44.0	25.9	100.0
2016	36.1	45.5	18.5	100.0
2017	33.8	46.7	19.4	100.0
2018	35.1	45.1	19.8	100.0
2019	32.0	45.9	22.1	100.0

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 8 **Distribution (en %) des ménages selon la perception de la charge financière du logement en 2019: trois familles monoparentales avec plusieurs enfants sur cinq perçoivent la charge financière de logement comme importante**

	Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante
Un adulte sans enfants à charge	30.7	42.0	27.3
Un adulte - 1 enfant à charge	34.8	50.2	15.1
Un adulte - plus de 1 enfant à charge	61.7	31.8	6.5
Deux adultes sans enfants à charge	22.9	48.7	28.4
Deux adultes - 1 enfant à charge	39.4	47.8	12.8
Deux adultes - plus de 1 enfant à charge	42.4	45.9	11.7
Ménages propriétaires (pas de remboursement d'emprunt en cours)	14.5	47.8	37.7
Ménages propriétaires (remboursement d'emprunt en cours)	37.8	49.1	13.1
Ménages locataires	48.3	40.6	11.1
Ménages propriétaires (total)	26.4	48.5	25.1
Ménages locataires	48.3	40.6	11.1

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 29 **Pour 69.3% des ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, la charge financière du logement est perçue comme importante**

Distribution des ménages selon la perception de la charge financière du logement et la capacité du ménage à joindre les deux bouts, en %

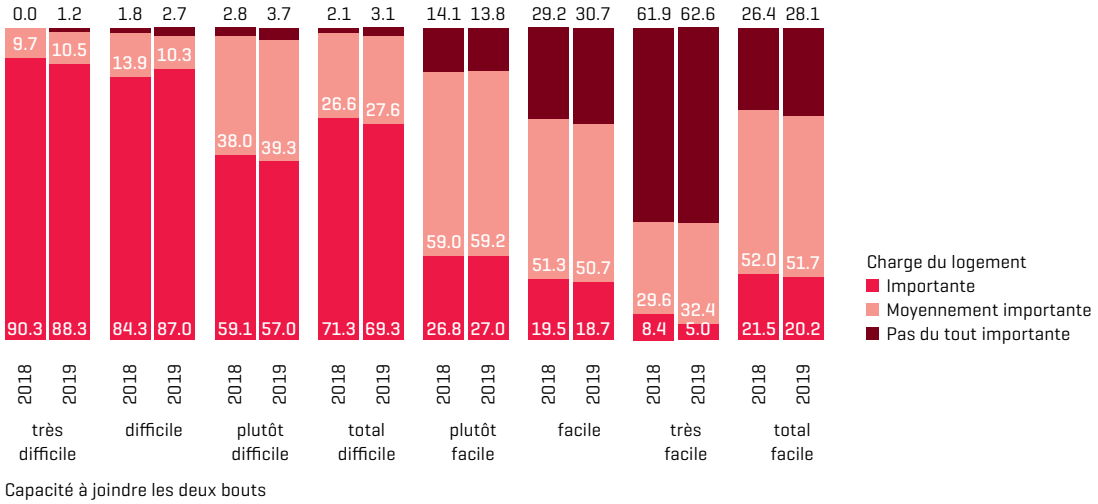

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Logiquement, la charge du logement est corrélée avec la capacité financière du ménage: pour 69.3% des ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, la charge financière du logement est perçue comme importante, alors que cela ne concerne que 20.2% des ménages qui n'ont pas de difficultés.

En 2019, 2.6% des ménages déclarent avoir eu au moins une fois au cours des douze derniers mois des arriérés sur le paiement du loyer (si le ménage est locataire) ou sur les mensualités d'emprunt (si le ménage est propriétaire) pour leur résidence principale et 2.3% ont payé avec retard leurs factures courantes liées à la résidence principale (eau, électricité, gaz et chauffage). Le problème des arriérés de paiement reste donc un phénomène marginal et stable au Luxembourg d'après les données à disposition du STATEC.

Graphique 30 **3% des ménages déclarent avoir des arriérés de paiement**

Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois

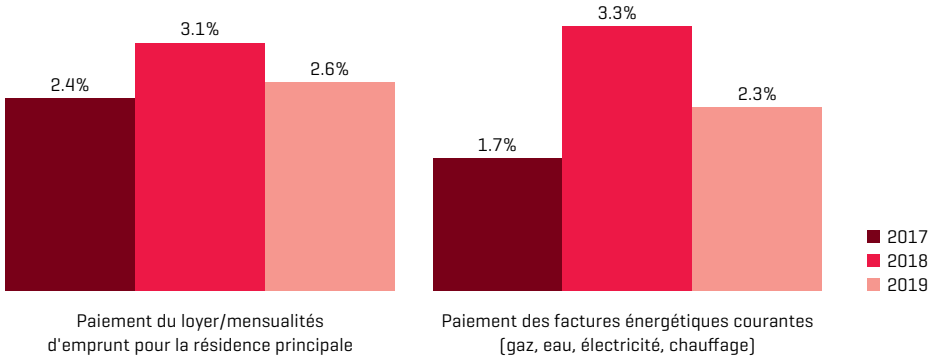

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3.5. Les budgets de référence de la petite enfance et les transferts sociaux monétaires

Cadre de l'étude

Ce chapitre se base sur les travaux du budget minimum ou budget de référence intitulé "Les besoins fondamentaux des enfants de 0 à 6 ans: un budget de référence pour la petite enfance"[12] réalisé par le STATEC (2019-2020)[13]. Ceux-ci ont donné lieu à diverses publications en 2020[14].

Un budget de référence est un ensemble de biens et de services qui représente un certain standard de vie dans une société donnée. Le budget minimum luxembourgeois vise un niveau de vie "modeste mais adéquat pour participer à la vie en société", tel qu'il a été défini par Bradshaw (2008). Concrètement, ce type de budget se présente sous forme d'une liste détaillée – les paniers – de biens et services nécessaires pour couvrir les besoins de base. Pour chaque produit du panier, un prix minimum est déterminé sur base des prix réels pratiqués sur le marché. La recherche des prix se fait sur base de la consultation de l'Indice des prix à la consommation (IPC STATEC), et sur base de recherche sur internet pour un ensemble de services et de produits spécifiques[15]. Le résultat est un montant chiffré qui représente le budget mensuel nécessaire pour un certain type de famille (Bradshaw, 1993). La méthodologie utilisée est mixte. Elle se base à la fois sur les normes nationales et internationales, la consultation des recherches scientifiques et des experts des différents domaines abordés, ainsi que sur des focus groups. Ces derniers offrent la possibilité d'avancer dans des domaines où les recherches ne nous permettent pas de déterminer les produits nécessaires.

Dans ce chapitre, nous confrontons le budget minimum d'une part aux allocations familiales perçues par les ménages avec enfants, et d'autre part au revenu d'inclusion sociale (REVIS)[16] de ces mêmes ménages. Cet exercice permet notamment de montrer que le budget de référence et le seuil de risque de pauvreté sont assez proche l'un de l'autre. Pour faire ce type d'analyse, nous nous basons sur les coûts directs des enfants calculés pour le budget minimum des enfants de 0 à 6 ans.

12 https://statistiques.public.lu/fr/actualites/conditions-sociales/conditions-vie/2020/07/20200723/index.html

13 Le Cahier économique 122 (Franziskus, 2016) a posé les jalons de cette approche au Luxembourg en présentant des budgets de référence pour des ménages composés d'adultes seuls, de couples sans enfants et de couples avec des enfants en âge d'école primaire et secondaire (garçon de 10 ans et fille de 14 ans). Afin de rendre la méthode plus complète, le STATEC continue de développer des budgets pour de nouveaux types de ménage. Un nouvel axe dans ce projet concernera les personnes âgées de 65 ans et plus résidant au Luxembourg.

14 https://statistiques.public.lu/fr/actualites/conditions-sociales/conditions-vie/2020/07/20200723/index.html

15 Ce type de recherche se fait notamment afin de pallier les problèmes de prix jugés trop élevés par les chercheurs dans l'IPC dans le cadre du budget de référence.

16 https://guichet.public.lu/fr/citoyens/sante-social/action-sociale/aide-financiere/revenu-inclusion-sociale-revis.html et https://revis.public.lu/fr/revis/beneficiaires.html

Pour cela, nous prenons tous les frais qui sont directement attribués à l'enfant, en retirant les frais de logement, ceux-ci n'étant pas considérés comme étant des coûts directs d'un enfant. De plus, nous ne prenons pas les frais d'éducation et d'accueil en compte, car ceux-ci ne deviennent définitifs que lorsque l'enfant est considéré dans un type de famille concret (place dans la fratrie, revenus des parents, etc.).

Enfin, précisons que toute réalité sociale et économique est mouvante (inflation, crises diverses, COVID-19, etc.). Cette contribution présente donc un état des lieux susceptible d'évoluer, notamment suite à la crise sanitaire actuelle et ses impacts tant économiques que sociaux.

3.5.1. Des ménages avec enfants

L'arrivée d'un enfant est synonyme de bonheur pour les parents. Cependant, celle-ci engendre inévitablement un changement dans les besoins et les dépenses d'un ménage. Les études montrent que la présence d'un enfant fait diminuer le niveau de vie du ménage. Nous avons peu d'informations sur le "coût des enfants" au Luxembourg en fonction de leur âge. La mise au point de budgets de référence pour la petite enfance permet d'avancer dans cette question.

L'enfant fait partie intégrante d'une famille ayant des caractéristiques spécifiques. Nous nous sommes basés sur cinq types de familles spécifiques[17], déterminés en fonction de deux critères: leur représentativité pour la situation du Luxembourg et/ou le fait qu'ils présentent un aspect particulier pour le budget de référence. Les régimes de travail des parents pris en compte sont le temps partiel (75%) et le temps plein (100%).

Le budget minimum part de l'hypothèse selon laquelle les membres du ménage sont bien informés et ont les compétences nécessaires pour faire des choix raisonnés et économiques. De plus, les personnes du ménage, ici les enfants, sont considérées comme étant en bonne santé, sans spécificités telles que des allergies. Cela ne correspond probablement pas à la réalité vécue de nombreuses personnes. Néanmoins, cette précondition est indispensable dans le contexte du budget de référence, car il apparaît quasiment impossible d'évaluer l'ampleur de la mauvaise gestion d'un budget, les soins particuliers de santé ou encore les spécificités alimentaires de chacun.

[17] Pour connaître la représentativité des ménages, nous avons consulté les données du Recensement de la population de 2011 (RP2011) du STATEC. Il s'agit du dernier recensement, le prochain étant effectué en 2021.

3.5.2. Des budgets minimums mensuels: un outil pour mieux évaluer la pauvreté infantile

Construire des budgets de référence pour la petite enfance est pertinent pour deux raisons. Tout d'abord, ils permettent de mettre en exergue le problème de la pauvreté infantile. Celui-ci est intrinsèquement lié aux ressources des familles et aux mesures socioéconomiques mises en place pour pouvoir aider les familles et leurs enfants dans le besoin. Les enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté et par les privations multiples engendrées par la précarité (Benz, 2008). En 2019, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale s'élevait à 24.8% pour les enfants de moins de 18 ans, comparé à 17.5% pour l'ensemble de la population au Luxembourg (STATEC 2019)[18].

L'accès aux ressources a une grande influence sur les conditions de vie et les possibilités d'action des jeunes (Willems et al., 2010). Le problème de la pauvreté infantile est sa probable persistance après la jeunesse ou à des moments ultérieurs de la vie. Ainsi, le risque de se retrouver dans une situation de difficulté financière est plus élevé lorsque la personne a grandi dans des milieux socioéconomiques défavorisés (Paugam, 2005). Le contexte social et familial doit donc créer, dans la mesure du possible, un cadre qui permette aux jeunes enfants d'exploiter leur potentiel et de les faire grandir en confiance et en sécurité. Il est particulièrement important que les politiques sociales mettent en place des mesures adéquates pour lutter contre le risque de pauvreté des enfants. Le budget minimum analyse les liens entre les mesures socioéconomiques existantes et la situation financière des familles.

Au Luxembourg, des mesures d'aides familiales sont octroyées par l'État aux ménages avec enfant(s). Il s'agit principalement des allocations directes (allocation de naissance, allocation familiale, allocation de rentrée scolaire). Par ailleurs, les parents ont la possibilité de prendre un congé parental subventionné et de pouvoir ensuite mettre leur enfant dans une structure d'éducation et d'accueil agréée par l'État. Dans ce cas, ce dernier soutient financièrement les ménages avec le système de chèque-service accueil (CSA). Ainsi, des politiques familiales sont en vigueur et complètent le tableau du contexte spécifique luxembourgeois.

Enfin, il est important d'insister sur le fait que ce type de budget est un budget mensualisé. Il ne faut donc pas le confondre avec le budget mensuel réel d'une famille concrète. Cette approche est indispensable dans la méthode du budget de référence. Nous sommes cependant conscients que cette approche peut paraître éloignée de la réalité des familles pour lesquelles un budget mensualisé n'est pas toujours le plus illustratif.

[18] https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableViewHTML.aspx?ReportId=12957&IF_Language=fra&MainTheme=3&FldrName=1&RFPath=29

3.5.3. Transferts sociaux et coûts directs d'un enfant: quelles réalités budgétaires?

Ce chapitre s'intéresse à la manière dont les transferts sociaux compensent le coût direct des enfants et dans quelle mesure les ménages qui vivent avec le REVIS peuvent vivre une vie décente au Luxembourg.

Deux analyses différentes sont menées afin d'appréhender le budget de la petite enfance dans le contexte des politiques familiales et sociales du Luxembourg. La première consiste à poser un regard spécifique sur le coût de l'enfant et la manière dont celui-ci est couvert par les allocations sociales. Nous nous intéressons à la manière dont les allocations familiales directes contribuent à alléger la charge budgétaire des familles ayant des enfants en bas âge. Nous investiguons également l'impact du système des CSA sur le budget des ménages ayant des enfants inscrits dans une structure d'éducation et d'accueil conventionnée. La seconde analyse montre le rapport entre le budget de référence et le REVIS pour les types de ménages envisagés. Nous attachons une attention particulière aux aides proposées aux parents avec enfants.

3.5.3.1. Le coût des enfants (0-6 ans) et les aides directes étatiques

Dans cette première analyse, nous nous intéressons aux allocations directes étatiques que les ménages avec enfants perçoivent[19]. Il importe ici d'analyser l'impact des allocations sur le budget minimum des ménages avec des enfants. Autrement dit, nous tâchons de savoir si les allocations directes permettent de couvrir les coûts directs des enfants et si oui, dans quelle mesure.

L'impact économique des allocations familiales sur le coût des petits enfants

Au Luxembourg, chaque ménage avec enfants a droit à des allocations directes, au nombre de trois. En premier lieu, les (futurs) parents peuvent, sous certaines conditions, prétendre à une allocation de naissance[20] sous-divisée en trois tranches de 580.03 euros, pour un total de 1 740.09 euros. Pour obtenir l'allocation prénatale (1re tranche), la mère doit obligatoirement suivre cinq examens gynécologiques et un examen dentaire. La deuxième tranche est l'allocation de naissance proprement dite. Elle est attribuée lorsque la mère passe un examen de contrôle chez le gynécologue six semaines après la naissance de son enfant. La troisième tranche correspond à l'allocation postnatale. Cette dernière est versée lorsque l'enfant a atteint deux ans et que ses parents se sont rendus avec lui à six examens médicaux pédiatriques à des périodes fixes.

[19] Nous supposons que les familles remplissent les conditions demandées afin de percevoir les aides sociales calculées.

[20] https://cae.public.lu/fr/allocations/premiere-demande/allocation-de-naissance.html

En deuxième lieu, les parents peuvent obtenir l'allocation familiale. Dès la naissance de l'enfant, la Caisse pour l'avenir des enfants[21] verse les allocations familiales chaque mois au ménage, et ceci jusqu'aux 18 ans de l'enfant, ou plus si celui-ci poursuit des études supérieures. Une réforme entrée en vigueur en août 2016 fixe un montant unique de 265 euros par enfant. Entre 6 et 11 ans, une majoration de 20 euros est ajoutée, et par enfant de plus de 12 ans, une nouvelle majoration de 50 euros est rajoutée[22]. Les ménages qui recevaient déjà des allocations pour un ou plusieurs enfants avant la réforme de 2016 restent dans l'ancien système, sauf si un nouvel enfant arrive dans le ménage. Dès lors, la famille bascule dans le nouveau système d'allocations familiales.

En dernier lieu, les parents reçoivent l'allocation de rentrée scolaire pour leur enfant scolarisé. Elle sert à aider les parents à payer l'équipement scolaire. Cette allocation est versée à tous les ménages avec des enfants en âge scolaire à partir de six ans. Pour les enfants fréquentant l'école fondamentale, cette allocation s'élève à 115 euros. Pour les enfants de 12 ans et plus, cette aide revient à 235 euros. L'allocation de rentrée scolaire est versée une seule fois par année au mois d'août[23].

Ces trois allocations représentent les aides directes que l'État verse aux ménages avec enfants. Notre premier calcul pour évaluer la manière dont ces aides pallient le coût de vie supplémentaire des familles avec enfants se base donc sur ces trois types d'allocations. Cependant, pour pouvoir calculer l'impact des aides étatiques, nous devons poser des hypothèses de départ et fixer un âge concret de l'enfant. Nous faisons le calcul pour l'enfant de trois ans (36 mois) et de huit ans (96 mois). Ces deux exemples sont pertinents dans la mesure où les parents d'un enfant de trois ans ont perçu toutes les tranches de l'allocation de naissance et les parents d'un enfant de huit ans reçoivent l'allocation de rentrée scolaire depuis deux ans.

Pour un enfant de trois ans, le ménage a déjà reçu les trois tranches de l'allocation de naissance. Nous calculons ensuite le total des allocations familiales auquel l'enfant a droit pendant les trois ans. Cet enfant n'ayant pas encore droit à l'allocation de rentrée scolaire, nous n'en tenons pas compte dans cette analyse.

21 https://cae.public.lu/fr.html

22 Avant la réforme de 2016, les montants des allocations variaient selon le nombre d'enfants de la famille. Ainsi, un ménage avec un enfant recevait 265 euros, un ménage avec deux enfants 594.48 euros, un ménage avec trois enfants recevait 1033.38 euros et ainsi de suite. Plus d'informations sur https://cae.public.lu/fr/allocations/premiere-demande/allocation-pour-lavenir-des-enfants.html

23 https://cae.public.lu/fr/allocations/premiere-demande/allocation-de-rentree-scolaire.html

Graphique 31 **Calcul des allocations d'un enfant de 3 ans**

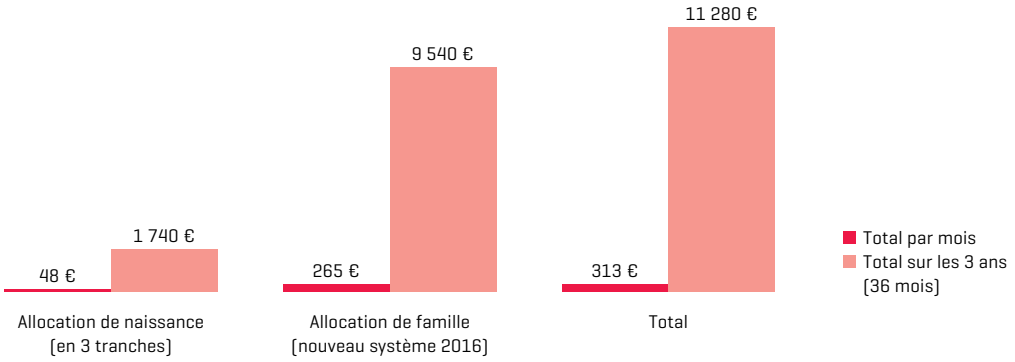

Sources: Caisse pour l'avenir des enfants, calculs STATEC

Au total, la famille reçoit 9 540 euros d'allocations familiales pour cet enfant. Elle a également perçu 1 740 euros d'allocation de naissance. Sur une durée de trois ans, cela fait donc un total de 11 280 euros, ce qui revient à un montant mensuel de 313 euros sur trois ans (36 mois) (→ Graphique 31).

Quant à l'enfant de huit ans, sa famille se voit soutenue, en plus des allocations familiales et de naissance, par l'allocation de rentrée scolaire pendant trois ans. Celle-ci reçoit en effet les allocations familiales mensuellement à hauteur de 265 euros jusqu'à ses 6 ans accomplis, soit 19 080 euros. Ensuite, le ménage perçoit 285 euros par mois pendant deux ans, pour un total de 6 840 euros. À cela s'ajoute l'allocation de naissance (3 tranches) de 1 740 euros et l'allocation de rentrée scolaire perçue pour trois années, soit 345 euros. L'ensemble des allocations familiales pour un enfant de huit ans revient dès lors à 28 005 euros au total, soit 292 euros par mois (→ Graphique 32).

Graphique 32 **Calcul des allocations d'un enfant de 8 ans**

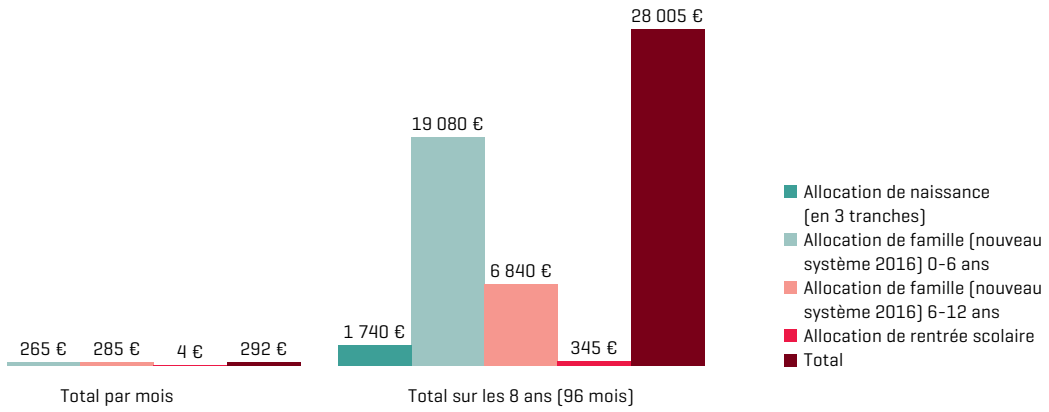

Sources: Caisse pour l'avenir des enfants, calculs STATEC

Lorsque nous sélectionnons dans le budget de référence tous les coûts directs qui concernent l'enfant, nous obtenons les résultats suivants. Pour l'enfant de trois ans, le montant des coûts directs s'élève à 331 euros par mois [→ Graphique 33] et pour un enfant de huit ans, celui-ci s'élève à 434 euros par mois [→ Graphique 34]. Le calcul des coûts directs ne prend pas en compte les frais d'éducation et d'accueil. Nous les enlevons pour deux raisons. La première est que le coût de l'accueil dépend de multiples facteurs propres à chaque famille, dont le nombre d'heures, le revenu des parents, l'âge de l'enfant, etc. La deuxième raison est que l'État a mis en place un système de subventionnement, que nous examinons également dans ce chapitre.

Graphique 33 **Le coût direct de l'enfant de 3 ans est de 331 euros par mois**

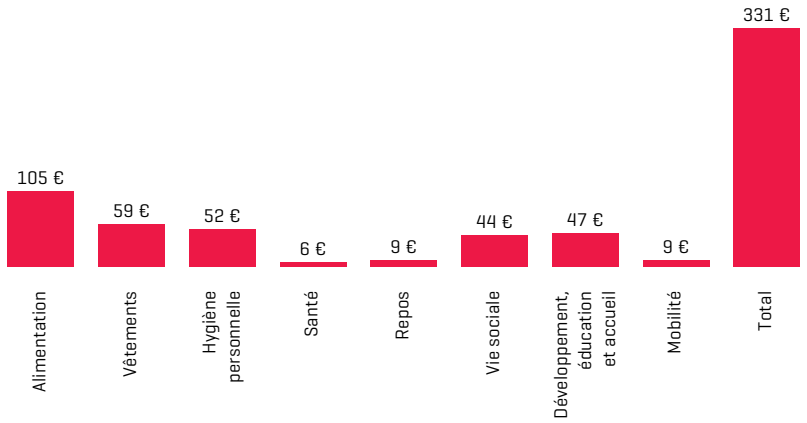

Source: STATEC, Budgets de référence

Graphique 34 **Le coût direct de l'enfant de 8 ans est de 434 euros par mois**

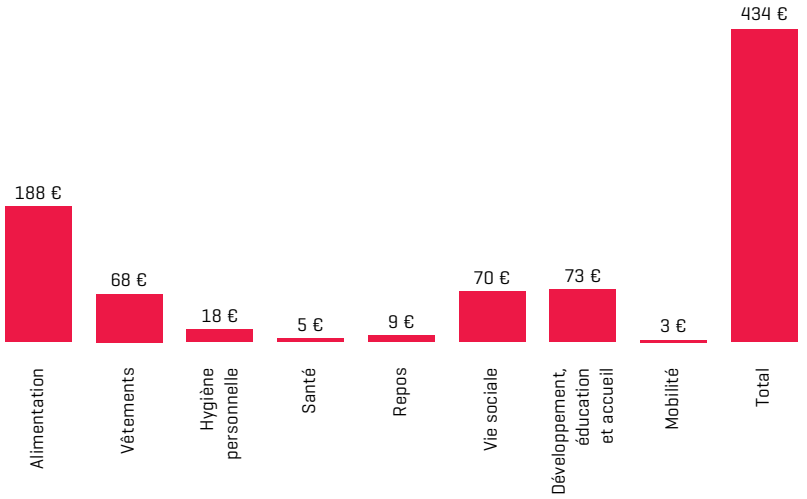

Source: STATEC, Budgets de référence

Nous pouvons analyser la différence budgétaire entre les coûts directs ainsi calculés et les aides sociales perçues (→ Graphique 35). En effet, en soustrayant du coût direct de l'enfant les allocations perçues par le ménage, nous voyons que les aides étatiques couvrent 95% des frais directs. Il reste donc à la famille à débourser un peu moins de 18 euros par mois pour subvenir aux besoins minimum de cet enfant. Et la différence entre le coût de l'enfant de 8 ans et les allocations perçues par le ménage est de 142€. Il s'agit là du budget que le ménage va dépenser par mois pour subvenir aux besoins élémentaires directs de cet enfant. Dans ce cas, les aides étatiques couvrent 67% des coûts directs.

Les allocations familiales couvrent de manière différente les coûts directs des enfants en fonction de leur âge. Cela tient au fait que les coûts directs des enfants augmentent avec l'âge, tandis que les allocations de naissance se terminent et que seule l'allocation familiale est majorée. L'allocation de rentrée scolaire ne concerne quant à elle qu'un volet des besoins minimum des enfants en âge scolaire.

Graphique 35 **Coûts directs vs allocations directes**

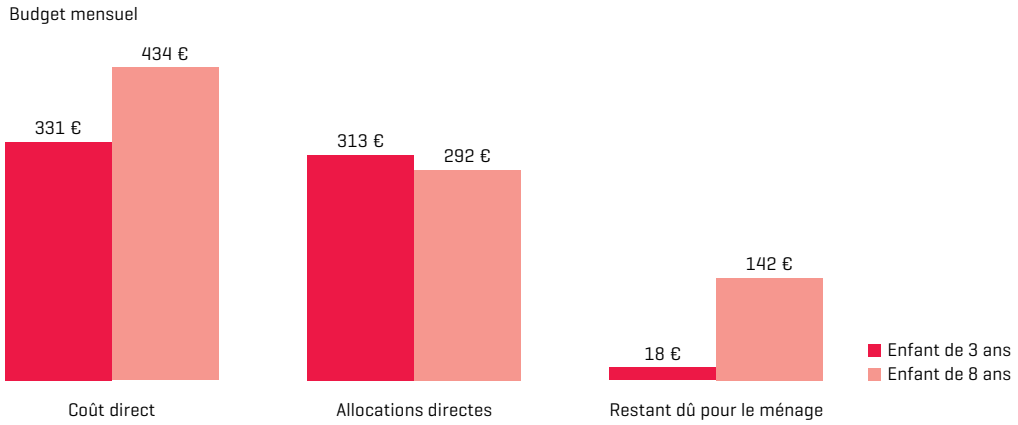

Sources: Caisse pour l'avenir des enfants, STATEC

3.5.3.2. L'impact du chèque-service accueil sur le coût des enfants

Une aide supplémentaire directe que l'État octroie aux ménages avec enfants est liée au système des CSA pour l'accueil de leur enfant dans une structure agréée. Nous pouvons dès lors analyser la manière dont ce système de subventionnement de l'accueil contribue également à soutenir financièrement les parents. Les claculs réposent sur les chiffres du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE).

Nous avons calculé une moyenne de 28 heures d'accueil et de trois repas par semaine pour un enfant de trois ans dont les parents travaillent à temps partiel. Cette moyenne passe à 45 heures d'accueil et à cinq repas par semaine lorsque les parents travaillent à temps plein. Au total, cela représente 1 456 heures par an d'accueil dans une structure conventionnée si l'enfant est accueilli à temps partiel et 2 340 heures s'il y est accueilli à temps plein.

Nous reprenons ici l'exemple d'un enfant de trois ans vivant dans un ménage avec un revenu inférieur ou égal à deux fois le salaire social minimum et supposons que cet enfant est le premier dans la fratrie[24]. Le total des frais d'éducation et d'accueil à temps partiel dans une structure agréée s'élève alors à 10 472 euros par an, soit un peu plus de 872 euros par mois (→ Graphique 36).

Graphique 36 **Calcul des frais d'accueil pour un enfant de 3 ans à temps partiel/temps plein**

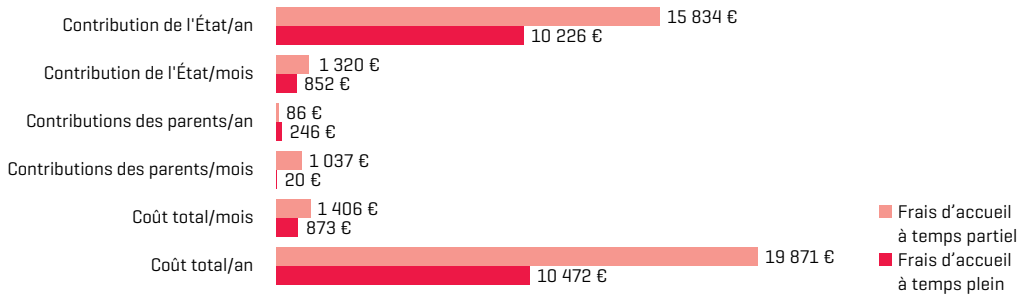

Sources: MENJE, calculs STATEC

[24] Le coût exact dépend du revenu du ménage, du nombre d'enfants, de la position de l'enfant dans la fratrie et du nombre d'heures exactes d'accueil en structures d'éducation et d'accueil.

Dans notre exemple, grâce aux heures gratuites et aux tarifs subventionnés, le ménage débourse de sa poche 246 euros par an pour l'accueil (y compris les repas). Pour ce même enfant, l'État paie donc 10 226 euros par an, soit 852 euros par mois. Autrement dit, sans le système des chèques-service accueil, le ménage devrait dépenser près de 900 euros par mois pour que cet enfant soit accueilli dans une structure, au lieu de 20 euros qui représentent ici seulement 2.3% du coût total de l'accueil.

Si ce même enfant fréquente une structure d'accueil à temps plein, le coût total est de 16 871 euros par an, soit de 1 406 euros par mois. La contribution des parents est alors de 86 euros par mois, soit 6% du coût total, et celle de l'État revient à 1 320 euros par mois (→ Graphique 36).

Il en résulte que la contribution de l'État aux frais d'accueil des enfants est significative, confirmée par une autre analyse du STATEC selon laquelle les chèques-service réduisent le taux de risque de pauvreté de 16.5% à 14.9% (STATEC, 2018). Sans le système des CSA, le coût de la petite enfance augmenterait de manière significative pour les parents. Dans ce cas de figure, le coût des petits enfants serait plus élevé que celui des enfants plus âgés. Lorsque les enfants intègrent l'école fondamentale, ils sont uniquement accueillis en dehors des heures de classe et dans l'enseignement secondaire, les frais d'accueil disparaissent complètement. Il reste aux parents les frais de cantine à payer.

Nos analyses soulignent que le coût des petits enfants augmente de manière substantielle si les parents font garder leurs enfants. Néanmoins, la particularité du Luxembourg est que ce coût est supporté en grande partie par les subventions étatiques et non par les ménages, ce qui change fortement la donne. Ainsi, les ménages avec des enfants de moins de six ans se voient financièrement soutenus par les diverses allocations étatiques.

3.5.4. Le REVIS permet la relative satisfaction des besoins minimums des ménages avec enfant(s)

Après avoir investigué le lien entre les aides familiales, le système CSA et le coût direct des enfants, nous analysons à présent le lien entre le budget minimum et le REVIS. Ce dernier est entré en vigueur le 1er janvier 2019 et remplace l'ancien revenu minimum garanti (RMG). Le REVIS met d'une part un accent plus fort sur l'activation des bénéficiaires et encourage la réinsertion sociale et professionnelle. D'autre part, il vise à réduire la pauvreté des enfants et des familles monoparentales. C'est pourquoi les allocations REVIS sont organisées selon des montants forfaitaires par adulte, par enfant et par ménage. Les ménages avec enfants reçoivent en plus une majoration des frais communs. Et afin de mieux soutenir les familles monoparentales, ces dernières reçoivent une majoration supplémentaire par enfant.

La question qui nous intéresse est de savoir si les ménages avec petits enfants, qui bénéficient du REVIS, peuvent satisfaire tous les besoins de base de la famille et vivre décemment au Luxembourg. La question n'est pas facile à trancher. En effet, les bénéficiaires du REVIS peuvent avoir des sources de revenu très différentes et variables en fonction de leur statut d'activation s'ils travaillent dans le cadre de leur REVIS, ainsi que selon le nombre d'heures prestées et de l'allocation dont ils bénéficient[25].

Notre analyse se concentre sur les bénéficiaires REVIS qui suivent une mesure d'activation rémunérée au niveau du salaire social minimum non qualifié. En cohérence avec nos hypothèses sur le temps de travail, nous calculons les cas types suivants:

- Couple avec 1 enfant de six mois dont un adulte est activé à 100%;
- Couple avec 2 enfants: les deux sont soit activés à 100%, soit activés à 75%;
- Couple avec 3 enfants: les deux sont activés à 100 % ou à 75%;
- Adulte seul avec un enfant activé à 100 % ou à 75%;
- Adulte seul avec deux enfants et activé à 100 % ou à 75%.

La simulation du revenu des bénéficiaires REVIS prend en compte les éléments suivants:

- Le nombre d'heures activées payées au salaire social minimum et l'immunisation de cette activation (25%)[26];
- L'allocation d'inclusion;
- L'allocation de vie chère;
- La subvention de loyer;
- Les allocations familiales (allocation de naissance pour le couple avec un enfant de six mois, allocations familiales, et allocation de rentrée scolaire);
- Les avantages fiscaux (crédit d'impôt pour salarié, crédit d'impôt monoparental, crédit d'impôt salaire social minimum, abattement pour frais d'accueil).

[25] Le REVIS se divise en deux formes de prestations. L'une est appelée "allocation d'activation" et elle est versée à tous les bénéficiaires qui suivent une mesure d'activation. L'autre est appelée allocation d'inclusion: elle est versée aux ménages qui ont besoin d'un complément pour atteindre un seuil fixé par la loi ou aux bénéficiaires qui n'ont pas de revenu d'activation. https://revis.public.lu/fr/revis/prestations.html

[26] Le terme "immunisation" renvoie au fait qu'une partie du revenu n'est pas pris en compte pour calculer l'allocation d'inclusion.

En sont soustraits les cotisations sociales (maladie-soins, maladie espèces, pension et dépendance) et les impôts sur le revenu (annuel calculé avec la calculatrice fiscale de l'Administration des contributions directes).

Les ménages activés à 100% ont un revenu allant de 3 535 euros par mois pour un adulte avec un enfant de trois ans à 6 102 euros par mois pour un couple avec trois enfants (→ Graphique 37).

Lorsque ces mêmes ménages travaillent à 75%, leur revenu mensuel change légèrement. Dans ce cas de figure, l'adulte seul avec un enfant dispose de 3 480 euros par mois et un couple avec trois enfants de 5 904 euros par mois (→ Graphique 38). À noter qu'un couple avec deux enfants dont les parents travaillent à 75% ont un revenu légèrement plus élevé que la même famille dont les parents sont activés à 100% (5 089 euros contre 5 004 euros par mois, → Graphique 38).

Graphique 37 **Simulation du REVIS des ménages activités à 100%**

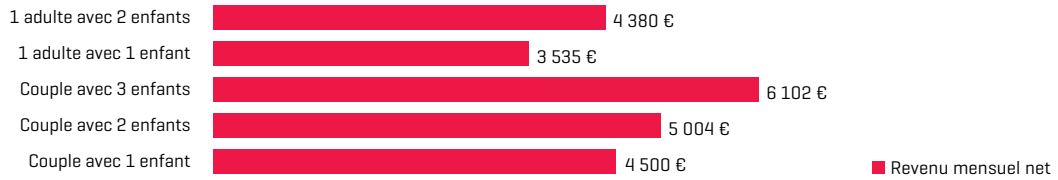

Source: IGSS

Graphique 38 **Simulation du REVIS des ménages activités à 75%**

Sources: IGSS, STATEC

En comparant les mêmes types de ménage selon le budget de référence, nous observons que le REVIS ainsi calculé est supérieur au budget minimum pour tous les cas de figure (→ Graphique 39).

Graphique 39 **Rapport entre le REVIS et le budget de référence par type de ménage**

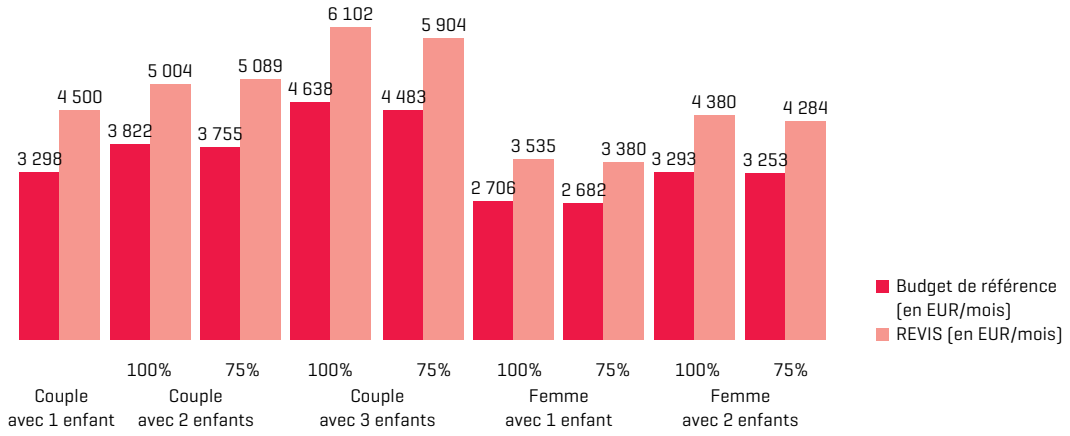

Sources: IGSS, STATEC

Dans le cas du couple avec deux enfants âgés de 18 mois et de cinq ans, le REVIS est même respectivement de 1 182 euros et de 1 334 euros plus élevés que le budget de référence (→ Graphique 40). La situation économique de la femme seule avec un enfant de trois ans est la plus difficile. En effet, celle-ci conserve: 798 euros si elle travaille à temps partiel et 829 euros lorsqu'elle travaille à temps plein en fin de mois. Autrement dit, les bénéficiaires du REVIS peuvent, à condition qu'ils puissent bénéficier des différentes aides familiales existantes, satisfaire les besoins de base de leurs enfants et pallier les coûts directs de ces derniers. Cela vaut autant pour les familles avec deux adultes que pour les familles monoparentales. Cependant, la situation des couples est plus favorable en termes de solde restant par rapport au budget de référence. Mais cela reste une exception.

Graphique 40 **Solde restant au ménage**

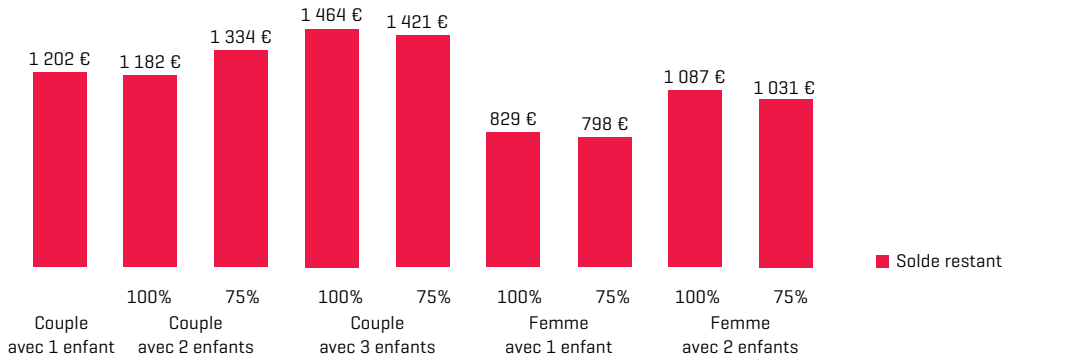

Sources: IGSS, STATEC

3.5.5. En guise de conclusion

Ce chapitre permet de tirer des conclusions sur les coûts directs d'un enfant, et sur la manière dont les politiques familiales aident les ménages à pallier une partie du surcoût de vie. Nous avons mis en évidence le fait que les allocations familiales directes compensent de manière importante les coûts directs liés aux enfants, surtout de ceux en bas âge. Selon nos simulations, l'État compense pratiquement 95% des besoins de base d'un enfant de trois ans, et environ 67% de ceux d'un enfant de huit ans. Nous avons également montré que le système CSA fait baisser le coût de la petite enfance de manière importante. Sans cette participation étatique aux frais d'accueil des enfants en âge préscolaire et primaire, le budget minimum des ménages avec enfants en bas âge augmenterait de manière substantielle. Finalement, les ménages avec enfants qui suivent une mesure d'activation dans le cadre du REVIS et bénéficient de toutes les aides étatiques en vigueur sont en mesure de vivre une vie décente selon la définition du budget de référence pour le Luxembourg. Ces différentes analyses permettent de conclure que les aides sociales au Luxembourg sont conséquentes. Elles apportent à de nombreux ménages, en particuliers les plus précaires, un support vital en les soutenant dans les frais relatifs aux besoins minimums afin de vivre avec leurs enfants de manière décente au Grand-Duché.

STATEC
Institut national de la statistique
et des études économiques

www.statec.lu